



4^e JOURNÉE D'ÉTUDE

ACCÉDER À SOI ACCÉDER À L'AUTRE

Diversité des expressions culturelles,
médias et migration

Sous la direction de Véronique Guèvremont, Ivana Otasevic et Sébastien Charlton



Avec la participation financière de :



Chaire UNESCO sur la diversité
des expressions culturelles



UNIVERSITÉ
LAVAL

Cet ouvrage a été réalisé par la Chaire UNESCO sur la diversité des expressions culturelles grâce au soutien financier de la Fondation de la famille Birks. Il s'inscrit dans le cadre d'un programme de recherche sur les expressions culturelles des personnes migrantes et leur inclusion au sein des sociétés québécoise et canadienne.

Les propos exprimés dans cet ouvrage n'engagent que leurs auteurs et ne reflètent pas une position officielle de la Chaire UNESCO sur la diversité des expressions culturelles.

L'ouvrage est disponible en ligne : <https://www.unescodec.chaire.ulaval.ca>

Publication de la Chaire UNESCO sur la diversité des expressions culturelles

Faculté de droit
Pavillon Charles-De Koninck
1030, avenue des Sciences-Humaines
Université Laval
Québec (Québec) G1V 0A6
418 656-2131, poste 407099
info@unescodec.chaire.ulaval.ca

Direction de l'ouvrage

Véronique Guèvremont
Ivana Otasevic
Sébastien Charlton

Édition

Ivana Otasevic

Mise en page et graphisme de la couverture

Hugues Skene / KX3 Communication inc.

Révision linguistique

Marie-Hélène Lavoie

Date

Avril 2025

TABLE DES MATIÈRES

■	INTRODUCTION	7
	Et si on parlait de diversité équitable et inclusive : La participation et la visibilité des personnes migrantes dans les espaces culturels et médiatiques Véronique Guèvremont, professeure titulaire, titulaire de la Chaire UNESCO sur la diversité des expressions culturelles, Faculté de droit, Université Laval, membre du CELAT ; Colette Brin, professeure au Département d'information et de communication de la Faculté des lettres et des sciences humaines, École des médias, Université Laval	
■	PARTIE I	11
	Regards croisés	
■	CHAPITRE 1	12
	The added value of migrants' cultural capital for society Alexandra Xanthaki, UN Special Rapporteur in the field of cultural rights	
■	CHAPITRE 2	15
	Les ressources culturelles authentiques forment les espaces nécessaires de médiation Patrice Meyer-Bisch, président de l'Observatoire de la diversité et des droits culturels, et coordonnateur de la Chaire UNESCO pour les droits de l'homme et la démocratie de l'Université de Fribourg	
■	PARTIE II	27
	La représentativité des personnes migrantes et de leurs expressions culturelles dans les médias	
■	CHAPITRE 3	28
	Diversité, découvrabilité, plateforme et réglementation	
■	CHAPITRE 4	41
	Impacts et perceptions	

■ PARTIE III	53
La participation des personnes migrantes à la création, la production et la diffusion d'expressions culturelles et de contenus médiatiques	
■ CHAPITRE 5	54
Obstacles, défis et pistes de solution	
■ CHAPITRE 6	65
Expériences et représentations	
■ CONCLUSION	78
Donner une place aux personnes migrantes dans les industries médiatiques : un facteur essentiel pour une meilleure cohésion sociale	
Sébastien Charlton, coordonnateur aux opérations au Centre d'études sur les médias ;	
Ivana Otasevic, directrice adjointe et coordinatrice de la Chaire UNESCO sur la diversité des expressions culturelles	
■ RECOMMANDATIONS	82
■ ANNEXE	84
Biographies des panélistes et des organisatrices	

INTRODUCTION

Et si on parlait de diversité équitable et inclusive: La participation et la visibilité des personnes migrantes dans les espaces culturels et médiatiques

Véronique Guèvremont,

professeure titulaire, titulaire de la Chaire UNESCO sur la diversité des expressions culturelles, Faculté de droit, Université Laval, membre du CELAT

Colette Brin,

professeure au Département d'information et de communication de la Faculté des lettres et des sciences humaines, École des médias, Université Laval

Dans un contexte marqué par une diversification accrue des populations liée aux dynamiques migratoires, de nombreux États sont amenés à repenser en profondeur les modalités de reconnaissance et de participation des personnes migrantes. Au Québec comme au Canada, cette réflexion doit tout particulièrement être menée dans les domaines de la culture et des médias, lesquels jouent un rôle central dans la production des imaginaires sociaux, la construction des normes identitaires et la mise en circulation des représentations collectives.

Loin d'être neutres, les médias – qu'ils soient traditionnels ou numériques – ainsi que les expressions culturelles participent activement à la définition de ce qui est perçu comme légitime, visible, digne d'être raconté. Dans cette perspective, la place accordée aux personnes migrantes, tant dans les récits qui les mettent en scène que dans les rôles qu'elles peuvent occuper au sein des processus créatifs, soulève de multiples enjeux, de justice symbolique, de diversité et d'inclusion. Or, si la visibilité médiatique peut agir comme un vecteur puissant de reconnaissance, elle peut aussi, surtout lorsqu'elle est biaisée ou stéréotypée, renforcer des formes d'assignation identitaire ou d'invisibilisation. Par ailleurs, la participation effective des personnes migrantes à la création, à la production et à la diffusion d'expressions culturelles reste largement inégale et questionne l'accessibilité réelle des chaînes de valeur et des organisations culturelles et médiatiques d'une société.

Malgré les défis que soulèvent ces enjeux, ceux-ci doivent être intégrés aux actions menées par les États en vue de préserver et faire progresser la diversité culturelle. Comme le rappelle d'ailleurs la *Déclaration universelle sur la diversité culturelle*, « la culture prend des formes diverses à travers le temps et l'espace », et « [c]ette diversité s'incarne dans l'originalité et la pluralité des identités qui

caractérisent les groupes et les sociétés composant l'humanité»¹. Ainsi, les politiques publiques qui encouragent « la participation de tous les citoyens » apparaissent non seulement comme un levier de reconnaissance et d'inclusion, mais également comme une condition essentielle à « la cohésion sociale, à la vitalité de la société civile et à la paix »².

La *Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles* de 2005 s'applique spécifiquement « aux politiques et aux mesures adoptées par les Parties »³ et il est établi que « les obligations qui découlent de [ce traité] doivent notamment mener à l'adoption de mesures visant spécifiquement les expressions culturelles de groupes vulnérables, dont les [personnes migrantes] peuvent faire partie »⁴. Cette interprétation de la Convention fondée sur une conception inclusive de la culture est dictée par les principes directeurs de ce traité, en particulier le Principe du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales⁵, qui englobe nécessairement le respect des droits culturels, ainsi que le Principe d'égalité de dignité et du respect de toutes les cultures⁶. Aussi, la protection et la promotion de la diversité « des » expressions culturelles doivent-elles être pensées en soutenant également la diversité « dans » les expressions culturelles et ce, de manière à encourager la participation active d'une pluralité de voix dans les processus de création, de production et de diffusion de contenus culturels et à assurer l'accessibilité de ces contenus pour un vaste public.

Cette façon de penser la diversité – de manière équitable et inclusive – et d'agir en faveur de celle-ci doit être promue non seulement dans le domaine de la culture, mais aussi dans l'univers des médias. Car plus ces milieux s'ouvrent à des parcours variés, notamment ceux de personnes issues de l'immigration, plus ils contribuent à enrichir l'ensemble du paysage culturel et médiatique. Cette diversité de perspectives participe à l'élargissement des récits collectifs, à une meilleure représentativité des expériences sociales, et à la vitalité même de la culture, dans le sens où l'entend la Convention de 2005⁷.

Or, les contributions rassemblées dans cet ouvrage montrent que les enjeux liés à la migration et les perspectives des personnes migrantes occupent bien peu de place dans les expressions culturelles et les contenus médiatiques. D'autre part, les interventions visant à favoriser la diversité des voix se

1. [Déclaration universelle sur la diversité culturelle](#), adoptée le 2 novembre 2001, article premier.

2. Idem, article 2.

3. [Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles](#), adoptée le 20 octobre 2005, article 3, (ci-après Convention de 2005).

4. Véronique Guèvremont, « Mobiliser la Convention de 2005 au profit des expressions culturelles des migrants en vue de favoriser leur intégration : premières réflexions, premiers élan », dans Véronique Guèvremont, Ivana Otasevic et Hélène Giguère (dir.), [Accéder à soi. Accéder à l'autre. La Convention de l'UNESCO de 2005, les politiques culturelles et l'intégration des migrants](#), avril 2021, p. 3.

5. En effet, ce principe formulé à l'article 2.1 de la Convention de 2005 établit que « [l]a diversité culturelle ne peut être protégée et promue que si les droits de l'homme et les libertés fondamentales telles que la liberté d'expression, d'information et de communication, ainsi que la possibilité pour les individus de choisir les expressions culturelles, sont garantis [...] ».

6. Selon ce principe énoncé à l'article 2.3 de la Convention de 2005, « la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles impliquent la reconnaissance de l'égalité de dignité et du respect de toutes les cultures, y compris celles des personnes appartenant aux minorités et celles des peuples autochtones ».

7. Les Parties à la Convention soulignent en effet « l'importance de la vitalité des cultures pour tous, y compris pour les personnes appartenant aux minorités et pour les peuples autochtones, telle qu'elle se manifeste par leur liberté de créer, diffuser et distribuer leurs expressions culturelles traditionnelles et d'y avoir accès de manière à favoriser leur propre développement ». Voir le Préambule, 16° alinéa de la Convention de 2005.

concentrent plutôt sur des catégories plus larges, telles les personnes racisées ou les communautés ethnoculturelles. En outre, malgré un certain succès de ces efforts, on constate au moment d'écrire ces lignes un retour du balancier en matière d'équité, diversité et inclusion (EDI) à la faveur des politiques mises en place aux États-Unis et ailleurs dans le monde. Le thème de la migration polarise et se prête à la désinformation, alors que les médias et autres producteurs culturels peinent à consacrer les ressources nécessaires à des récits plus équilibrés qui incluent les personnes migrantes elles-mêmes.

Les médias sociaux occupent désormais une place importante dans la circulation d'information et d'échanges sur l'actualité. En matière de migration, ils contribuent à amplifier la désinformation et la polarisation⁸. Même une couverture journalistique factuelle et équilibrée peut réactiver les préjugés à l'égard des personnes migrantes⁹. Par ailleurs, les personnes plus instruites et de niveau socio-économique élevé tendent à avoir des attitudes plus favorables à l'égard de l'immigration¹⁰. Comme ce sont aussi ces personnes qui consomment davantage les contenus journalistiques, on peut formuler l'hypothèse d'un effet de renforcement plutôt que de persuasion, ce qui n'est tout de même pas négligeable. Il y a lieu tout de même de s'interroger sur l'offre – et la découvrabilité – de contenus culturels et médiatiques mettant en avant les voix et les expériences des personnes migrantes sur les plateformes davantage consommées par les autres groupes plus susceptibles d'entretenir des attitudes négatives.

Notons enfin qu'il n'est pas aisé de dresser un constat général quant à la diversité des expressions culturelles des personnes migrantes, ou relative à la migration, pour l'ensemble de l'écosystème médiatique, qui inclut les médias traditionnels et les plateformes socionumériques ainsi que de nouvelles formes de production commerciale, communautaire ou indépendante.

Les textes rassemblés dans le présent ouvrage sont issus de la quatrième *Journée d'étude Accéder à soi. Accéder à l'autre* qui s'est déroulée à Québec les 9 et 10 mai 2024¹¹. Dans la Partie 1, les interventions d'ouverture de la Journée d'étude sont reprises dans un premier chapitre qui aborde les droits culturels et la valeur ajoutée du capital culturel des personnes migrantes pour la société (Chapitre 1 – Alexandra Xanthaki), et un second qui propose une réflexion philosophique sur la relation d'interdépendance

8. Ehsan Dehghan, Axel Bruns, *The dynamics of polarisation in Australian social media: The case of immigration discourse*. In *Contemporary politics, communication, and the impact on democracy*, IGI Global Scientific Publishing, 2022, p. 57-73.
9. Sarah Schneider-Strawczynski, Jérôme Valette, « Media coverage of immigration and the polarization of attitudes », (2025) *American Economic Journal: Applied Economics*, 17(1), 337-368.
10. Lenka Dražanová, Jérôme Gonnot, Tobias Heidland, & Finja Krüger, « Which individual-level factors explain public attitudes toward immigration ? A meta-analysis », (2024) *Journal of ethnic and migration studies*, 50(2), 317-340.
11. Cet événement a été organisé par la Chaire UNESCO sur la diversité des expressions culturelles, en partenariat avec le Centre d'études sur les médias (CEM), la Chaire UNESCO pour les droits de l'homme et la démocratie de Fribourg, l'Observatoire de la diversité et des droits culturels de Fribourg et le Centre de recherches Cultures – Arts – Sociétés (CELAT). La Journée d'étude, ainsi que le présent ouvrage qui en résulte, découlent d'un programme de recherche de la Chaire UNESCO sur la diversité des expressions culturelles dédié aux expressions culturelles des personnes migrantes et leur inclusion au sein des sociétés québécoise et canadienne.

entre la réalisation de ces droits et la protection des ressources culturelles, diverses et authentiques, de manière à restaurer l'universalité (Chapitre 2 – Patrice Meyer-Bisch).

La Partie 2 de l'ouvrage (Chapitre 3 et 4) interroge la manière dont les personnes migrantes sont représentées dans les expressions culturelles et les contenus médiatiques québécois et canadiens. Les panélistes analysent les formes de visibilité qui leur sont accordées – ou refusées – dans divers formats, qu'il s'agisse de la télévision, de la presse écrite, des plateformes numériques, des réseaux sociaux ou encore des arts vivants. Cette représentation ne saurait se réduire à la simple présence, souvent marginale, des personnes migrantes dans les récits médiatiques et culturels : elle suppose aussi une attention à la qualité de cette visibilité, aux rôles assignés, aux cadres narratifs déployés, ainsi qu'aux logiques de stéréotypisation ou de simplification identitaire. Elle s'inscrit dans une réflexion plus large sur les mécanismes de production de l'altérité, les asymétries de pouvoir dans la construction de l'espace public et les tensions entre inclusion symbolique et assignation. Enfin, les récits portés par les personnes migrantes et la visibilité qui leur est accordée doivent également être analysés à l'aune des enjeux de découvrabilité d'une diversité d'expressions culturelles – ce qui invite à interroger les modèles économiques des plateformes numériques et les normes qui encadrent leurs activités.

Dans la Partie 3 de l'ouvrage (Chapitres 5 et 6), les panélistes discutent de la participation active des personnes migrantes dans les processus de création, de production et de diffusion des contenus culturels et médiatiques. Au-delà de la représentation, leur rôle dans les sphères culturelles et médiatiques – qu'ils soient artiste, journalistes, producteurs, scénaristes, techniciens ou autres professionnels – est aussi examiné. Cette participation se heurte à de nombreux obstacles structurels, institutionnels ou économiques, qui limitent l'accès aux ressources, aux opportunités de formation, de financement ou de diffusion. Toutefois, des initiatives émergent pour favoriser l'expression de ces voix trop souvent reléguées à la marge. L'analyse de quelques exemples pratiques permet de mieux comprendre les logiques d'inclusion et d'exclusion à l'œuvre dans les secteurs culturel et médiatique, tout en mettant en lumière des trajectoires d'appropriation, de résistance et d'innovation portées par les personnes migrantes elles-mêmes.

Partie I

REGARDS CROISÉS

CHAPITRE 1

The added value of migrants' cultural capital for society

Alexandra Xanthaki,

UN Special Rapporteur in the field of cultural rights

I am really interested in the cross-section of cultural rights, migration and the media. I think this is a really interesting topic, one that is not discussed enough. When migrants and cultural rights are discussed, not enough attention is paid to the media. It is fair to say that migrants are not favoured by the media; not at the moment, and not in the recent past. I am really concerned about the dehumanization of migrants in general and about the dehumanization of migrants working in the cultural sector in specific. We see that artists who come from Palestine have been dehumanized in Europe and the United States and their cultures are being severely undermined. We have seen in the press that they are being called the same as members of ISIS: terrorists, and are being silenced allegedly because their cultures are not as good as cultures of ours, the “civilized ones”. This is an important violation of their rights.

In Greece, last year only, we had more than 30 feminicides. Media reported how the police, the families and society have tried to cover up the issue, and there is a real debate to decide if we should call these crimes feminicide or not. Yet at the same time, while this is going on in the Greek society, we hear again, again, again and again about how it is the migrants' cultures that have to respect “our ways of life”; as if “our ways of life” did not include the feminicides that are going on. We hear especially that we have to ensure that migrants respect women's rights. As if we, the Greeks involved in these femicides, respected women's rights.

Also in the United Kingdom, the British media make the point that Albanian migrants are all somehow members of gangs, and that this is “part of their culture”. So, political parties say that all Albanian migrants have to be sent away because “it is not them, it is their culture; it is in their culture to all be in gangs”. Because of these discourses, we see the dehumanization of migrants in social media, the misinformation and disinformation that exist. And it seems that even we, the human rights lawyers, have to check ourselves again and again to make sure that on the one hand, we are no apologists of violations of human rights that happen in the erroneous name of “culture”; and that, on the other hand, we do not play in the hands of those that are against migration, and talk about these alleged differences in cultures that do not really exist.

In my report on migrants and their cultural rights, presented to the Human Rights Council last year¹², I advocated for a cultural rights approach to migration. What this means, is that we really have to ensure that migrants who come to our territories, and migrants who go to any territory, are not only guaranteed civil and political rights (we think about the principle of non-refoulement or the prohibition of arbitrary detention). We should also talk about the cultural rights of migrants, both newcomers and those who have been in the territory of the host country for some time, and examine whether these rights are respected or not. We need to be more outspoken about the enhanced risks of violations of cultural rights that the migration process entails, as well as the enhanced risks that they face upon arrival in a host country. We need to be aware of this reality that it is not often expressed. Migrants do not vote, so they are not on the priority list of politicians or in political speeches. But, we -the human rights community- need to ensure that we put this item high up in the political agenda.

Going to a new place is not a small issue. There is constant pressure for all migrants to refrain their identity, choose between the old cultural resources and references from their previous countries, previous communities they referred to, and the new host society. Migrants always have to strive to find a balance between their values and practices and the practices and values of the host country. Many of these are the same, but they are presented or expressed in different ways. They have to be aware of their own rich and complex identity, but also try to understand the rich and complex identity of the society they are in. Through the cultural rights approach, I call on us all to not focus on the cultures of migrants, but rather on the host countries' illiberal tendencies to be afraid of the other, "the foreigner", and to justify continued violations of cultural rights.

Migration is in essence good: it is a real experience of cultural dialogue and negotiation (internal and external negotiation with one another); it develops one's awareness of what is important and what is less important; it injects diversity in the ways one may choose to exercise their rights, and fosters the ability to question perceptions, behaviours and practices in light of one's values. Migration is really good for the host society, as it provides an opportunity to reevaluate their own cultures, push forward to maintain the dynamic nature of culture and to fight stereotypes.

Migrants have to be able to find validation of their dignity in society, and they have to be recognized for who they are, and how they can contribute. For the host society, migration brings the possibility of a different perspective on the established habits, behaviours and practices, and to challenge the *status quo* where it does not respect the human rights for all.

Under all this lie legal obligations, legal obligations that States have undertaken under current standards of international human rights law. States did not have to sign or ratify international conventions that

12. See Report of the Special Rapporteur in the field of cultural rights, *Cultural rights and migration*, 2 February 2023, A/HRC/52/35, online: <https://undocs.org/A/HRC/52/35>; Rapport de la Rapporteuse spéciale dans le domaine des droits culturels, *Droits culturels et migration*, 2 février 2023, A/HRC/52/35, en ligne: <https://docs.un.org/fr/A/HRC/52/35>.

recognize cultural rights. Yet, they did. So, they have to make sure that they respect the legal obligation they have undertaken: to respect the cultural rights for all, irrespective of their status, whether they are documented or undocumented, students, just there for a day or long-term migrants. How can this happen? I think the media can be important allies in this. Although, unfortunately, so far, they have been more of an obstacle rather than an ally in trying to ensure that the cultural rights of migrants are recognized. States often tell us that it is an ongoing process, and tend to rely on society and on the media to do their job. This is wrong. States have contracted specific obligations under certain conventions, including the *International Convention on the Elimination of All Forms of Racial Discrimination*¹³, to take positive measures to ensure that migrants can participate in the cultural life of the State and the society, and that they are not discriminate against.

Freedom of expression has certain limitations, and States have to take measures to ensure that speech that falls outside the limits of the protection given and recognized by international human rights law, is sanctioned. It is very important that States limit speech that violates migrants' rights, taking into account the intent of the speaker, the content and the form of the expression, the extend of the expression, and the likelihood and imminence of violence, discrimination or hostility occurring as the direct consequences of that expression¹⁴. Unfortunately, many States, especially in the West, do not do this.

But States have to go beyond resisting negative stereotypes harboured in social media and in traditional media. They have to support campaigns that depicting migrants as being more than just victims, more than weak individuals waiting for protection from the host society. They have to support campaigns that show exactly what the reality is: that migrants are very strong individuals who decided, for whatever reason, to improve their lives, to seek harmony, safety and - why not? - happiness in another place. They have the courage to leave sometimes safe, and sometimes not so safe places, and to go to the unknown. Campaigns have to show that migrant women in their majority, are strong and courageous individuals, who take care of their families, their children, their friends, and even their neighbours in the new places they live in, while at the same time being flexible to create cooperatives and work, and to find ways forward. I think that, in general, they have to show how migrants' cultures are evolving, dynamic, and can help the further evolution also of host societies.

In concluding, I would like to see States pushing for the implementation of the cultural rights of migrants, including through the media, traditional and social media. I would like to see, at the end of my last three years as Special Rapporteur, that the dehumanization of migrants all around the world has been reduced.

Thank you.

13. See the [International Convention on the Elimination of All Forms of Racial Discrimination](#), adopted on 21 December 1965.

14. See the [Rabat Plan of Action on the prohibition of advocacy of national, racial or religious hatred that constitutes incitement to discrimination, hostility or violence](#), adopted on 5 October 2012, Rabat, Morocco.

CHAPITRE 2

Les ressources culturelles authentiques forment les espaces nécessaires de médiation

Patrice Meyer-Bisch,

président de l'Observatoire de la diversité et des droits culturels, et coordonnateur de la Chaire UNESCO pour les droits de l'homme et la démocratie de l'Université de Fribourg

Dans le domaine de la réalisation des droits culturels liés aux questions de migration, cette contribution propose de clarifier la différence entre une approche basée sur les droits de la personne, et une autre qui se fonde sur du droit catégoriel (catégories de personnes ou groupes, et catégories d'expression). Dans le premier cas prime le droit pour chacun, quelle que soit sa condition, de participer à la vie culturelle. Dans le second prime la protection des expressions, en tenant compte d'une certaine équité. Traiter des expressions en tant que produits risque de relever d'une optique consumériste quantitative majorités/minorités, avec les ambiguïtés protectionnistes, au détriment de la complexité des situations singulières toujours entremêlées. Une approche fondée sur les droits humains (et non pas seulement visant leur respect) se dédouane de cette réduction en intégrant les expressions comme une des dimensions de la participation des personnes, dans une logique volontaire, universaliste qui s'enrichit des diverses diversités. Il s'agit de permettre à chaque personne, seule et en commun, de faire ses choix, de se situer et de se reconnaître librement et mutuellement, tout en adoptant des politiques volontaristes pour assurer le développement et le partage de ressources culturelles dans leurs « diverses diversités » et authenticités, en leurs disciplines et pratiques, car ce sont les principales ressources de médiation – le principe de toute politique démocratique¹⁵.

L'approche fondée sur les droits de la personne doit restaurer l'universalité au-delà de toute catégorie administrative. Toute personne est ou a été migrante, d'une façon ou/et d'une autre, d'un pays, d'un territoire, d'un groupe social, d'un milieu culturel... à un ailleurs. Il serait absurde et discriminant de considérer « les migrants » comme une catégorie, même floue, en les opposant aux populations majoritaires et installées depuis... plus longtemps. Par ailleurs, toute personne est susceptible d'appartenir tôt ou tard sous un angle à une majorité et sous un autre à une minorité. Les catégories ont tendance à casser la grande dynamique fluide des diverses diversités qui caractérise les situations concrètes, singulières et communautaires. Elles sont certes utiles pour adopter des mesures collectives, mais elles risquent fort de nous empêcher de considérer au centre du tissage démocratique la grande dynamique

15. Je remercie vivement Mylène Bidault et Johanne Bouchard, dont les apports sont très présents dans ces lignes.

de valorisation des diversités culturelles. Celle-ci est pourtant au principe de l'enrichissement de la perception du monde dans la société d'accueil, comme au sein des relations internationales. En effet, le premier principe ou « moteur » d'un développement apte à prendre en compte la complexité des problèmes ne peut être que le croisement des savoirs les plus divers, interdisciplinaires, théoriques et d'usage.

Il est bien légitime de porter une attention particulière aux personnes et communautés discriminées, non comme à des individus dans une catégorie, mais dans leur droit de participer à la vie culturelle : à savoir d'accéder, de pratiquer, et de contribuer à des ressources culturelles nécessaires pour vivre leur processus de reconnaissance et d'identification tout au long de leur vie. Toute approche fondée sur les droits humains étant normative, la difficulté sera de définir à quelles conditions une ressource culturelle peut être dite de qualité, ou authentique.

Si la question des divers motifs de discrimination est générale, et en particulier celle des discriminations multiples, intersectionnelles (dont souffrent souvent les personnes en situation de migration), le point qui nous intéresse ici relève des discriminations culturelles. Il s'agit de mettre l'accent sur les ressources culturelles auxquelles peuvent participer tous les habitants, quelles que soient leurs origines et leur situation. La participation à ces ressources – et les façons de s'y référer – sont l'enjeu essentiel de toute inclusion, aussi bien pour les arrivants que pour les membres de la communauté d'accueil (habitants depuis plus ou moins longtemps) qui ont en principe le droit de bénéficier des ressources et des témoignages des arrivants. Heureusement que les ressources culturelles – portées par des personnes et déposées dans des œuvres vivantes ou construites – sont elles-mêmes extrêmement migrantes, *et sont donc des facteurs de médiation* : leurs échanges permettent de comprendre l'importance de nos communs (à la fois singuliers et partageables) dans des cultures démocratiques exigeantes, au lieu de classer les expressions culturelles par groupes sociaux.

Le chemin du droit nécessite de considérer le lien étroit entre le droit des personnes, seules et en commun, et la protection des ressources

Le lien intime entre les personnes et les ressources

Chaque droit humain indique un chemin relationnel entre les acteurs : les sujets du droit et les porteurs d'obligations. Ces acteurs ont à chercher leurs synergies en puisant dans la meilleure diversité de ressources disponibles ou à créer. La réalisation de cet objectif commun définit proprement l'objet du droit. En ce qui concerne les droits culturels, l'objet commun est la participation à « la vie culturelle ». Telle est, par exemple, la capacité de pratiquer une langue riche : loin d'être réduite à la transmission de messages, elle ouvre un champ, un espace, une matière nécessaire pour développer opinions, pensées,

prises de conscience, capacités d'impression et d'expression en participant à de multiples échanges. Considérer un être humain, c'est veiller à ce qu'il ait à disposition les ressources, des plus humbles aux plus précieuses, favorables à son épanouissement. Encore faut-il préciser les conditions de réalisation de ce lien *entre les personnes*, sujets de droit comme porteurs d'obligations, *et les ressources* qui sont ainsi leur lieu intermédiaire. Celui-ci ne se réduit pas à l'instrumental. La réalisation (garantie et développement) de la liberté linguistique individuelle nécessite le soin en coresponsabilité des langues, en tant que biens communs, cela se vérifie pour tous les domaines culturels. Les langues, n'étant pas que des canaux neutres de transmission, sont aussi des buts en soi, par tout ce qu'elles évoquent autour du message principal et par la jouissance de leurs pratiques, chaque fois que les locuteurs s'aperçoivent que leurs langues permettent de dire plus qu'ils ne croyaient. L'espace d'une langue est un lieu au sein duquel du sens se révèle. Toute stratégie politique et juridique de réalisation d'un droit humain n'est pertinente et efficace que si elle a cette double finalité interdépendante : les personnes, seules et en commun porteuses des droits humains avec les libertés et responsabilités qui y correspondent, et la participation aux « communs » qui constituent les ressources nécessaires à la réalisation de ces droits.

Intégrer les expressions dans la dynamique de la participation

C'est pourquoi la participation ne se réduit pas à l'accès, comme s'il s'agissait seulement du besoin de s'approprier une chose ou de bénéficier d'un service. On constate une réduction de la notion d'expression à une action linéaire entre des producteurs d'expression et leurs résultats. Le respect de la diversité des expressions culturelles se limiterait alors à une approche aussi équitable que possible de l'accès au droit de s'exprimer, celui-ci étant réduit à l'accès aux expressions et aux modes d'expression. La valeur éthique et politique d'un droit humain inclut l'accès, dans la logique de la participation en milieu complexe et en interdépendance avec les autres droits humains.

Participer signifie entrer dans une interrelation libre et complexe qui demande de l'inventivité et de la réciprocité. Il est d'usage de distinguer trois modes interdépendants de participation :

- *accéder et connaître* : action de se référer à des ressources culturelles, d'en prendre connaissance et d'en « reconnaître » la valeur pour soi et pour autrui ;
- *pratiquer* : action d'apprendre à agir avec ce capital, d'expérimenter, d'acquérir un degré de maîtrise dans les disciplines nécessaires, de façon à l'utiliser, le partager, l'incorporer, à en découvrir progressivement de multiples aspects ;
- *contribuer* : action de produire, enseigner, créer ; c'est l'action la plus épanouie, produisant une nouvelle richesse en partage.

Ces trois façons de participer à la « vie expressive » (au partage d'expressions) sont en boucle, dans la mesure où l'appropriation progressive d'une ressource (une personne, une œuvre, une pratique) permet de nouvelles actions et conduit à en chercher d'autres. La boucle n'exclut cependant pas une progressivité qui va de la découverte à la contribution, ou création. On peut considérer que la participation est effective lorsqu'elle s'accompagne d'une expérience d'émancipation.

Une description du champ sémantique entre ressource et référence est ici utile pour concrétiser les chemins de reconnaissance/d'identification de soi et des autres et des choses et milieux. Pourquoi les ressources culturelles sont-elles si importantes dans tous les domaines de la vie, en tant que facteurs d'identité de valeur et de sens ? Quelles sont les façons de s'y référer, voire de les incorporer à sa vision, ou conscience du monde ?

Les ressources et les références culturelles sont des puits de reconnaissance

Les ressources

« Tout homme désire par nature savoir »¹⁶. Ce désir substantiel de savoir, de connaître, de reconnaître, et d'être reconnu comme capable de participer à une grande diversité de savoirs, est une façon d'exprimer la dignité humaine, au principe de tous les droits humains. Cette dimension centrale de la dignité est spécialement exprimée par les droits culturels, avec les libertés et les responsabilités qu'ils impliquent.

Les droits culturels mettent en lumière le lien libre et intime du sujet de droit à son objet, c'est-à-dire la participation aux savoirs, qui est la condition de participation aux partages de (re)connaissance et donc de liberté. Concrètement, il s'agit du droit de participer à une riche diversité de ressources culturelles tout au long de la vie. La prise en compte de la valeur d'émancipation d'une ressource culturelle est centrale dans cette définition, car elle définit ce qui est souvent oublié dans les analyses binaires sujet de droit/porteurs d'obligations : les « puits de reconnaissance » disponibles¹⁷. L'approche binaire est en effet opaque si elle n'inclut pas son tiers : la richesse des ressources culturelles qui ouvrent des espaces de (re)connaissance.

Autrement dit, en offrant à l'analyse une diversité de savoirs, de positions, de questions ouvertes et de méthodes d'approche, les médias, tout comme les institutions de formations, jouent leur rôle de

16. Première phrase de *La Métaphysique* d'Aristote, par laquelle nous pourrions résumer les droits culturels. Voir la conclusion du très beau livre de Barbara Cassin : *Éloge de la traduction. Compliquer l'universel* : « Tous les hommes désirent naturellement savoir, voilà qu'à la fin de ce livre cette première phrase de la *Métaphysique* d'Aristote m'apparaît comme le moins repoussant des universels ». Elle entend par là que la seule approche légitime de l'universel est celle qui valorise les diversités, place leur croisement critique au cœur de la recherche du plus juste, du plus vrai. C'est le contraire de la pratique dominante qui, pour prôner des valeurs universelles, marginalise les diversités, tout en assurant les respecter. Voir : Barbara Cassin, *Éloge de la traduction. Compliquer l'universel*, Fayard, 2017.

17. Sur l'importance de la valorisation des ressources culturelles pour la compréhension d'un droit humain en tant que droit culturel, voir le rapport de la Rapporteuse spéciale sur le droit à l'éducation, Koumbou Boly Barry, *Droit à l'éducation : les dimensions culturelles du droit à l'éducation en tant que droit culturel*, A/HRC/47/32, 16 avril 2021, en ligne : <https://docs.un.org/fr/A/HRC/47/32>.

médiation : ils ouvrent des espaces de participation, augmentent la confiance dans les intelligences et dans la nécessité féconde de leur confrontation pacifique. La prise en compte des ressources culturelles accumulées permet un « effet déclencheur » pour la réalisation des droits culturels au sein de l'ensemble des droits humains. En langage systémique, nous dirons que la relation entre les porteurs et les débiteurs se nourrit – ou non – de la richesse des écosystèmes dans laquelle elle peut évoluer. C'est la dimension fondamentalement politique des droits humains, centrale de bout en bout.

Nous proposons de définir les ressources culturelles comme *des nœuds de savoirs, et donc de reconnaissances, qui donnent accès à une diversité d'autres savoirs et permettent de participer à des communs*. Cela signifie que les ressources culturelles sont des savoirs, dans toute l'amplitude de ce mot entre verbe/substantif, action/résultat en boucle : savoir-être, savoir-faire, savoir-aimer, savoir-participer, savoir-communiquer, en somme tous les savoirs acquis, vécus et transmis qui concourent au *savoir vivre*. Ces connaissances forment des boucles entre elles et entre toutes celles et tous ceux qui y ont contribué, y contribuent et y contribueront. Ce sont des voies de (re)connaissance.

Les références culturelles : des chemins pour pratiquer

Une référence est une façon d'indiquer les sources, et partant de « vérifier » la validité d'un accès. Mais la référence peut être prise au sens externe (les références d'une citation) ou au sens incorporé : les ressources auxquelles une personne, seule ou en commun, se réfère pour vivre son processus d'identification, de reconnaissance, ou plus simplement dans le développement de telle ou telle activité.

La question qui se pose est celle des modes, dans l'action de se référer. Le plus simple est de reprendre les trois modes de participation. Ainsi, ces ressources peuvent être :

- reconnues, identifiées : situées, selon des critères qui permettent d'en trouver les diverses formes et les façons d'y avoir accès ;
- pratiquées, expérimentées, développées ;
- incorporées, appropriées au point d'inspirer de façon importante son processus d'identification dans différentes étapes de sa vie.

Ces modes impliquent chaque fois des *apprentissages*, grâce à une diversité de médiateurs qui enseignent des manières de s'y référer et de se les approprier. Ces trois modes peuvent naturellement former une boucle, car une référence incorporée comme essentielle demande un approfondissement continu, et donc la recherche de nouvelles sources et de pratiques. Dans ce cas, *les références culturelles peuvent alors être définies comme des savoirs objectivés et appropriés de diverses façons*.

Il est possible de préciser les liens entre ressources et référence de cette façon : une ressource *première* est une personne ou/et une œuvre, porteuse de savoirs, qui nécessitent des ressources *secondes*, celles-ci étant des références qui permettent d'interpréter ces savoirs, de les communiquer et de les « exploiter » de façon positive pour le développement des capacités.

Les trois modes peuvent être imposés et subis au détriment des libertés de choix et d'interprétation ; logiquement, l'authenticité d'une ressource devrait garantir le processus d'émancipation (au contraire de l'aliénation), mais cela reste à explorer.

La qualité, ou authenticité, des ressources et des références : la question cruciale

Cette approche n'a donc rien d'ironique, bien au contraire. La mise en lumière de l'importance cruciale des ressources culturelles, comme ressources communes nécessaires à la réalisation des droits culturels et de tous les droits humains, signifie que la pauvreté, la corruption, le manque d'attention à des ressources de qualité sont au centre de toutes les violations. Une langue librement parlée et soignée dans ses pratiques, ses arts, est un espace nécessaire d'émancipation et de reconnaissance ; lorsqu'elle est abîmée, réduite aux oppositions binaires, elle devient un instrument d'aliénation, de discrimination, de soumission et de violence. Il en va de même de l'histoire en tant que ressource de transmission et de médiation, ou au contraire d'aliénation et de discrimination, ainsi que de chaque domaine culturel avec son ensemble de disciplines et de pratiques.

Le point crucial se trouve donc dans la définition de leur qualité : il est clair que toutes les ressources culturelles ne sont pas « bonnes ». De façon pragmatique, on peut observer qu'elles favorisent, ou au contraire, brident, voire annihilent les libertés d'interprétation. Entre celles qui se présentent ou apparaissent comme dogmatiques, ou comme des opinions purement subjectives, la question de l'objectivité se pose.

Qu'est-ce qui fait la « puissance » d'une œuvre, qui la rend « porteuse d'identité, de valeur et de sens » ? Qui peut estimer cette capacité ? Personne n'a la légitimité de le faire en position de surplomb. Du point de vue social, il est seulement possible d'observer l'extrême fécondité d'une œuvre (artistique, sociale, économique, politique) sur la libération et la créativité d'autres personnes et de soi-même. Du point de vue logique, chaque succès ou insuccès demande à être interprété, voire démontré quand c'est possible. Quoi qu'il en soit, la qualité demande donc à être définie sur deux plans : celui de la ressource (un enseignant peut être mauvais, médiocre ou excellent, un livre d'histoire ou de science peut être pertinent, moyen ou mensonger) ; celui de la référence (une référence peut respecter et interpréter de façon fondée ou au contraire falsifier une ressource ; les sources historiques sont falsifiées par des

interprétations qui se propagent au moyen de ressources alternatives elles-mêmes falsifiées, de façon à introduire le doute, volontairement ou non, sur la possibilité même de qualité et d'objectivité).

Une ressource culturelle est une invitation qui se caractérise par son potentiel indéfini

Les savoirs, tout comme les ressources culturelles, ne sont certes pas équivalents. Certains conduisent d'abord aux discriminations, aux erreurs, aux mensonges, à l'inaction ou aux violences. Il ne suffit pas de dire qu'un savoir de qualité ouvre, alors que d'autres ferment, avec tous les intermédiaires et toutes les contradictions possibles. Cette remarque est trop générale. Peut-on préciser les critères qui permettent de reconnaître la qualité d'une ressource culturelle en tant que puits de savoir ?

- 1) *Un savoir est un potentiel ouvert sur un infini d'admiration et de liberté, donnant accès à une chaîne avec de multiples segments et embranchements.* Apprendre à lire (écouter, écrire, imaginer) donne accès à toutes sortes d'informations écrites utiles et à des livres ; ceux-ci introduisent à de nouveaux savoirs, d'autres livres, d'autres lieux, d'autres communautés de lecteurs et d'écrivains, d'autres partages. Et rétroactivement à une amélioration du savoir lire. Autrement dit, un savoir se développe en une chaîne avec des ramifications qui ouvre sur une expérience émancipatrice : l'abord d'un espace de partage et de création à la fois personnel et commun¹⁸. *La qualité indique qu'il y a du potentiel infini dans chaque ressource, en tant qu'espace de reconnaissance. Ce potentiel permet à chacun d'ouvrir et d'explorer un champ encore indéfini, mais prometteur.*
- 2) *Chaque savoir a une double nature : contenus et porteurs.* Un porteur est plus qu'un support à connotation neutre. À titre d'exemple, écrire sur du papier, sur un mur ou sur un écran influe sur le mode de pensée, par son rapport avec cette matière et des techniques appropriées, la définition de son espace-temps et par le type de destinataires. Les porteurs de savoirs sont des personnes et des œuvres, humaines ou naturelles : des objets fabriqués, des ensembles théoriques, des traditions, des institutions et habitudes, des êtres naturels vivants ou inanimés, des écosystèmes en tous genres. Bref, tout ce qui est porteur d'intelligence, et est susceptible de susciter notre éveil. Un être naturel est aussi une ressource culturelle, dans la mesure où son appréhension est inséparable d'un savoir transmis ou découvert. La conscience de cette double nature introduit un espace d'interprétation entre contenus et diversités de supports. C'est tout l'enjeu de la communication : trouver les meilleures adéquations possible entre les contenus et

18. Pour exercer le droit à l'éducation, il faut avoir accès à des personnes (éducateurs) et à des œuvres (des livres, une école, tout un système social éducatif), dont le but est d'enseigner les savoir lire, écrire, communiquer, parler, vivre ensemble... La participation à l'activité pédagogique de l'enseignant (ressource culturelle) qui apprend à lire, donne accès à une infinité de livres dans tous les domaines (ressources culturelles démultipliées), lesquels permettent le partage avec d'autres personnes, institutions, pratiques (nouvelle démultiplication). Telle est la nature d'une ressource culturelle, espace de connexion et d'invitation.

les supports, par un souci d'efficacité qui démontre la correspondance entre contenu et support, fin et moyen (on pourrait parler de la clarté de la pertinence, de l'éthique de la communication).

- 3) *Un savoir ouvre sur d'autres savoirs, il est ressource de synergie.* Tout savoir avec ses disciplines démontre sa fécondité, certes à l'interne, mais surtout dans ses interdépendances avec d'autres domaines, sur les frontières disciplinaires, lieux de « partage », là où la fécondation mutuelle se produit. Chaque savoir est synergique, car il ne fait pas qu'ouvrir sur d'autres, il les cherche et les appelle comme autant de défis et de compléments nécessaires. Le bénéfice est indissociablement un ensemble de connaissances et de reconnaissances, il est inséparablement intellectuel et social.

Nous notons trois critères de qualité qui expriment que tout savoir augmente la conscience de sa valeur et donc libère et développe le désir de progresser dans la connaissance et la reconnaissance : 1) dans chaque domaine, 2) dans la communication, 3) dans les synergies entre domaines.

L'authenticité

En résumé, une ressource culturelle de qualité est un espace où de multiples formes d'acteurs interagissent avec les savoirs qu'ils apportent et ceux qu'ils cherchent : les dons et les désirs s'y appellent mutuellement. Chaque ressource renforce ainsi les capacités d'admiration, de rencontre, d'expression et de transmission ; elle est lieu multiforme de circulation et d'hospitalité et donc de *libre reconnaissance*. Une médiation est alors vécue comme authentique lorsque les parties s'y reconnaissent mutuellement, en découvrant un espace de libération et de réalisation. Dans le cas contraire, dans la mesure où une ressource ferme au lieu d'ouvrir, elle stérilise de façon plus ou moins définitive. Qui définit cette qualité ? Chacun. Personne ne peut le faire en surplomb. La subjectivité est comprise ici comme expression de la dignité personnelle.

Pour cela, il faut entrer dans les liens à tisser entre subjectivité et objectivité. L'authentique – ce qui semble le plus subjectif – peut à certaines conditions être vérifié et donc reconnu comme objectif : *l'œuvre ou geste authentique donne accès à sa source et invite à s'y ressourcer, à s'en inspirer, pour poursuivre son chemin*. Chacun peut reconnaître l'authenticité d'une ressource culturelle, quand elle lui « parle », lui ouvre vie, conscience et liberté, lui permet de développer sa « subjectivité », sa qualité de sujet apte à reconnaître de la valeur, et donc à choisir, à adhérer, ou non, à sa façon. Dans la mesure où cette expérience est partagée par une grande diversité de sujets et qu'elle produit des résultats probants, nous estimons que le croisement des authentifications subjectives – précisément l'intersubjectivité – produit de l'objectivité. La qualité d'une ressource culturelle, « objet » dont l'authenticité est reconnue par une

diversité de personnes qui y puisent leurs capacités d'interprétation, de transformation, de création. L'objectivité n'est pas la vérité, mais une étape qui demeure à interpréter, à critiquer, à dépasser.

L'authenticité est un espace intersubjectif reconnu par ceux qui y participent : son objectivité se reconnaît à ses fruits, les paroles, comme les autres gestes démontrent leur valeur dans le temps. C'est une continuité – avec ses discontinuités – dans une chaîne de valeurs, qui se vérifie dans les références à la diversité de ses sources. Chacun peut estimer ces ressources de savoirs avec leurs supports, les identifier et les reconnaître en tant que « porteuses d'identité, de valeur et de sens ». Une ressource estimée est alors reconnue comme valeur avec ses références.

Pour dire les choses de façon synthétique, si toutes les ressources et références n'ont pas le même pouvoir pour tous, il est cependant logique d'identifier clairement un critère de qualité : *l'espace d'interprétation qu'elles ouvrent, instruisent et autorisent. Le propre de cet espace est d'être en tension entre respect et critique. Une ressource culturelle est de qualité lorsqu'elle permet et instruit une critique « dans les règles de l'art » : un « respect critique »¹⁹ un espace authentique de dialogue.* L'appropriation d'une ressource par le sujet fait de celle-ci une référence qu'il estime précieuse, voire nécessaire, pour développer ses capacités d'admiration, de reconnaissance et d'identification, condition à l'exercice de ses libertés et responsabilités. Nous pouvons ainsi définir la qualité d'une ressource et des références qui y donnent accès :

- elles instruisent des espaces d'admiration et de découverte qui développent la conscience qu'aucune valeur, aucun domaine, n'est simple, une conscience qui ouvre au contraire sur une grande diversité de contenus et de potentiels ;
- au vu de cette diversité d'expressions et de situations, elles offrent des occasions permettant d'apprendre à interpréter, trier, chercher des correspondances et identifier des valeurs nécessaires.

Pour essentielle qu'elle soit cependant, l'ouverture indéfinie pour chacun sur des espaces infinis demande à être accompagnée d'une confiance dans la possibilité d'y découvrir des points forts : des repères. Dans la mesure où tout choix d'identité, ou de sens, se décide entre des valeurs diversement opposées, notre hypothèse est que, dans nombre de cas, la découverte mène à des valeurs en opposition. Certaines ne résistent pas à l'analyse, d'autres au contraire apparaissent comme irréductibles. De façon synthétique, l'hypothèse peut ainsi être précisée : *« Une référence de qualité instruit un espace d'interprétation entre des valeurs aussi nécessaires qu'opposées. Plus simplement, une telle référence peut être dite « contrastive », car elle met en valeur les contrastes ».*

19. Nous l'avons introduite dans Patrice Meyer-Bisch, Mylène Bidault, *Déclarer les droits culturels*, Commentaire de la Déclaration de Fribourg, Schulthess Éd. Romandes, Genève, Bruylant, Bruxelles, 2010, para. 3.12. Voir le rapport sur les dimensions culturelles du droit à l'éducation : « une ressource culturelle "de qualité", que celle-ci soit une religion, un art ou une science, est celle qui permet un débat instruit, ouvrant un espace d'interprétation, de liberté et de créativité potentielles, un espace qui demande l'avis et la contribution de chacun dans une logique de respect et de critique ». Voir le rapport de la Rapporteuse spéciale sur le droit à l'éducation, Koumbou Boly Barry, *Droit à l'éducation : les dimensions culturelles du droit à l'éducation en tant que droit culturel*, supra note 17, para. 55.

Les exemples foisonnent bien sûr dans les beaux-arts ; c'est probablement Gaston Bachelard qui a montré le mieux comment l'imagination créatrice tire sa dynamique des oppositions sensibles dur/mou, clair/obscur, fermé/ouvert, travail/repos. Dans les domaines académiques et quelle qu'en soit la discipline, chaque hypothèse, puis thèse ou théorie, est soumise à un débat contradictoire. C'est de la confrontation que peuvent émerger de nouvelles synthèses. Chacun en fait l'expérience dans l'éducation, notamment entre les pôles d'autorité et de liberté. Enfin, ce devrait également être le cas dans les domaines de l'information et de la politique, mais les contraintes d'objectivité y sont très largement déficientes.

C'est la qualité des ressources, et celle des références à ces ressources, qui instruit le débat contradictoire, autrement dit une objectivité, vécue comme une invitation à un chemin d'authenticité.

L'épaisseur des « matières-sources » culturelles et de leurs capitalisations

Cette entrée dans les droits humains par les droits culturels conduit à placer *au principe* de l'exercice des libertés pour chacun, seul et en commun, les domaines culturels avec leurs contextes, histoires, errances, diversités de pratiques, de disciplines, de contraintes et d'objectifs. Encore faut-il préserver leur complexité interne et les interactions intimes qu'elles déploient et favorisent entre les êtres humains et leurs milieux.

Les « matières » et les formes

Les domaines culturels sont autant de « matières-sources » ou ressources, avec leurs références ou chemins d'accès, qui permettent de penser et créer de nouvelles œuvres-ressources. Pour prendre l'exemple de la « matière juridique », en tant que matière normative culturellement construite (proposant comme toute ressource culturelle : identité, valeur et sens), une norme de droit a une utilité immédiate : elle est finalité et moyen, en définissant un sens (signification et direction) avec son indispensable marge d'interprétation soumise à délibération. Notons à quel point, aujourd'hui, la perte de crédibilité et donc de la matière reconnue du droit international, notamment dans le domaine des conflits armés et de l'humanitaire, est gravissime et rend caducs mille et une promesses, mille et un espoirs.

La compréhension d'un domaine culturel en tant que « matière consistante » aussi bien sensible que spirituelle, matière-source qui contraint les acteurs tout en leur ouvrant des potentiels de liberté, montre le non-sens de la distinction administrative entre un patrimoine matériel ou tangible (confondu généralement avec le patrimoine bâti) et un autre qui serait immatériel, ou intangible. Cette dichotomie

simpliste, incarnant une vision très sommaire de la matière physique et de ce qui ne semble pouvoir être désigné que négativement, est un obstacle à la compréhension du lien de fécondation mutuelle qui fait patrimoine entre des matières (dans l'indispensable polysémie du terme – avec leurs épaisseurs spatiotemporelles) et les multiples façons de les modifier, d'y puiser inspiration pour créer. Un patrimoine culturel, compris comme ensemble de ressources culturelles, n'est jamais seulement « matériel », ou seulement « immatériel », ni simplement à deux faces : il est forcément multifacette. Des plus physiques aux plus intellectuelles, les « matières » s'y entremêlent pour donner naissance à de nouvelles formes : œuvres ou gestes.

Les ressources culturelles constituées en patrimoines sont à la fois des moyens et des objectifs d'interaction entre les personnes, les communautés, les choses et leurs milieux, inscrivant et accumulant des acquis : une multitude de connexions entre personnes et œuvres. Ce sont, au sens propre, des « capitaux culturels », des instruments de production et de création. La richesse des capitaux culturels sollicités conditionne le développement des libertés. Si l'individu est à la fois un nœud et un tisserand dans un tissu social, l'objet culturel en sa complexité est comparable à un métier à tisser ces liens. Il n'est pas suffisant de conserver un capital, encore faut-il être capable de le valoriser c'est-à-dire de l'utiliser, de l'exploiter sans s'appauvrir, de le préserver tout en le développant, si possible. Un capital culturel est un trésor de ressources, un pont temporel, un potentiel de liens sociaux, un instrument pour développer du travail culturel et produire des résultats, permettant de constituer de nouvelles ressources. Il ne peut y avoir de création sans entretien et utilisation d'un capital culturel riche d'une grande diversité. Au sens de Bourdieu, ce capital est en premier incorporé : « La plupart des propriétés du capital culturel peuvent se déduire du fait que, dans son état fondamental, il est *lié au corps et suppose l'incorporation* »²⁰. Il peut être déposé dans des objets et des institutions (capital objectivé), et demande à être reconnu comme tel par des signes d'identification (capital symbolique). Les tableaux déposés dans un musée sont du capital objectivé mais inerte, tant qu'ils ne sont pas regardés, commentés, mis dans des contextes variés, de façon à permettre à nombre de personnes d'incorporer un nouveau regard. Cette espèce de capital (en plus des espèces économiques et sociales) permet un lien beaucoup plus intime entre les personnes par l'intermédiation des œuvres de toutes natures ; elle rejoint ce lieu – intime et pourtant potentiellement public – où les capacités se fécondent et se nouent, un milieu de reconnaissances mutuelles. Capitaliser les ressources avec leurs diverses références, c'est mettre au travail un potentiel de richesses, d'adaptation, de résilience, de création.

20. Pierre Bourdieu, « Les trois états du capital culturel » dans : *Actes de la recherche en sciences sociales. L'institution scolaire*, Vol. 30, novembre 1979, p. 3-6.

Les ressources culturelles sont les matières de la paix

Une matière culturelle est une matière de paix (observation, découverte, partage, large spectre d'émotions, respect critique), ressource nécessaire pour le développement de libertés aptes à communiquer et à entrer ainsi en synergie. Une liberté culturelle (une liberté dans les domaines culturels), et de façon générale une liberté cultivée (quel qu'en soit le domaine), est une « liberté instruite » par l'incorporation de références culturelles authentiques, ouvrant de larges espaces de connaissances, de reconnaissances, de possibles interprétations, de joies de savoir immédiates et potentielles. Le développement des libertés personnelles démontre la force du « seul et en commun », expression par laquelle nous désignons de plus en plus le sujet de droit, nécessairement individuel en ses droits, libertés et responsabilités, nécessairement en commun dans leur exercice.

À l'intérieur de la conscience personnelle, comme au cœur de l'identité des communautés, s'exerce non seulement le jeu des libertés individuelles, mais aussi celui de la reconnaissance d'un lien – d'un lieu d'intelligibilité – de recherche commune de sens et de vérité. Telle est la dialectique des libertés culturelles, personne/communauté, ou respect/critique, développée par la participation à des ressources culturelles de qualité. L'incorporation de références culturelles est le déploiement d'un choix ; ces références donnent accès à des capacités d'impression, d'expression et de réalisation, des capacités de liens, de reconnaissances partagées, de joie et d'espoir pour l'avenir.

Cultiver, c'est créer un front sur les limites de la condition humaine, tracer une nouvelle frontière pour pouvoir aller plus loin, plus intelligemment, exploiter – et honorer – davantage. Au-delà des controverses et des craintes, le travail de culture, et donc l'exercice des droits culturels, consiste tout à la fois à aller chercher des potentiels naturels, les choisir, les mettre en opposition, les interpréter en tous sens pour développer ces « communs », espaces communs de libertés.

Les ressources culturelles avec leurs diversités de références de qualité sont les matières de la paix, depuis les « matières premières » en particulier nos corps pensant et désirant dans leurs environnements, jusqu'aux « matières transformées » mille et une fois, des plus intellectuelles aux plus physiques que nous créons et produisons, pour tenter de développer une vie plus digne pour le plus de personnes possible. Les personnes en situation de migration sont les témoins de cette universalité – source de paix, infiniment blessée, alors qu'elle est notre seule ressource d'espoir.

Partie II

LA REPRÉSENTATIVITÉ DES
PERSONNES MIGRANTES ET
DE LEURS EXPRESSIONS
CULTURELLES DANS LES
MÉDIAS

CHAPITRE 3

Diversité, découvrabilité, plateforme et réglementation

Stéfany Boisvert,

professeure, École des médias, Université du Québec à Montréal

Stéphanie Paquette,

conseillère, Région du Québec, Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC)

Destiny Tchéhouali,

professeur, Département de communication sociale et publique, Université du Québec à Montréal

Modération : Ariane Émond, journaliste et animatrice

Introduction

Le droit international reconnaît aux personnes migrantes le droit de participer à la vie culturelle, y compris le droit d'avoir accès à un large éventail de contenus culturels ou médiatiques auxquels elles s'identifient²¹. La mise en œuvre effective des droits culturels des personnes migrantes nécessite en effet que les systèmes médiatiques reflètent leur culture et leur réalité tout en abordant les défis et les enjeux propres aux groupes et aux communautés se trouvant dans chaque société²².

L'accès à une diversité des expressions culturelles est également une exigence de la *Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles* de 2005²³, les Parties devant notamment tenir compte des besoins particuliers de divers groupes sociaux, ce qui inclut les personnes migrantes²⁴. Cet instrument juridique invite les Parties à valoriser les expressions culturelles

21. Le droit international des droits de la personne protège les droits et identités culturels des personnes migrantes, notamment par l'article 27 de la [Déclaration universelle des droits de l'homme](#) adoptée le 10 décembre 1948 et l'article 15 (1) (a) du [Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels](#) adopté le 16 décembre 1966. Selon l'article 27 de la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, « Toute personne a le droit de prendre part librement à la vie culturelle de la communauté, de jouir des arts et de participer au progrès scientifique et aux bienfaits qui en résultent ». Cet instrument juridique n'a pas de force contraignante sur le plan légal mais possède plutôt une valeur politique et morale à l'égard de la communauté internationale. Quant à l'article 15 (1) (a), il stipule que « Les États parties au présent Pacte reconnaissent à chacun le droit : a) De participer à la vie culturelle ».

22. Luis A. Albornoz, « Garantir la diversité des voix dans les médias », dans : UNESCO, *Repenser les politiques en faveur de la créativité*, UNESCO, 2022, p. 71.

23. Christine M. Merkel, « Élargir le champ des possibles : contenus culturels et médias de service public », dans : UNESCO, *Repenser les politiques culturelles ; La créativité au cœur du développement*, UNESCO, 2018, p. 55.

24. Véronique Guèvremont, Ivana Otasevic et Hélène Giguère (dir.), *Accéder à soi. Accéder à l'autre. La Convention de l'UNESCO de 2005, les politiques culturelles et l'intégration des migrants*, supra note 4.

et la créativité des individus, ce qui inclut les membres des minorités et des différents groupes sociaux, y compris les personnes migrantes, présents sur le territoire d'une société²⁵.

Les États doivent protéger et promouvoir les expressions culturelles et les contenus médiatiques des personnes migrantes, non seulement dans l'environnement analogique, mais également dans l'environnement numérique, et notamment dans les médias sociaux²⁶ et sur les grandes plateformes²⁷. Les *Directives opérationnelles relatives à la mise en œuvre de la Convention dans l'environnement numérique*²⁸ demandent aux Parties à la Convention de 2005 d'adopter des politiques et des mesures nationales qui visent à sensibiliser à l'importance du contenu culturel local et à promouvoir sa consommation, ainsi qu'à favoriser le développement d'industries culturelles et créatives viables dans l'environnement numérique aux échelles locale, régionale et nationale²⁹. Les expressions culturelles des personnes migrantes font partie de cet environnement et l'enrichissent³⁰.

Ainsi, le présent chapitre aborde les enjeux relatifs à la représentativité et à la visibilité des personnes migrantes, et de leurs expressions culturelles dans les médias traditionnels et en ligne, au Québec et au Canada. Les défis liés au concept de découvrabilité des contenus culturels créés par des artistes issus de la migration, ainsi que le cadre réglementaire canadien visant à assurer une plus grande diversité culturelle devant les écrans et derrière les micros sont discutés.

25. Voir l'article 7 (a) de la Convention de 2005. Voir également : Ivana Otasevic, « La protection et la promotion des expressions culturelles des migrants en droit international : un état des lieux », Idem, p. 16.

26. Un média social peut être défini comme étant un « média numérique basé sur les caractéristiques du Web 2.0, qui vise à faciliter la création et le partage de contenu généré par les utilisateurs, la collaboration et l'interaction sociale ». Les médias sociaux regroupent notamment les réseaux sociaux (exemple de Facebook), les plateformes de partage de vidéos (exemple de YouTube), les plateformes de partage de photos (exemple d'Instagram), les plateformes de microblogage (exemple de X) et les encyclopédies collaboratives. Voir : Office québécois de la langue française, « média social », en ligne : <https://vitrinelinguistique.oqlf.gouv.qc.ca/fiche-gdt/fiche/26502881/media-social>.

27. Notons que le Conseil de l'Europe s'intéresse aussi à la question des médias ainsi qu'aux défis liés au passage des médias traditionnels aux médias sociaux. Par exemple, la *Résolution sur la liberté d'expression et les technologies numériques* et la *Résolution sur l'évolution de l'environnement des médias et de l'information* ont été adoptées lors de la Conférence des Ministres responsables des Médias et de la Société de l'Information, *Intelligence artificielle - Une politique intelligente ; Défis et opportunités pour les médias et la démocratie*, les 10-11 juin 2021, voir en ligne : <https://www.coe.int/fr/web/freedom-expression/media2021nicosia-conference-documents>.

Plus particulièrement, les États Parties sont invitées « à élaborer, en étroite coopération avec les professionnels des médias, des lignes directrices pour le développement de codes de conduite éthiques à l'intention des journalistes, des rédacteurs en chef et des nouveaux acteurs ayant des fonctions de type éditorial, y compris les plateformes en ligne et les développeurs de logiciels, afin de promouvoir et de favoriser : c) l'exposition à une riche diversité de contenus et de sources médiatiques, notamment en ce qui concerne les groupes marginalisés ». Voir : *Résolution sur la liberté d'expression et les technologies numériques*, 10-11 juin 2021, article II c), en ligne : <https://rm.coe.int/coeminaimedia-resolution-on-digital-technologies-fr/1680a2dc91>.

28. Voir : UNESCO, *Directives opérationnelles sur la mise en œuvre de la Convention dans l'environnement numérique*, approuvées par la Conférence des Parties lors de sa sixième session, 2017, en ligne : https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000370521_fre.page=95. Également, nous pouvons mentionner *The Tallinn Guidelines on National Minorities and the Media in the Digital Age & Explanatory Note*, adoptées en 2019 par l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), en ligne : <https://www.osce.org/files/OSCE-Tallinn-guidelines-online%203.pdf>.

29. UNESCO, *Directives opérationnelles sur la mise en œuvre de la Convention dans l'environnement numérique* Idem, para. 23.1.

30. Ivana Otasevic, « La protection et la promotion des expressions culturelles des migrants en droit international : un état des lieux », supra note 25, p. 21.

La représentativité des personnes migrantes dans les médias traditionnels et en ligne au Québec et au Canada

La représentativité des personnes migrantes dans les médias traditionnels et en ligne au Québec et au Canada est cruciale pour favoriser une société durable, inclusive et équitable³¹. Bien que cette représentation soit actuellement insuffisante dans les médias canadiens et québécois³², on observe des avancées importantes dans l'évolution du cadre réglementaire canadien relatif au domaine de la radiodiffusion et des télécommunications³³.

À l'heure actuelle, quelle est la représentation des personnes issues de l'immigration dans les médias traditionnels et en ligne, canadiens et québécois ? Selon vous, quels sont les avantages d'avoir une diversité culturelle dans nos médias ?

Stéphanie Paquette : Il est très important d'avoir une diversité culturelle dans nos médias ainsi qu'un système de radiodiffusion canadien rassembleur destiné à toute la population et non seulement à une certaine tranche de la société. Il y a donc une volonté de soutenir le partage d'un espace commun à travers nos médias où l'ensemble des Canadiens et l'ensemble des communautés peuvent se rencontrer et échanger. En ce sens, le CRTC³⁴ veille à s'assurer que le point de vue des groupes méritant l'équité est reflété et entendu dans les consultations publiques qu'il met de l'avant. Le CRTC a d'ailleurs pris des mesures récemment pour se rapprocher de diverses communautés et faciliter leur participation aux instances qui les concernent. Au moment de la prise de décision, le CRTC tient compte de la diversité, de l'équité et de l'inclusion pour élaborer ses politiques réglementaires et ses décisions.

Est-ce que vous avez l'impression qu'il y a des avancées sur ce point ?

Stéphanie Paquette : J'ai l'impression qu'il y a des avancées, mais il reste du chemin à parcourir. Nous progressons à l'aide des outils à notre disposition pour favoriser la présence des communautés culturelles. Notre objectif est de disposer d'un système qui nous représente tous en tant que Canadiennes et Canadiens. À cet égard, j'aimerais apporter une nuance. Au CRTC, nous n'utilisons pas la notion de « personnes migrantes », mais nous référons davantage à celle de « communautés ethnoculturelles », qui, selon nous, est plus englobante et reflète un ensemble plus large de groupes culturels sous-représentés ou de créateurs en quête d'équité.

31. Sur ce point, voir notamment les propos de Stéphanie Paquette.

32. Sur ce point, voir les propos de Stéfany Boisvert et de Destiny Tchéhoul.

33. Sur ce point, voir les propos de Stéphanie Paquette.

34. Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) est un organisme public indépendant des différents paliers de gouvernement. Son mandat lui est confié par le Parlement du Canada. Il est chargé de réglementer et de surveiller la radiodiffusion et les télécommunications au pays de façon à s'assurer du respect des lois et règlements établis par les parlementaires et du respect des politiques des ministères. Son rôle est de « veiller à ce que les Canadiens aient accès à un système de communication de classe mondiale qui encourage l'innovation et enrichit leur qualité de vie ». Voir : CRTC, « Accueil », en ligne : <https://crtc.gc.ca/fra/accueil-home.htm>; CRTC, « Lois et règlements », en ligne : <https://crtc.gc.ca/fra/lois-statutes.htm>.

En quelques mots, quelles avancées remarquez-vous sur le plan de la représentativité justement de ces Canadiens qu'on voit mieux sur nos écrans et sur nos plateformes ?

Stéphanie Paquette : D'un point de vue réglementaire, nous avons adopté des mesures qui favorisent cette représentativité. Le CRTC a identifié trois domaines d'intervention dans lesquels concentrer ses ressources, et « contribuer à un système de radiodiffusion moderne et inclusif » en fait partie³⁵.

L'une des mesures mises en place pour soutenir une meilleure représentativité touche le financement de la programmation. Le CRTC exige que les services de radiodiffusion comme la télévision et la diffusion continue en ligne, les câblodistributeurs et les entreprises de distribution par satellite contribuent financièrement au secteur créatif canadien³⁶. Divers fonds, y compris les fonds de production indépendants certifiés (FPIC), peuvent bénéficier de ces contributions. Certains FPIC, tels que le Fonds canadien de l'écran indépendant (FCEI) destiné aux créateurs et créatrices afro-descendants(es) et racisés(es)³⁷ et le Fonds de l'écran des Noirs³⁸, visent à financer les productions qui soutiennent le contenu créé par des Canadiens de groupes méritant l'équité comme les communautés noires ou racisées et les communautés ethnoculturelles issues de la diversité. Donc, ces différents fonds soutiennent la production ainsi que le contenu créé par et pour les communautés de la diversité.

Une autre façon d'assurer la diversité culturelle devant et derrière la caméra ou le micro est à travers l'octroi de licences. Lorsqu'un service souhaite être autorisé à diffuser du contenu à l'écran ou à la radio, il doit faire une demande de licence auprès du CRTC³⁹. Le CRTC émet alors une autorisation d'opérer le service, laquelle est assortie de certaines conditions. Celles-ci peuvent inclure des exigences en matière de production, de programmation et de contenu représentant la diversité. Ainsi, le CRTC peut s'assurer que notre système de radiodiffusion offre une programmation diversifiée qui reflète l'ensemble des Canadiens des communautés noires, des communautés racisées ou qui représentent la diversité de par leurs antécédents ethnoculturels, leur statut socioéconomique, leurs capacités et handicaps, leur orientation sexuelle, leur identité ou expression de genre et leur âge.

À cet égard, je souligne qu'en 2023, le CRTC a émis une licence au service de télévision Natyf TV et a rendu obligatoire la distribution de cette chaîne au service numérique de base des entreprises de distribution de radiodiffusion (EDR)⁴⁰ du Québec à travers l'imposition de certaines exigences. Le

35. Pour plus de détails, voir notamment : CRTC, « Programmation télévisuelle et radiophonique », en ligne : <https://crtc.gc.ca/fra/television/program/>; CRTC, « Licences », en ligne : <https://crtc.gc.ca/fra/industr/licences.htm>.

36. CRTC, « Fonds de production indépendants certifiés », en ligne : [Fonds de production indépendants certifiés | CRTC](https://crtc.gc.ca/fra/industr/fonds/fonds_independants_certifies.htm).

37. Fonds canadien de l'écran indépendant, en ligne : <http://independentfund.org/fr/accueil/>.

38. Fonds de l'écran des Noirs, en ligne : <https://bso-ben.ca/fr/le-fonds-de-lecran-des-noirs/>.

39. Par écran ou radio, on signifie ici la plupart des services diffusés par la voie des ondes ou offerts par les entreprises de télédistribution au Canada. De telles licences n'existent pas pour les services accessibles strictement en ligne. De même, certaines exemptions existent. Voir CRTC, « Ordonnances d'exemption de radiodiffusion », en ligne : https://crtc.gc.ca/fra/forms/form_206.htm.

40. Voir Décision de radiodiffusion 2023-303 et Ordonnance de radiodiffusion CRTC 2023-304, *Natyf TV – Attribution de licence à un service facultatif national de langue française et distribution obligatoire du service dans la province de Québec*, Ottawa, le 31 août 2023, en ligne : <https://crtc.gc.ca/fra/archive/2023/2023-303.htm>. Les entreprises de distribution de radiodiffusion (EDR) incluent les services de télévision par câble, satellite et fibre optique.

mandat de Natyf TV est d'offrir une programmation créée par et pour les communautés francophones racisées du Québec, dans le but de refléter les intérêts de ces communautés et d'encourager un nouveau groupe de créateurs francophones issus des communautés ethnoculturelles.

De manière générale, ces mesures sont respectées. Toutefois, pour les cas où il y a un manquement aux conditions imposées, des discussions ont lieu et cela peut mener à des conditions encore plus précises ou à des exigences additionnelles.

Les défis rencontrés par des personnes migrantes pour rendre leurs expressions culturelles plus visibles dans les médias

Les personnes migrantes font face à de nombreux défis pour rendre leurs expressions culturelles plus visibles dans les médias traditionnels et en ligne. Les enjeux liés à la découvrabilité des contenus culturels créés par des artistes issus de l'immigration sur les grandes plateformes ainsi que l'accès limité à ces contenus pour le grand public québécois et canadien, tant dans l'environnement analogique que numérique, font l'objet de discussions.

Quel lien peut-on faire entre le concept de découvrabilité et la promotion de la diversité des expressions culturelles incluant les expressions culturelles des personnes migrantes ?

Destiny Tchéhouali : Au cours des 10 dernières années, plusieurs travaux pionniers menés par des chercheurs québécois ont contribué aux premières tentatives de conceptualisation et de mesure de la découvrabilité⁴¹ et de l'accessibilité à une diversité de contenus culturels québécois, canadiens et francophones sur les plateformes numériques. On a commencé véritablement à s'intéresser à ce concept à la faveur du Sommet de la découvrabilité organisé par le CRTC en 2016⁴². Le concept de découvrabilité étant donc relativement récent, on cherche encore son ancrage théorique, mais il est déjà mobilisé par des chercheurs de diverses disciplines et de différents pays. La première tentative de définition de la découvrabilité a été proposée par l'Office québécois de la langue française : « Potentiel pour un contenu, disponible en ligne, d'être aisément découvert par des internautes dans le cyberspace,

41. Depuis quelques années, plusieurs auteurs s'intéressent aux enjeux entourant le concept de découvrabilité. À titre d'exemple, on peut mentionner les rapports et les études suivantes : Véronique Guèvremont (dir.) et al., *Les mesures de la découvrabilité des contenus culturels francophones dans l'environnement numérique : compte rendu des tendances et recommandations*, en collaboration avec Octavio Kulesz, Chaire UNESCO sur la diversité des expressions culturelles, Québec, 2019, 184 pages, en ligne : [rapport-decouvrabilite-10_decembre_2019_-_final.pdf](#); Destiny Tchéhouali, *Valoriser les artistes de la diversité et accroître la découvrabilité de leurs musiques à l'ère des plateformes numériques*, rapport remis au Conseil des arts du Canada, février 2023, 120 pages, en ligne : [La Percee rapport_final_ecran_juin2023-1.pdf](#); Destiny Tchéhouali, *Diversité des contenus à l'ère numérique : Analyse des mesures potentielles en l'appui à l'accès et la découvrabilité du contenu local et national*, rapport remis à Patrimoine Canadien et à la Commission canadienne pour l'UNESCO, février 2020, 38 pages, en ligne : [Analyse des mesures potentielles en l'appui à l'accès et la découvrabilité du contenu local et national – Diversité des contenus à l'ère numérique - Canada.ca](#).

42. Les 10 et 11 mai 2016 le CRTC et l'Office national du film du Canada (ONF) ont été les hôtes du Sommet sur la découvrabilité, une occasion qui a permis aux participants de discuter de stratégies, d'outils et d'approches pour améliorer la découvrabilité du contenu et faire en sorte qu'il soit plus facile pour les consommateurs de trouver le contenu qu'ils veulent. Pour plus de détails, voir : CRTC, « Sommet de la découvrabilité à venir les 10 et 11 mai 2016 », en ligne : <https://www.canada.ca/fr/radiodiffusion-telecommunications/nouvelles/2015/12/sommet-de-la-decouvrabilite-a-venir-les-10-et-11-mai-2016.html>.

notamment par ceux qui ne cherchaient pas précisément le contenu en question »⁴³. Selon le ministère de la Culture et des Communications du Québec, la découvrabilité d'un contenu dans l'environnement numérique se réfère à sa disponibilité en ligne et à sa capacité à être repéré parmi un vaste ensemble d'autres contenus, notamment par une personne qui n'en faisait pas précisément la recherche⁴⁴.

Ces définitions impliquent de distinguer entre le fait de trouver ce que l'on recherche (trouvabilité) et le fait de découvrir ce que l'on ne cherche pas mais qui est susceptible de nous intéresser (découvrabilité). Il faut par ailleurs se préoccuper de l'impact des plateformes numériques et de leurs algorithmes sur les processus qui font émerger ou qui invisibilisent les expressions culturelles diversifiées des groupes minoritaires et des artistes ou travailleurs culturels issus de l'immigration.

Il importe ici de prendre en considération l'influence des algorithmes de recommandation qui hiérarchisent, trient, sélectionnent et exposent un contenu, selon des critères de popularité ou selon les préférences et habitudes de consommation des usagers des plateformes de diffusion culturelle. En mettant en valeur à travers leurs systèmes de recommandation certains contenus parmi les plus populaires du catalogue, ou issus des cultures dominantes ou encore correspondant aux goûts culturels standardisés de la masse, les algorithmes mettent dans l'ombre d'autres contenus culturels plus diversifiés mais qui sont dévalorisés et discriminés (donc moins recommandés et moins exposés) compte tenu de critères liés par exemple à la langue ou au manque de popularité.

Est-ce que vous pouvez nous parler des défis et des obstacles auxquels sont confrontés les travailleurs culturels issus de l'immigration, quant à leur visibilité et leur représentativité sur nos plateformes et dans nos médias traditionnels ?

Destiny Tchéhuali : Lorsqu'on se penche sur la question de la visibilité et de la représentativité des artistes et travailleurs culturels issus de l'immigration, on ne peut s'empêcher d'explorer les hypothèses d'une sous-représentation (quantitative), de représentations (symboliques) stéréotypées et erronées et de manque d'exposition ou de mise en visibilité des œuvres et des créations de ces communautés culturelles et artistiques minorisées, que ce soit sur les plateformes numériques ou dans les médias traditionnels. C'est un ensemble de travailleurs culturels ayant des parcours et des trajectoires de migration à la fois riches et complexes qui se retrouvent concernés. J'ai eu l'occasion de réaliser des entrevues semi-directives avec une vingtaine de travailleurs culturels ayant des trajectoires d'immigration et des parcours d'intégration assez riches et complexes pendant la pandémie, en 2020. Il s'agissait

43. Complétant cette définition, l'Office québécois de la langue française précise que la découvrabilité d'un contenu « dépend de divers facteurs, notamment les métadonnées et les mots-clés qui lui sont associés, son référencement, la publicité dont il fait l'objet, les algorithmes du moteur de recherche utilisé ainsi que les habitudes de navigation des internautes ». Voir Office québécois de la langue française, « découvrabilité », en ligne : <https://vitrinelinguistique.oqlf.gouv.qc.ca/fiche-gdt/fiche/26541675/decouvrabilite>.

44. Ministère de la Culture et des Communications du Québec et le ministère de la Culture de France, *Stratégie commune de la Mission franco-québécoise sur la découvrabilité en ligne des contenus culturels francophones 2020-2024*, 2020, en ligne : <https://www.quebec.ca/gouvernement/ministere-culture-communications/publications/strategie-commune-mission-franco-quebecoise-decouvrabilite-contenus-culturels-francophones>.

d'un échantillon d'artistes, musiciens et musiciennes produits par les Productions « Nuits d'Afrique »⁴⁵ à Montréal. Ce qui ressortait de ces entrevues, c'est qu'il y a des obstacles, des barrières, je ne dirais pas systématiques, mais peut être plus systémiques, relativement à l'accès à la diversité des œuvres créées par ces artistes, ce qui fait en sorte que, finalement, le grand public canadien québécois n'y a pas accès et ne les découvre pas. Lorsqu'on évoque ici les obstacles à la découvrabilité, il faut entendre, d'une part, le manque de mise à disponibilité, la faible repérabilité (découlant de la faible indexation et de la mauvaise catégorisation) ainsi que la faible recommandation (mise en avant), qu'elle soit éditoriale ou algorithmique. Nos travaux de recherche en partenariat avec les Productions Nuits d'Afrique, subventionnés par le Conseil des arts du Canada, mettent justement en lumière les processus d'invisibilisation des productions labellisées « *musiques du monde* », qui constituent une catégorie un peu homogénéisante et « fourre-tout », regroupant toutes les productions musicales provenant du monde non occidental. L'étude réalisée en 2020, intitulée « *Valoriser les musiciens et musiciennes de la diversité et accroître la découvrabilité de leurs musiques à l'ère des plateformes numériques* », a analysé les perceptions et les pratiques professionnelles des artistes issus de l'immigration, en levant le voile sur les dynamiques à l'œuvre dans la reconfiguration des rapports de force entre les courants musicaux dominants du « monde occidental » et ceux du « *reste du monde* ». Cette étude montre par exemple que plusieurs musiciens et professionnels de l'industrie musicale perçoivent une connotation colonialiste dans l'appellation « musiques du monde », qui selon eux ne rend pas assez justice à la reconnaissance et à la célébration de nombreux styles et sous-genres musicaux en provenance de l'Afrique, des Caraïbes, de l'Amérique latine, de l'Asie, du monde arabe ou oriental. Par ailleurs, même si de nombreux consommateurs sont ouverts à l'exploration et à la découverte de l'univers des « musiques du monde », les plateformes de streaming musical n'ont aucune motivation économique pour diversifier leurs recommandations en offrant des possibilités de découverte musicale élargies pour leur auditoire. Plutôt que de prendre des « risques », ces plateformes se contentent donc d'orienter les habitudes d'écoute vers un populisme musical, en offrant au public ce qu'il connaît et ce qu'il préfère, avec des nouveautés standardisées et basées sur des similarités de goût par rapport à ce qui est déjà assez populaire ou correspondant aux tendances du moment.

Lorsqu'on évoque le terme « musiques de monde », on parle de quelle musique et de quel monde ? Est-ce que « musiques du monde » signifierait pour le public québécois l'ensemble des musiques qui ne sont pas reconnues comme provenant de « notre monde d'ici », mais plutôt d'ailleurs ? Ce genre de raisonnement serait à la source de la frustration exprimée par de nombreux artistes québécois issus de l'immigration qui, parce que leurs musiques sont étiquetées par l'industrie comme faisant partie de la catégorie « musiques du monde », perçoivent et vivent des effets d'invisibilisation, d'altérisation,

45. Voir pour plus de détails Les productions Nuits d'Afrique, « Festival international Nuits d'Afrique », en ligne: <https://www.festivalnuits-dafrique.com/>.

d'exclusion et parfois d'exotisation sur la scène culturelle locale québécoise. Par exemple, une artiste d'origine malienne témoigne ainsi :

[M]oi, je fais de la musique que j'aimerais qu'on identifie comme étant une musique québécoise, ce qui lui donnerait plus de visibilité. Mais le fait que je chante en Malinké ou en Bambara, ou que j'utilise des termes qui viennent d'autres langues dans mes chansons, cela suffit pour que ma musique soit classée dans une autre catégorie, et qu'on dénature ainsi l'authenticité même de mon identité musicale et de la démarche artistique dont je me réclame ; une démarche qui repose sur cette fusion, ce métissage, et cette diversité créatrice⁴⁶.

Une autre artiste, d'origine béninoise, explique :

Dans ma musique, j'essaie toujours de faire passer des messages importants, en prenant pour référence mes racines et en m'exprimant dans les langues de chez moi. La langue pour moi est très importante, car ça fait partie de mon identité. Je ne peux pas le renier et je ne peux pas dissocier mon identité musicale de mon identité culturelle. Dans mes chansons, je choisis souvent de mettre en avant ces langues vernaculaires, parce qu'elles sont directement reliées à notre affect et à la manière dont on exprime nos émotions à travers les messages qu'on souhaite faire passer. Je pense que ce n'est pas parce qu'on vit dans un endroit qu'on n'est plus qui on est. Quand un immigrant atterrit à l'aéroport Pierre-Elliott Trudeau, on ne lui demande pas de se détacher de sa langue, d'enlever tout ce qui culturellement l'identifie comme Togolais, Béninois, Africain pour se fondre dans le moule⁴⁷.

La plupart des artistes interviewés reconnaissent que des discriminations en lien avec leur identité musicale peuvent se manifester à la fois sur les scènes physiques (avec des difficultés d'accès à des scènes locales ou émergentes et l'exclusion de la programmation de certains festivals), mais aussi sur les plateformes notamment (avec des classements et des positionnements inférieurs, voire l'exclusion de certaines listes d'écoute). Et cela peut encore aller plus loin, jusqu'à la question de l'accès au système de financement et de subventions ou à certaines récompenses et à des catégories de prix attribués par l'industrie.

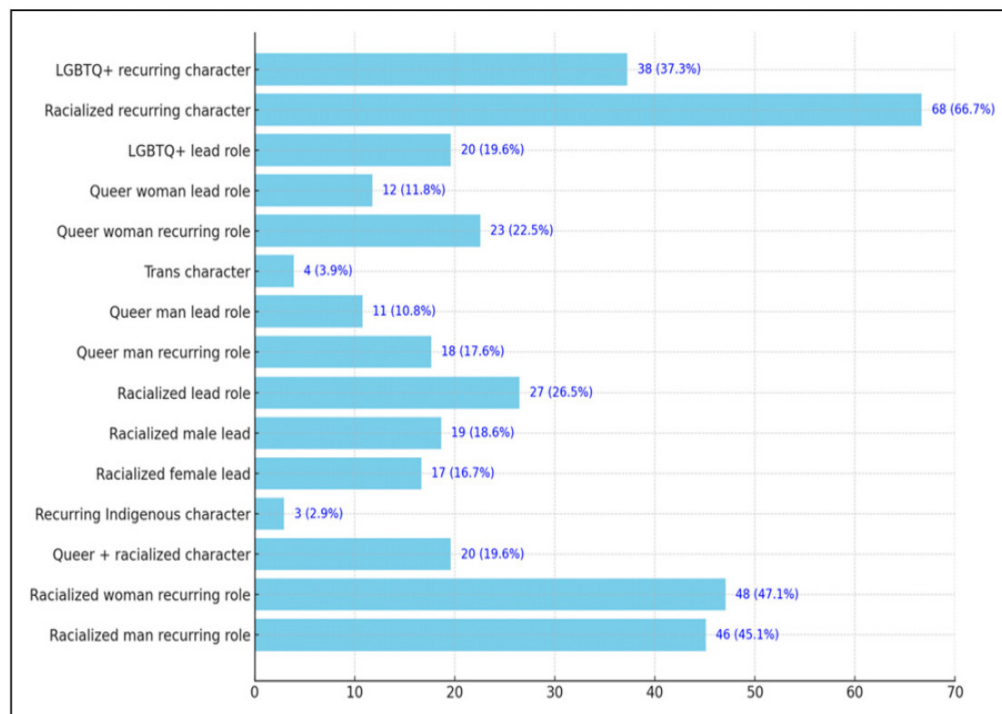
Lorsqu'on se compare à d'autres sociétés qui nous ressemblent, est-ce qu'on se console ou on se désole face à la représentativité de la diversité de nos populations à l'écran ou sur nos plateformes ?

Stéfany Boisvert : Au cours des quatre dernières années, j'ai recensé l'ensemble des productions originales francophones qui ont été créées pour nos plateformes de diffusion en continu ici au Canada, principalement ICI TOU.TV, Crave et Club illico. Évidemment, il y a un enjeu de découvrabilité. On a récolté tout ce qu'il y avait comme œuvres, et ensuite on a procédé à des calculs, du point de vue des

46. Voir Destiny Tchéhouali, *Valoriser les artistes de la diversité et accroître la découvrabilité de leurs musiques à l'ère des plateformes numériques*, supra note 41, p. 89.

47. Idem, p. 85.

différents volets de la diversité. Les données qu'on voit sur le graphique ci-dessous⁴⁸ nous ont surpris. Souvent, on a des préjugés favorables à l'égard des productions en provenance des États-Unis, et on va dire : « Ah, mais aux États-Unis, les contenus sont beaucoup plus diversifiés [qu'au Canada], ce que Netflix nous offre c'est plus diversifié ». Or, si on s'intéresse aux pratiques inclusives et à la diversité dans les œuvres en provenance des États-Unis, et que l'on se restreint à l'offre sur les plateformes d'écoute en continu, on arrive à un peu moins de 40 % de séries qui comportent au moins un personnage issu de la diversité ethnoraciale dans un rôle important⁴⁹. Au Canada, on arrive à 66,7 % de personnages racisés récurrents, c'est-à-dire qui occupent un rôle principal ou secondaire.



Source : Boisvert, 2024, p. 1519.

Certes, il faut toujours mettre ce type de données en contexte. Au Canada et au Québec, nous produisons beaucoup moins de séries qu'aux États-Unis, ce qui fait en sorte qu'une seule série incluant des personnages racisés, comme *Lakay Nou*⁵⁰, fait grimper le pourcentage de manière beaucoup plus importante qu'une œuvre de Netflix, étant donné qu'il y a de nouvelles œuvres originales produites par Netflix qui paraissent tous les jours. Cela dit, je pense aussi qu'il y a une amélioration notable depuis

48. Stéfany Boisvert, « Streaming Diversité: Exploring the Plurality of Representations within French-Language Scripted Series on Canadian SVOD Services » (2024) *Convergence*, 30(4), p. 1510-1528.

49. Nielsen, *Being Seen on Screen: The Importance of Quantity and Quality of Representation on TV*, December 2021, 17 pages, en ligne : https://s3.amazonaws.com/media.mediapost.com/uploads/Being_Seen_on_Screen_2021.pdf.

50. Pour plus d'informations sur la série *Lakay Nou*, voir : <https://ici.radio-canada.ca/tele/lakay-nou/site>.

quelques années pour les artistes et créateurs issus de la diversité quant à l'accès à la création. De cela témoignent certains programmes de subvention, notamment ceux du Fonds des médias du Canada⁵¹. Un élément supplémentaire doit néanmoins être mentionné concernant la représentation de personnes migrantes dans les séries : dans le cadre de mon projet de recherche, mon équipe et moi avons calculé la présence de personnages *racisés*. Dans ce cas, la question qui se pose est donc de savoir si ces personnages-là sont issus de l'immigration. Est-ce que ce sont des personnages qui sont clairement identifiés comme des personnes migrantes ? Ou encore, est-ce que ces personnages sont identifiés comme étant des personnes migrantes de deuxième ou troisième génération ? Dans la majorité des séries, cela n'était pas précisé. Nous avons trouvé seulement quatre séries québécoises qui abordent clairement la question de la migration, à savoir *Lakay Nou*, *Le temps des framboises*⁵², *Six Degrés*⁵³ et *Nomades*⁵⁴. La question de la migration demeure donc très peu abordée explicitement. On peut par ailleurs constater qu'encore aujourd'hui, certaines catégories de la population sont sous-représentées sur nos écrans, sur nos plateformes, notamment les personnages autochtones.

Il y a plusieurs facteurs qui entrent en ligne de compte et qui expliquent une telle situation. Je pense que l'une des raisons est que la diversification progresse plus vite *devant* la caméra que *derrière*. Il y a pourtant un lien à faire entre le profil sociodémographique des personnes qui créent une œuvre et les représentations à l'écran. Pour certains rôles créatifs, et surtout les postes clés, comme celui de réalisation, il y a encore très peu de diversité : ça demeure très blanc, très masculin, ce qui peut expliquer que les enjeux des personnes migrantes soient moins abordés. Je pense aussi que dans certains cas, la volonté de proposer des représentations plus diversifiées mène à invisibiliser le vécu des personnes migrantes, par volonté de proposer un récit plus inclusif. Autrement dit, les séries incluent plus de personnes racisées, mais sans parler nécessairement d'enjeux de migration et de la réalité d'une personne migrante, de manière à ne pas les altérer et pour montrer qu'au contraire, elles font vraiment partie de la société québécoise. Une telle vision inclusive recèle évidemment des aspects positifs et atteste que la société québécoise est plus diversifiée, mais en contrepartie, cela fait en sorte qu'on a tendance à gommer la différence des parcours de vie parce qu'on craint que ce soit mal interprété. Peut-être serait-il utile de conscientiser les créateurs et créatrices au fait que les enjeux de migration sont extrêmement présents et qu'on devrait en parler davantage dans nos fictions.

51. Le Fonds des médias du Canada vise à favoriser, promouvoir et financer le contenu canadien, sur toutes les plateformes audiovisuelles, et aide à le faire connaître partout dans le monde. Voir Fonds des médias du Canada, « À propos du FMC », en ligne : <https://cmf-fmc.ca/fr/a-propos-du-fmc/>.

52. Pour plus d'informations sur la série *Le temps des framboises*, voir : <https://videotron.com/divertissement/club-illico/temps-framboises>.

53. Pour plus d'informations sur la série *Six Degrés*, voir : <https://encoretvintl.com/tv-project/six-degrees/>.

54. Pour plus d'informations sur la série *Nomades*, voir : <https://www.trioorange.com/realisations/nomades>.

Quels moyens permettent une plus juste représentation de la diversité dans les médias québécois et canadiens ?

Selon vous, Stéphanie Paquette, qu'est-ce qui reste à mettre en place pour accélérer une plus juste représentation de cette diversité ?

Stéphanie Paquette : Nous travaillons sur un énorme chantier qui vise à revoir en profondeur le cadre réglementaire canadien en matière de radiodiffusion. Le Parlement canadien a adopté en 2023 la *Loi sur la diffusion continue en ligne* (projet de loi C-11)⁵⁵, qui est venue amender la *Loi sur la radiodiffusion*, une loi sur laquelle repose tout le cadre de radiodiffusion du Canada. Les nouvelles dispositions de la Loi cherchent surtout à créer une meilleure équité dans le système de radiodiffusion du Canada, notamment en intégrant les grandes entreprises en ligne afin qu'elles contribuent au système. Il y a un volet de la Loi extrêmement important qui porte sur la question de la représentativité des groupes méritant l'équité ; donc, on s'intéresse entre autres aux communautés ethnoculturelles et aux créateurs racisés, de même qu'à la place particulière qu'occupent les peuples et les langues autochtones dans la société canadienne⁵⁶.

Ainsi, depuis l'adoption de cette loi, le CRTC a commencé à revoir au complet le cadre réglementaire du système de radiodiffusion du Canada de façon à le moderniser et à mieux refléter la réalité démographique de la société canadienne. Des consultations sont menées et, à toutes les étapes du processus, la question de la représentativité et de la participation des communautés ethnoculturelles est au cœur des discussions⁵⁷. Un bon exemple de cela est la publication récente de la Politique réglementaire de radiodiffusion CRTC 2024-121, *La voie à suivre : Soutenir le contenu canadien et autochtone au moyen de contributions de base*⁵⁸, qui a conclu l'une des premières étapes de mise en œuvre.

Fruit d'une importante consultation publique, cette politique exige que les services de diffusion continue en ligne⁵⁹ versent une partie de leurs revenus annuels au Canada à certains fonds, de façon à soutenir le contenu créé par et pour les Canadiens de divers antécédents, les créateurs autochtones, les groupes méritant l'équité tels que les communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM), de même que le contenu de langue française et les nouvelles locales à la radio et à la télévision.

55. Voir la Loi C-11, *Loi modifiant la Loi sur la radiodiffusion et apportant des modifications connexes et corrélatives à d'autres lois* (titre abrégé *Loi sur la diffusion continue en ligne*), adoptée le 27 avril 2023, en ligne : <https://www.parl.ca/legisinfo/fr/projet-de-loi/44-1/c-11>.

56. Voir surtout les sous-alinéas 3 (1) d) (iii) et (iv) de la Loi C-11.

57. Voir en particulier le nouveau Plan réglementaire en vue de moderniser le cadre de radiodiffusion du Canada : CRTC, « Plan réglementaire en vue de moderniser le cadre de radiodiffusion du Canada », en ligne : <https://crtc.gc.ca/fra/industr/modern/plan.htm>. Ce plan a pour objectif principal d'expliquer comment le CRTC travaillera avec la population canadienne et les peuples autochtones en vue de moderniser le cadre de radiodiffusion du Canada.

58. Voir CRTC, Politique réglementaire de radiodiffusion CRTC 2024-121, *La voie à suivre – Soutenir le contenu canadien et autochtone au moyen de contributions de base*, Ottawa, 4 juin 2024, en ligne : <https://crtc.gc.ca/fra/archive/2024/2024-121.htm>.

59. Les entreprises visées sont celles dont les revenus de contribution annuels s'élèvent à 25 millions de dollars ou plus et qui ne sont pas affiliées à un radiodiffuseur canadien.

Il semble donc y avoir un mouvement, une tendance à vouloir assurer une plus grande représentativité des communautés culturelles, des personnes issues de la diversité, et de leurs contenus, dans les médias québécois et canadiens, n'est-ce pas ?

Stéfany Boisvert : Je pense qu'il y a effectivement une tendance à la diversification, mais il est important de rester très vigilant sur cette question, parce qu'il est fréquent au sein des industries culturelles et médiatiques d'effectuer rapidement certains changements dans les pratiques de création, pour ensuite retourner, quelques années plus tard, à des pratiques plus conservatrices. Le fait d'intégrer plus de diversité et de contenus culturels issus des personnes migrantes dans nos médias a pour effet de créer, au sein de la population, une perception que les choses ont énormément évolué, voire radicalement changé. Or, il arrive qu'une fois que les médias ont réussi à redorer leur image, ils reviennent à des pratiques moins inclusives, à des valeurs sûres. Par exemple, les médias peuvent recommencer à embaucher les cinéastes considérés comme les plus rentables, ou alors les comédiens, comédiennes, considérés comme les têtes d'affiche. Les difficultés financières auxquelles sont actuellement confrontées les industries médiatiques peuvent aussi encourager ce genre de repli sur des valeurs sûres. Et cela n'est pas seulement le cas au Québec et au Canada : cette situation se produit aussi aux États-Unis. À Hollywood, on commence en effet à diminuer les investissements, à produire moins de projets, parce qu'on se rend compte que l'industrie du streaming est très difficile à rentabiliser. Il faudra donc demeurer très vigilant au cours des prochaines années pour voir quels projets verront le jour, et vérifier s'ils sont aussi diversifiés que ce qu'on voit actuellement.

Destiny Tchéhouali, est-ce que vous pouvez nous en dire davantage sur le projet La Percée ?

Destiny Tchéhouali : Dans un contexte où les plateformes numériques influencent l'accès et la découverte musicale en ligne, un grand nombre d'artistes, notamment ceux appartenant à la catégorie « musiques du monde », peinent encore à se faire connaître au-delà des festivals spécialisés. En effet, les algorithmes de recommandation des plateformes de streaming musical ont tendance à privilégier la mise en avant des artistes déjà établis et des genres musicaux dominants, marginalisant les musiques dites du monde. La disponibilité des musiques « de niche » sur les catalogues quasi infinis des grandes plateformes ne garantit pas leur accessibilité ni leur visibilité sur un marché mondial devenu extrêmement concurrentiel, où l'écoute de musique en ligne se concentre donc sur un nombre réduit d'artistes populaires. C'est sur la base de ces constats que l'initiative *La Percée*⁶⁰ a vu le jour en 2021, sous forme de laboratoire collectif réunissant des chercheurs, des artistes et des professionnels de l'industrie musicale. Les travaux du laboratoire visent à assurer un meilleur rayonnement et une plus grande accessibilité et découvrabilité de la diversité musicale en ligne. Ce projet est parti de l'idée qu'on pourrait trouver des solutions qui reflètent de manière équitable et valorisent mieux la diversité des acteurs et des musiques qui composent la scène québécoise des musiques du monde. On a commencé

60. Voir « La Percée, un laboratoire collectif pour le rayonnement en ligne d'une plus grande diversité musicale », en ligne : <https://lapercee.ca/>.

avec une étude, qui a débouché sur un plaidoyer qui ciblait les plateformes. Aujourd'hui, cela va bien au-delà, puisque nous avons réussi dans le cadre du laboratoire à développer quelques initiatives phares, dont : 1) une plateforme d'information et une exposition qui documente les apprentissages et diffuse les savoirs réalisés dans le cadre du laboratoire ; 2) un programme de recherche-action qui vise à créer une nouvelle taxonomie inclusive et collaborative des musiques du monde ; 3) une plateforme de valorisation des archives et de découvrabilité du patrimoine québécois des musiques du monde, qui raconte la riche histoire et les trajectoires transatlantiques de ces musiques ; et 4) une communauté de pratiques qui s'implique dans la réalisation de nouveaux projets de recherche-action concertée en s'appuyant sur un processus collectif d'identification et de priorisation des enjeux et des besoins liés à la transformation numérique de la filière musicale ainsi qu'aux répercussions qu'a cette dernière sur la diversité des contenus musicaux découverts et consommés en ligne, en particulier les œuvres créées par les artistes issus de l'immigration.

Conclusion

Une représentativité et une visibilité équitable des différents contenus culturels et médiatiques de l'ensemble de la société, y compris des groupes marginalisés, dans les médias traditionnels et en ligne, constituent des conditions indispensables pour promouvoir la diversité culturelle et le dialogue inter-culturel, renforcer une cohésion sociale et garantir une société démocratique⁶¹. Dans le présent chapitre, les panélistes ont présenté un état des lieux de la place qu'occupent les expressions culturelles et les contenus médiatiques des personnes migrantes dans les médias traditionnels et en ligne, québécois et canadien. Plusieurs avancées et améliorations dans ce domaine ont été constatées, notamment grâce à la mise en place de plusieurs mesures financières ou réglementaires visant à assurer une diversité culturelle devant et derrière les écrans et les micros. Cependant, des obstacles sont encore présents. À titre d'exemple, on peut mentionner les défis liés à une sous-représentativité des artistes ou des créateurs de contenus issus de l'immigration dans les médias, ou encore les difficultés concernant l'accès aux contenus que ces personnes produisent par le public québécois et canadien. En outre, la thématique de la migration reste rarement abordée de manière explicite dans les séries et films québécois.

61. Dans ce cas, il convient de se référer à la Résolution sur l'évolution de l'environnement des médias et de l'information, selon laquelle les États reconnaissent « que des informations et des contenus fiables et dignes de confiance, produits et diffusés dans un environnement médiatique pluraliste, diversifié et durable, à l'abri de tout contrôle étatique ou privé indu, sont d'une importance cruciale dans toute société démocratique ». Voir la *Résolution sur l'évolution de l'environnement des médias et de l'information*, supra note 27, para. a.

CHAPITRE 4

Impacts et perceptions

Adèle Garnier,

professeure agrégée, Département de géographie, Université Laval, membre du CELAT

Maryse Potvin,

professeure titulaire, sociologue, DEFS, Université du Québec à Montréal, cotitulaire de la Chaire France-Québec sur les enjeux contemporains de la liberté d'expression (COLIBEX)

Chan Tep,

conseillère en équité, diversité et inclusion (EDI), Société Radio-Canada⁶²

Modération : Ariane Émond, journaliste et animatrice

Introduction

La Rapporteuse spéciale des Nations Unies dans le domaine des droits culturels constate « une tendance à la sous-représentation des migrants dans les expressions culturelles créées, produites et diffusées dans la plupart des pays d'accueil, que ce soit dans les médias traditionnels ou sur les plateformes numériques proposant des contenus culturels »⁶³.

Le présent chapitre s'intéresse à ce sujet, en abordant plus spécifiquement la représentation des personnes migrantes dans les médias québécois et canadiens, ainsi qu'à son impact sur leurs propres perceptions et sur celles de la société d'accueil. Les panélistes discutent également des effets des stéréotypes médiatiques sur les personnes migrantes, en particulier leur marginalisation dans l'espace public et la montée des discours racistes. En vue de remédier aux problématiques liées à une sous-représentation des personnes migrantes dans les médias traditionnels et en ligne, les intervenants proposent plusieurs pistes de solutions, notamment l'éducation et la sensibilisation du public à la diversité, ainsi que la mise en place de politiques d'équité, de diversité et d'inclusion dans les médias.

62. La Société Radio-Canada, une société d'État, est le diffuseur public canadien. Elle est active dans les secteurs de la télédiffusion et de la radiodiffusion traditionnelles et dans les contenus en ligne. Voir Radio-Canada, en ligne : <https://ici.radio-canada.ca/>.

63. Rapport de la Rapporteuse spéciale dans le domaine des droits culturels, *Droits culturels et migration*, supra note 12, p. 10, para. 36.

Les répercussions d'une représentation limitée et stéréotypée des personnes migrantes dans les médias québécois et canadiens sur leur propre perception et sur celle de la société d'accueil

Plusieurs panélistes ont évoqué la représentation limitée et stéréotypée des personnes migrantes dans les médias québécois et canadiens, ce qui engendre des conséquences profondes tant sur les personnes concernées que sur la société d'accueil dans son ensemble. Ces répercussions peuvent mener à l'exclusion, à la marginalisation, au renforcement des préjugés, voire à la discrimination à l'égard des personnes migrantes et des membres des minorités. Dans les paragraphes suivants, tout en discutant de ces enjeux, les panélistes soulignent la nécessité, sinon l'urgence, de remédier à cette situation en favorisant une plus grande visibilité et une représentation plus juste, diversifiée et inclusive des personnes migrantes et de leurs contenus culturels dans les médias.

De façon générale, est-ce que les minorités racisées sont traitées d'une manière inéquitable ou même discriminatoire dans les médias du Québec, par exemple dans le traitement des nouvelles ?

Maryse Potvin : Il y a à la fois un problème de sous-représentation des minorités, mais aussi un problème dans le traitement médiatique des phénomènes, des situations, des débats publics autour des rapports ethniques, de la place des signes religieux ou encore de la place du racisme dans la société. Mes travaux sur les médias, notamment mon rapport pour la commission Bouchard-Taylor⁶⁴ sur la crise des accommodements raisonnables, ont montré comment les débats concernant les rapports inégaux de pouvoir entre majorité et minorités sont souvent transformés en crise et en « panique morale »⁶⁵ en raison de leur traitement médiatique. J'avais été mandatée par la commission Bouchard-Taylor pour analyser le traitement médiatique des accommodements raisonnables et mettre en évidence la surenchère médiatique autour des différentes affaires mises à la une, de façon répétitive, souvent associée à des faits divers qui n'avaient rien à voir avec des accommodements raisonnables (qui vise à renverser ou éviter une situation de discrimination). On a assisté à un « tsunami médiatique », une surmédiatisation de faits divers, qui a engendré cette crise, qui a eu des effets négatifs pour la société en général et pour les personnes issues des minorités, incluant dans certains cas des menaces de mort. Mes travaux

64. La Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles, nommée aussi commission Bouchard-Taylor, a été lancée au Québec le 8 février 2007 par le premier ministre libéral provincial Jean Charest, en réponse aux tensions publiques accrues liées aux accommodements raisonnables accordés à des groupes ethnoculturels et religieux minoritaires par la population majoritaire canadienne-française historiquement catholique de la province. Pour plus de détails, voir Maryse Potvin, *Les médias écrits et les accommodements raisonnables. L'invention d'un débat. Analyse du traitement médiatique et des discours d'opinion dans les grands médias (écrits) québécois sur les situations reliées aux accommodements raisonnables, du 1er mars 2006 au 30 avril 2007*, rapport de recherche n° 8, Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles (Bouchard-Taylor), Montréal, 2008, Ministère du Conseil Exécutif, en ligne : <http://collections.banq.qc.ca/retrieve/155766> ; Maryse Potvin, *Crise des accommodements raisonnables. Une fiction médiatique ?* Athéna Éditions, 2008 ; Maryse Potvin, « Médias, discours d'opinion et montée du racisme au Québec : de la crise des accommodements à aujourd'hui », dans : Solange Lefebvre et Guillaume St-Laurent (dir.), *10 ans plus tard : la Commission Bouchard-Taylor, succès ou échec ?* Montréal, Québec-Amériques, 2018, p. 63-74.

65. La « panique morale » est un concept développé par le sociologue britannique Stanley Cohen pour décrire ce qui se joue quand « une condition, un événement, une personne ou un groupe de personnes est désigné comme une menace pour les valeurs et les intérêts d'une société ». Voir pour plus de détails Guy Groux, Richard Robert, « Panique morale : un concept à la dérive », *telos*, 29 février 2024, en ligne : <https://www.telos-eu.com/fr/societe/panique-morale-un-concept-a-la-derive.html>.

ont montré les diverses stratégies d'*agenda setting*⁶⁶ et de cadrages par les médias qui ont mené à la construction de cette crise en « panique morale », transformant les minorités en « problème de société », les associant à toutes sortes de demandes négatives et exagérées, qui n'étaient pas des demandes d'accommodement raisonnable au sens juridique⁶⁷. Par exemple, plusieurs journalistes ou chroniqueurs ont présenté des demandes sous l'angle de « privilèges » plutôt que de « droits », ce qui a des effets différents sur les perceptions du public. En définissant ainsi des angles ou des cadres d'interprétation (*framing*), les médias ont réduit les points de vue minoritaires à la marginalité ou au silence⁶⁸. Ce que Noelle-Newmann désigne comme une « spirale du silence » repose sur l'idée que lorsqu'une opinion domine dans les médias, les autres sont réduites au silence. On a vu que les voix des minorités ont été peu entendues et que les personnes issues des minorités se considéraient comme de moins en moins légitimes pour porter plainte ou pour intervenir dans l'espace public pendant cette crise.

Est-ce que cette situation a évolué selon votre perception ? Ou, est-ce qu'on traîne encore ces stéréotypes et les impacts de ce tsunami médiatique provoqué par la crise des accommodements raisonnables ?

Maryse Potvin : Je pense que cette crise a eu des effets beaucoup plus larges, notamment sur la montée des discours racistes et des groupes populistes identitaires, voire extrémistes au Québec, qui se sont crus légitimés de tenir des discours racistes, de plus en plus banalisés lors de ces débats. On a vu apparaître, pendant la crise des accommodements raisonnables, la Fédération des Québécois de souche (FQS)⁶⁹, puis La Meute pendant le débat sur la « Charte des valeurs québécoises » en 2013-2014, puis Horizon Québec Actuel⁷⁰ et d'autres groupes proches de QAnon⁷¹ aux États-Unis, dans la foulée de ces débats médiatisés. Les médias sociaux sont apparus au début des années 2000, à la même époque, et on a vu une extension de la banalisation des discours racistes dans l'espace public, et des

66. La théorie de l'*agenda-setting* vise à expliquer les façons qu'ont les médias d'influencer la « mise à l'ordre du jour » des sujets publics et l'importance qu'on leur accorde. Voir Maxwell E. McCombs et Donald L. Shaw, « The agenda-setting function of mass media » (1972) *Public Opinion Quarterly*, 36 (2), été, p. 176-187, en ligne : <https://doi.org/10.1086/267990>.

67. Selon Pierre Bosset, l'obligation d'accommodement raisonnable peut être définie comme « une obligation juridique, applicable dans une situation de discrimination, et consistant à aménager une norme ou une pratique de portée universelle dans les limites du raisonnable, en accordant un traitement différentiel à une personne qui, autrement, serait pénalisée par l'application d'une telle norme ». Voir Pierre Bosset, *Les fondements juridiques et l'évolution de l'obligation d'accommodement raisonnable*, Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, Québec, 2008, p. 4, en ligne : https://www.cdpdj.qc.ca/storage/app/media/publications/accommodements_fondements_juridiques.pdf. L'obligation d'accommodement raisonnable comporte également certaines obligations qu'on peut qualifier d'accessoires ou de procédurales, dont celle de faire des efforts « significatifs, sérieux et sincères » en vue de trouver un accommodement et celle, pour la partie qui réclame l'accommodement, de donner à l'autre partie le temps nécessaire pour ce faire. Voir : *Autobus Legault c. Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse*, T.D.P. Abitibi n° 615-53- 000001-945, J.E. 94-1965 (T.D.P.), p. 26, inf. pour d'autres motifs à : [1998] R.J.Q. 3022 (C.A.).

68. Voir Elisabeth Noelle-Newmann, « The Spiral of Silence a Theory of Public Opinion », (1974) *Journal of Communication*, 24, p. 43-51.

69. La Fédération des Québécois de souche (FQS) est l'un des principaux groupes québécois d'extrême-droite ; sa création a précédé celle de La Meute. Elle se présente comme une « organisation politique nationaliste visant à « réinformer » et briser la rectitude politique ». Pour plus de détails, voir « Fédération des Québécois de souche (FQS) », *Montréal-Antifasciste.info*, en ligne : <https://montreal-antifasciste.info/fr/federation-des-quebecois-de-souche-fqs/>.

70. Horizon Québec Actuel est un organisme à but non lucratif qui se décrit comme ayant pour objectif la diffusion de la langue française, le réseautage entre pays francophones et la défense du principe de souveraineté des États-Nations. Proche du Rassemblement national en France, l'organisme s'affiche ouvertement contre le multiculturalisme en utilisant des messages parfois qualifiés de xénophobes, ce que ses représentants nient. Pour plus de détails, voir « Horizon Québec Actuel », en ligne : <https://horizonquebecactuel.com/notre-mission>, et « Montréal-Antifasciste », en ligne : <https://montreal-antifasciste.info/fr/horizon-quebec-actuel-et-le-parti-independantiste/>.

71. Le mouvement QAnon, dans sa plus simple expression, prétend qu'une cabale satanique et pédophile contrôle secrètement le gouvernement américain, voire le monde entier. Pour plus d'informations, voir Jeff Yates, « Comprendre le mouvement QAnon pour mieux en parler à ses proches », Radio-Canada, 22 août 2020, en ligne : <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1727900/mouvement-qanon-conspiration-niste-complot-web-approche>.

effets préjudiciables sur les personnes issues des minorités. Les crimes haineux se sont accrus au fil de ces débats, passant de graffitis sur des mosquées ou sur des synagogues, à des attaques violentes sur des personnes, comme l'attentat à la mosquée de Québec⁷². Ainsi, on voit comment ces situations de crise médiatique et de surenchère médiatique créent un état de panique au sein de la population, et en particulier, dans les régions où les habitants sont moins exposés à la diversité, et ce, même lorsque les journalistes ou les chroniqueurs ne le font pas toujours de façon délibérée. C'est l'effet systémique des procédés d'*agenda setting* et de la logique marchande des médias qui engendre ces effets.

Adèle Garnier, vous êtes assez impliquée auprès des réfugiés. Vous comprenez bien la mécanique des salles de nouvelles ou des émissions d'affaires publiques. Ainsi, est-ce que vous pouvez nous parler des impacts du traitement médiatique des nouveaux arrivants, qui continue d'être souvent connoté, sur ces personnes qui arrivent à Québec et avec lesquelles vous travaillez ?

Adèle Garnier : Afin de rebondir sur les propos de Maryse Potvin, dans le contexte du Québec, si on reprend le concept de « panique morale » dans les dossiers sur lesquels je travaille, cela se réfère plutôt à la migration forcée et à la migration temporaire. Il y a une démonisation des demandeurs d'asile autour de la question du chemin Roxham⁷³ – même s'il est fermé, les débats continuent – ainsi que cette représentation que depuis quelques années, il y a trop de personnes migrantes temporaires et que c'est intolérable.

Avant tout, ce que j'observe de façon anecdotique, comme je n'ai pas fait d'étude là-dessus, c'est que les médias souvent reproduisent en premier le discours politique dominant, ils reproduisent ce que les politiciens et le gouvernement disent. C'est légitime parce qu'il faut exposer cela à la population. Ensuite, rapidement, les experts, les chercheurs sont appelés à commenter la situation. Je fais partie au Québec de ces experts qui sont souvent appelés par les médias à intervenir, comme c'est également le cas de mes collègues du Centre de recherche Cultures – Arts – Sociétés de l'Université Laval (CELAT)⁷⁴ et de l'Équipe de recherche sur l'immigration au Québec et ailleurs (ÉRIQA)⁷⁵ dont je suis membre. Dans un troisième temps, ce sont les personnes migrantes concernées qui sont appelées à intervenir et, selon mon expérience personnelle, on entend « Ah, mais là, on va aller demander à des migrants ». Mais, est-ce que le public va encore lire ces articles qui arrivent en dernier ? Également, cela m'est déjà arrivé, les médias demandent « Mais, est-ce que vous connaissez une personne migrante

72. La fusillade a eu lieu en 2017 au Centre culturel islamique de Québec, dans l'arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge de la ville de Québec. Le tireur, Alexandre Bissonnette, a tué six personnes et blessé gravement cinq autres personnes. Pour plus de détails, voir Jonathan Montpetit (2019), « Fusillade à la mosquée de Québec », L'Encyclopédie canadienne, en ligne : <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/attentat-de-la-grande-mosquee-de-quebec>.

73. Pour plus d'informations concernant la fermeture du chemin Roxham, voir Dossiers Radio-Canada, « Fermeture du chemin Roxham », en ligne : <https://ici.radio-canada.ca/info/dossier/1009591/fermeture-du-chemin-roxham>.

74. Le Centre de recherche Cultures – Arts – Sociétés (CELAT) déploie une programmation intitulée « Faire monde : les devenirs de la pluralisation » en vue de saisir la pluralité des modes d'existence dans une seule et même réalité commune, à partir d'une perspective résolument interdisciplinaire et de démarches variées et innovantes. Pour plus de détails, voir le site du CELAT, en ligne : <https://celat.ca/>.

75. L'Équipe de recherche sur l'immigration au Québec et ailleurs (ÉRIQA) a pour objectif de faire émerger et disséminer de nouvelles connaissances sur l'immigration au Québec et ailleurs grâce à une approche multidisciplinaire. Voir le site de l'ÉRIQA, en ligne : <https://eriqua.org/>.

qui pourrait prendre la parole ? », ou « Ah ben, il y a tel projet, est-ce qu'on peut parler aux personnes migrantes ? ». Nous, en tant que chercheurs, on a le devoir éthique de garder anonyme l'identité de ces personnes. Mon projet actuel s'intéresse aux déplacés ukrainiens, qui étaient représentés avec plus de bienveillance dans les médias. Ces personnes ont souvent un ou deux emplois, elles ont plusieurs enfants, et il y en a qui ne parlent pas français. Ils n'ont pas le temps d'aller parler à la télévision ou à la radio, et puis s'ils sont là, au Québec, depuis un certain temps, ils ont peut-être fait l'expérience des conséquences sur les individus des paniques morales, alors ils vont peut-être se retrouver dans ce que Maryse Potvin a qualifié de spirale du silence. Cependant, je souhaite préciser qu'il y a de plus en plus de personnes migrantes qui s'installent dans les régions, et les habitants de ces régions ont l'occasion de connaître ces personnes et la diversité des cultures, ce qui était beaucoup moins le cas avant. C'est potentiellement positif.

Chan Tep, vous êtes une femme issue de l'immigration, et même une femme réfugiée cambodgienne, arrivée ici avec sa famille, qui occupe maintenant un poste de conseillère en EDI⁷⁶. Pourriez-vous nous parler de votre parcours ?

Chan Tep : Cela m'a fasciné depuis le début de cet événement, surtout lorsque j'ai assisté aux conférences d'ouverture, de voir que finalement on parle de mon parcours. On parle des personnes comme moi, qui sont arrivées ici à Québec, qui ont eu un parcours migratoire, qui ont changé de pays, et qui ont dû s'adapter et trouver une voie dans le monde des médias. Ainsi, j'ai décidé de prendre mon expérience personnelle et de la mettre dans mon travail professionnel. Parce que, pour moi, les médias représentent un quatrième pouvoir. Et puis, lorsqu'on est touché par tous ces enjeux, qui sont politiques d'abord et qui sont une source d'inégalité sur les plans social et économique, lorsqu'on est exposé à cela et qu'on l'a vécu de l'intérieur, je pense qu'on est parfois, sinon trop bien mené par cette volonté de vouloir changer le monde et changer le regard que les gens peuvent porter sur nous, sur les personnes migrantes; non pas de nous cloisonner en tant que personnes migrantes, mais de nous voir aussi comme des humains. J'ai passé 14 ans à faire mon chemin dans le milieu des médias, sur le terrain comme journaliste, comme productrice, j'ai travaillé au niveau du contenu, j'ai mis de l'avant des voix, je me suis moi-même mise de l'avant pour pouvoir porter ces voix, et maintenant je me retrouve dans une chaise d'influence, dans un média public merveilleux qui est Radio-Canada. J'en suis très fière et mon travail en ce moment consiste à permettre à ces voix-là d'avoir une accessibilité, tant devant que derrière les caméras, ainsi que devant et derrière les micros.

76. On se réfère aux politiques en matière d'équité, de diversité et d'inclusion (EDI). Le [Comité de coordination de la recherche au Canada](https://www.sshrc-crsh.gc.ca/funding-finance/nfrf-fnfr/edi-fra.aspx#3) les présente ainsi : « l'équité consiste à éliminer les obstacles d'ordre systémique (par exemple, les préjugés inconscients, la discrimination, le racisme, le sexisme, le capacitisme, l'homophobie, etc.), permettant à toutes les personnes d'avoir des chances équitables d'accéder au programme et d'en bénéficier; la diversité se définit comme la variété de dimensions, d'identités, de qualités et de caractéristiques uniques des personnes [...]; l'inclusion désigne la pratique visant à s'assurer que toutes les personnes sont valorisées et respectées pour leurs contributions et qu'elles reçoivent le même soutien dans un environnement culturellement sécuritaire ». Voir Gouvernement du Canada, « Pratiques exemplaires en matière d'équité, de diversité et d'inclusion en recherche », en ligne : <https://www.sshrc-crsh.gc.ca/funding-finance/nfrf-fnfr/edi-fra.aspx#3>.

Est-ce que vous avez l'impression qu'on progresse, qu'on donne plus de visibilité à des personnes qui ont un parcours migratoire ?

Chan Tep : Absolument. Je pense que c'est important de comprendre le système des politiques, la manière dont l'industrie médiatique fonctionne, les rouages de l'industrie, comment elle est financée. L'argent c'est le moteur, c'est ce qui permet d'avoir ces projets à l'écran, mais il est important de comprendre le système aussi, les politiques qui sont derrière, et tout ce qui touche aux biais humains conscients ou inconscients, aux préjugés que les personnes ont. Vous l'avez nommé, parfois les journalistes peuvent emprunter des termes qui ne sont pas nécessairement appropriés. Cela n'est pas par mauvaise intention, mais parfois c'est par méconnaissance, par des acquis qu'ils ont appris, et parfois parce qu'ils ne sont pas nécessairement exposés à la diversité et aux différences. Et c'est pour cette raison qu'il est important de travailler sur différents plans pour essayer de changer cette réalité : à l'échelle des politiques à l'interne, et de tout ce qui existe dans les sphères décisionnelles, sur le plan des mécanismes afin de pouvoir améliorer cette accessibilité, sur le plan de la professionnalisation des personnes dans l'industrie pour pouvoir permettre à ces voix de s'élever et de prendre la place dans l'espace public. Il est important de mentionner qu'il est difficile aujourd'hui pour les personnes migrantes d'avoir accès aux médias et d'avoir une voix au sein des médias au Québec. Une telle situation peut s'expliquer notamment par un contexte historique particulier et par cette volonté du Québec de préserver son identité, sa culture francophone, ainsi que la langue française.

Maryse Potvin, quels sont les impacts d'une représentation, telle que nous l'observons aujourd'hui, des personnes migrantes dans nos médias ou sur les médias sociaux, sur ces communautés ou sur ces personnes nouvellement arrivées à Québec ?

Maryse Potvin : Les personnes veulent se sentir représentées, veulent sentir qu'on se préoccupe de leur situation, à travers les médias. Il existe plusieurs types d'impacts dont l'impact psychologique sur les personnes sous-représentées dans les médias ou qui se voient représentées de manière biaisée à la télévision. Ainsi, ils vont dire : « C'est ça, on parle toujours de nous quand c'est négatif ». J'ai beaucoup entendu ce discours-là, notamment chez les jeunes d'origine haïtienne de deuxième génération qui sont nées ici, et qui disent « on ne se voit pas, nous, dans les médias, on ne se voit pas non plus dans les manuels scolaires », et donc cela crée un effet d'exclusion et un sentiment de ne pas appartenir au « nous »⁷⁷. Par exemple, lorsqu'on parlait des attentats du 11 septembre 2001, beaucoup de chercheurs en psychologie ont mesuré les effets de détresse psychologique de ces événements sur les jeunes issus des communautés arabo musulmanes en raison d'un sentiment de suspicion à leur égard⁷⁸. Ces jeunes des minorités racisées se sentent suspectés d'être des terroristes ou d'être associés aux gangs

77. Voir notamment Maryse Potvin, « Blackness, haïtianité et québécoisité : modalités de participation et d'appartenance chez la deuxième génération d'origine haïtienne au Québec », dans : Maryse Potvin, Paul Eid et Nancy Venel (dir.), *La deuxième génération issue de l'immigration. Une comparaison France-Québec*. Montréal, Athéna Éditions, 2017, p. 137-170.

78. Voir notamment Cécile Rousseau, Ghayda Hassan, Nicolas Moreau et Brette D. Thombs, « Perceived discrimination and its association with psychological distress in newly arrived immigrants before and after 9/11 », (2011) *The American Journal of Public Health*, 101 (5), p. 909-915.

de rue. Cela a des effets non seulement sur l'appartenance, mais aussi sur les rapports ethniques au sein d'une société. La suspicion, le fait d'être mal jugé ou associé à des groupes criminels, a des impacts sur les représentations des autres citoyens à leur égard⁷⁹. Cela peut influencer des prises de décision, voire l'élaboration de certaines politiques publiques, à force d'entendre des discours répétitifs de chroniqueurs populistes, notamment. Si les personnes des minorités qui sont nées ici sentent qu'elles ne peuvent pas se prononcer dans l'espace public et participer aux délibérations publiques comme les autres citoyens, leur sentiment d'appartenance à la société québécoise peut être affecté. Elles vivent une situation d'injustice épistémique, qui se déploie par un déficit de crédibilité, fondé sur des préjugés inconscients à leur égard au sein du groupe majoritaire (« ne pas être cru »), et par un déficit de reconnaissance ou une occultation de leurs réalités, de leurs expériences historiques ou de leurs savoirs par le groupe majoritaire (« ne pas être compris »)⁸⁰. Le fait qu'elles soient traitées de *wokes*, comme si c'était une insulte, décrédibilise leurs voix et les empêche de participer pleinement aux délibérations dans l'espace public. Ces personnes n'ont pas la possibilité de participer aux changements sociaux qui permettraient à notre société d'être plus équitable et plus égalitaire.

Pistes de solutions et perspectives pour une meilleure visibilité des personnes migrantes dans les médias québécois et canadiens

D'une manière générale, les panélistes ont évoqué plusieurs pistes de solutions qui mettent de l'avant la nécessité d'une approche multidimensionnelle afin d'améliorer la visibilité des personnes migrantes et de leurs contenus dans les médias. Ainsi, il y a un besoin d'agir sur plusieurs plans, que ce soit au sein des institutions médiatiques, dans les pratiques journalistiques, dans l'éducation et la sensibilisation du public, ou encore dans l'engagement de tous les acteurs de la société.

Je me tourne vers vous, Chan Tep, que peut-on faire pour inverser cette situation, cette tendance ?

Chan Tep : À Radio-Canada, il y a un changement qui s'opère ces dernières années, en lien notamment avec les événements de George Floyd. Les personnes migrantes ont toujours existé à travers le temps et dans toutes les sociétés. Cependant, c'est que, maintenant que ce constat a été mis en lumière, les institutions se dotent de politiques, de mesures et de personnes qui réfléchissent, comme moi, à des façons permettant d'inverser justement ces systèmes.

79. Voir entre autres Maryse Potvin, Marie-Odile Magnan et Bronwen Low, « Identifications, appartenances et expériences scolaires des jeunes de minorités racisées au Québec » (chap. 20), dans : Maryse Potvin, M.-O. Magnan, J. Larochelle-Audet, et J.-L. Ratel, (dir.) (2^e ed., 2021 [2016]), *La diversité ethnoculturelle, religieuse et linguistique en éducation. Théorie et pratique*, Montréal, Fidès Éducation, 2021, p. 292-315. Voir aussi Maryse Potvin, « Les effets systémiques des biais, stéréotypes et préjugés envers les jeunes noirs-est en milieux éducatifs : des réalités bien documentées, mais peu connues et reconnues », (2024) *Revue canadienne d'éducation*, 47 (4), p. 859-906.

80. Maryse Potvin, Marie-Odile Magnan et Bronwen Low, « Identifications, appartenances et expériences scolaires des jeunes de minorités racisées au Québec », *Idem*.

Il y a plusieurs mesures mises en place par Radio-Canada visant à rapprocher les différentes communautés ; on travaille avec des partenaires issus des communautés, comme c'est le cas avec l'organisme Festival international Nuits d'Afrique⁸¹, le Festival Fierté⁸², et plusieurs autres organismes à travers le Canada où on valorise notre contenu et on se rapproche aussi des gens pour voir ce qu'ils pensent de Radio-Canada. Il y a l'exemple de l'émission *Lakay Nou*, une émission incroyable de chez nous qui expose la réalité des familles haïtiennes et qui permet ce rayonnement des créateurs devant et derrière les caméras. Pour permettre cette accessibilité, ce transfert de connaissances pour les créateurs qui sont issus des communautés culturelles et qui souhaitent porter ce type d'histoire à l'écran, on a créé le programme « Classe de maître »⁸³, qui permet de décortiquer comment le producteur Frédéric Pierre a réussi à avoir son idée et à la vendre à Radio-Canada. Quelles sont les procédés à suivre, quelles sont les étapes à franchir. On parle autant de la présentation et du développement de l'écriture, que du financement.

En ce qui concerne le processus de production (préproduction, production, postproduction) et la valorisation de cette émission dans l'environnement analogique et numérique – ce qu'on appelle la découvrabilité –, on a mis en place récemment des programmes permettant à plusieurs créateurs de la diversité de produire les émissions. L'un des programmes que je gère, ce sont les stages EDI⁸⁴. En fait, à Radio-Canada, on produit très peu, on produit le téléjournal et quelques émissions, mais sinon tout est dans la cour des producteurs indépendants. La plupart des producteurs avec qui nous faisons affaire sont au courant que nous cherchons à diversifier nos équipes, autant devant que derrière la caméra. Dans le cadre de ce programme, on permet aux producteurs de former des personnes issues de la diversité et qui veulent accéder à des postes clés. L'un des objectifs de notre plan stratégique, est en effet d'avoir d'ici 2025 une personne occupant un poste clé dans toutes les émissions factuelles et scénarisées ; on parle ici de producteur, réalisateur, scénariste⁸⁵. Ce programme de stage permet justement aux personnes issues de la diversité d'intégrer l'industrie. Puis souvent, les candidats choisis sont des personnes qui sont plutôt au niveau intermédiaire dans leur carrière. Il existe plusieurs autres mesures, comme un bottin, aussi appelé *Nouvelle voix contacto*, qui permet aux équipes de production de découvrir des talents, des voix expertes. On a aussi, en journalisme, le programme *Station exclusive*

81. Pour plus de détails, voir Festival international Nuits d'Afrique, en ligne : <https://www.festivalnuitsdafrique.com/>.

82. Pour plus de détails, voir Fierté Montréal, en ligne : <https://fiertemontreal.com/fr>.

83. Consulter quelques émissions de Classe de maître sur Radio-Canada. Par exemple, la classe de maître avec Patrick Bouchard qui offre un atelier de création en cinéma d'animation. Voir Classe de maître, Radio-Canada, en ligne : <https://ici.radio-canada.ca/info/videos/1-7194602/classe-maitre?isAutoPlay=1>.

84. Radio-Canada offre des stages EDI rémunérés à des professionnels issus de la diversité dans l'objectif de propulser leurs talents dans l'industrie télévisuelle et dans le web québécois. L'organisation offre une occasion aux producteurs indépendants et aux artistes et artisans émergents issus de la diversité et du milieu audiovisuel de travailler en collaboration sur des projets pour le diffuseur public sous forme de stages EDI rémunérés, où les maisons de productions indépendantes pourront accueillir une personne stagiaire qui prendra part à un projet pour Radio-Canada par l'entremise de la maison de production participante. Pour plus de détails, voir « Radio-Canada formulaire de stages EDI », en ligne : <https://cbc.radio-canada.ca/fr/travailler-avec-nous/stages-radio-canada>.

85. Pour plus de détails, voir CBC Radio-Canada, *Cap sur le succès, Plan sur l'équité, la diversité et l'inclusion 2022-2025*, en ligne : https://site-cbc.radio-canada.ca/documents/impact-and-accountability/diversity-inclusion/plan-2021-2023/cap_sur_le_succes_plan_edi_2022-2025.pdf.

qui permet aux journalistes de créer, de bâtir les relations de proximité avec les communautés que l'on dessert. Ainsi, plusieurs mesures, plusieurs stratégies sont mises en place afin de permettre aux personnes issues de la diversité de travailler avec nous à titre de cocréateurs, ou encore d'occuper des postes de gestionnaires, des gens qui aident à l'employabilité des personnes migrantes. Il reste beaucoup de travail à faire dans l'avenir, notre équipe est toute jeune, cela fait seulement deux ans et demi qu'on existe, et l'équipe est portée par ma directrice générale Émilie Laguerre⁸⁶.

Adèle Garnier, vous avez dit tout à l'heure « on ne peut pas dire qu'on ne parle pas de migration dans nos médias », mais on a quand même le sentiment très clair que les principaux concernés ne sont jamais là pour analyser leur situation et ils n'ont pas toujours les moyens de le faire. De plus, on n'a pas toujours trouvé la manière d'entrer en contact avec eux d'une façon respectueuse pour leur donner la parole au moment où ils seront disponibles. Qu'est-ce que vous voyez comme nouvelle manière de faire afin d'améliorer cette situation ?

Adèle Garnier : Je suis très heureuse d'entendre ce qui se fait à Radio-Canada, étant donné l'importance de Radio-Canada, particulièrement au Québec, comparativement à CBC au Canada anglophone. Il y a une autre initiative que j'ai beaucoup appréciée. Il s'agit du site Internet de *La Converse*, un média francophone spécialisé dans le journalisme de dialogue fondé par Lela Savic. J'ai été contactée par *La Converse* pour un article à propos du fait qu'on attribue la crise du logement aux personnes migrantes. Je ne connaissais pas *La Converse* et j'ai vu que ce site publie énormément d'articles consacrés aux personnes migrantes récemment arrivées et aux demandeurs d'asile (beaucoup d'entre eux résident à Montréal). L'équipe de *La Converse*, ce sont des personnes qui travaillent sur le terrain et qui font intervenir beaucoup de personnes issues des communautés. L'article en question n'est pas sorti tout de suite, cela a pris au moins une semaine, au moins deux ou trois autres personnes des communautés qui avaient été touchées par les effets psychologiques de se faire dire qu'ils sont responsables de la crise du logement ont été interviewées. Les demandeurs d'asile sont les premiers à être touchés par cette problématique. Des organismes qui les soutiennent ont aussi été interviewés. Je pense que c'est une très bonne manière de procéder au sein de *La Converse*. Il y a lieu de comparer ces bonnes pratiques avec notamment celles de Radio-Canada.

Ce que les panélistes ont évoqué précédemment et qui me fait très peur, c'est l'impact intergénérationnel, car les enfants qui sont nés ici ont vu la manière dont leurs parents ont été traités. C'est encore pire, je pense, pour la génération d'avant, ces personnes pensent que les médias ne les représentent pas, et puis après les « Québécois de souche » vont dire « Bah, regarde, de toute façon ils ne veulent pas faire partie de la nation québécoise ». Donc, j' imagine qu'une des façons intéressantes d'intervenir, c'est auprès des enfants, et au Québec, on a une formidable illustratrice et dessinatrice qui s'appelle Élise

86. Pour plus de détails, voir « Émilie Laguerre nommée directrice générale, Équité, Diversité et Mobilisation de Radio-Canada », Radio-Canada, 27 novembre 2023, en ligne : <https://presse.radio-canada.ca/corporatif/12875/emilie-laguerre-nommee-directrice-generale-equite-diversite-et-mobilisation-de-radio-canada/>.

Gravel et qui a écrit un livre intitulé « C'est quoi un réfugié ? »⁸⁷. C'est un livre vraiment accessible, pas cher que vous pouvez trouver dans toutes les bibliothèques. Il y a eu des controverses autour de ses ouvrages parce qu'elle n'a pas « la langue dans sa poche ». Mais, les ouvrages qu'elle écrit, c'est vraiment sur l'humanité. Elle a même fait un livre sur la façon de lire les médias. Il faut lire absolument « Alerte : Culottes meurtrières »⁸⁸, un livre accessible à partir de 7-8 ans, dans lequel elle souhaite différencier, pour les enfants, c'est quoi les médias légitimes et les autres médias, tout en adoptant une approche d'ouverture et d'hospitalité. Donc, ce qui est génial avec Élise Gravel, c'est qu'on lui demande tout le temps d'intervenir dans les écoles, elle intervient surtout dans les classes de francisation. C'est avec ses dessins qu'elle peut donner la voix aux enfants qui sont en train d'apprendre le français, et elle les fait participer à des activités québécoises.

Je pense que nous aussi, nous avons un rôle à jouer dans ce domaine en tant que professeurs. Nous devons travailler avec les écoles pour voir comment la société d'accueil, les institutions d'accueil, les enseignants peuvent changer. Les migrants, ils en ont assez à faire comme ça. L'école peut jouer un rôle. Je pense que les manuels scolaires ont déjà évolué, et je pense qu'on peut faire des activités dans ce sens-là aussi.

Maryse Potvin : L'éducation a des missions fondamentales, car ce sont ces enseignants qui forment les enfants à devenir de futurs citoyens. J'enseigne sur la prise en compte de la diversité, des droits et libertés auprès des enseignants et des acteurs scolaires, entre autres des attaques envers la science, la diversité et le droit à l'égalité, la liberté d'expression et la liberté académique. L'acceptation des uns et des autres, la conception du droit et de la citoyenneté, la construction identitaire – entre autres les multi-appartenances –, la capacité de s'épanouir puis d'être reconnu, tout cela commence à l'école. L'école a un rôle tellement important à jouer dans la construction identitaire et de l'esprit critique et dans l'appartenance des jeunes, surtout de deuxième génération, à la société. L'enquête nationale de Statistique Canada sur la diversité ethnique (EDE), menée en 2001-2002⁸⁹, a démontré que les enfants d'immigrants dits de « deuxième génération » (nés au Canada) appartenant à certaines minorités visibles ou racisées avaient un sentiment de victimisation et de vulnérabilité plus fort et un sentiment d'appartenance envers le Canada plus faible que les nouveaux arrivants de « première génération », nés à l'étranger. Les Noirs de deuxième génération avaient davantage le sentiment d'être victimes de discrimination (60,9 %) que les Noirs d'immigration récente (44,8 %) ou plus ancienne (47,7 %). Il en était de même du sentiment d'appartenance, du sentiment de confiance, de l'identification au Canada, de la satisfaction et de la qualité de vie, qui régressaient pour la deuxième génération. Ces jeunes s'attendent davantage que ceux de la première génération à ce que l'égalité sociale et leurs

87. Voir Élise Gravel, *C'est quoi un réfugié*, La Courte Échelle, 2019, 32 pages, en ligne : <https://elisegravel.com/blog/cest-quoi-un-refugie/>. Pour plus de détails sur Élise Gravel, auteure et illustratrice de livres jeunesse, voir « Élise Gravel », en ligne : <https://elisegravel.com/>.

88. Voir Élise Gravel, *Alerte : culottes meurtrières*, Scholastic, 2022, en ligne : <https://constellations.education.gouv.qc.ca/index.php?p=il&lo=57279>.

89. Statistique Canada, 2002, *Enquête sur la diversité ethnique : portrait d'une société multiculturelle*, [publication n° 89-593-XIF au catalogue], en ligne : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/89-593-x/89-593-x2003001-fra.pdf?st=1VuohxYw>.

droits de citoyens soient respectés⁹⁰. Leurs attentes en ce qui concerne l'égalité sociale sont beaucoup plus importantes que celles de leurs parents ou que celles des immigrants récents, parce qu'ils ont obtenu leurs diplômes ici, ils ont fait leurs études ici, ils ont les mêmes repères culturels que les autres jeunes québécois, et donc ils ne veulent pas vivre ce que la première génération a vécu, et se retrouver chauffeur de taxi quand on a un diplôme en génie. C'est fondamental dans une démocratie de pouvoir entendre ces jeunes critiquer leur société, c'est sain, et c'est ce qui permet de faire avancer les débats publics. Critiquer sa société, c'est un signe d'intégration beaucoup plus qu'un signe de rejet de la société.

Chan Tep : Je crois que l'école est un espace où on apprend à vivre en société, mais il y a des gens, aussi, qui ne fréquentent pas nécessairement l'école. Où ces gens-là peuvent-ils aller afin de constater cette différence ? C'est une question que je me pose beaucoup, il y a l'école, mais il y a aussi tous ces organismes et ces institutions qui existent dans les milieux de travail. Moi, je pense que c'est une responsabilisation commune. En ce moment, j'ai un rôle d'équité, de diversité et d'inclusion, mais ce rôle et cette responsabilité appartiennent à tout le monde. Alors, c'est pour cela que l'éducation et la sensibilisation du public à la différence, à la diversité sont importantes. Plus on est exposé, plus on tend à avoir des modèles et des programmes qui offrent aux personnes issues de la diversité la possibilité de se professionnaliser. Moi, je crois beaucoup dans les rôles décisionnels, de mettre les bonnes personnes dans les bons postes clés au sein de notre industrie qui va faire en sorte que non seulement on va être capable de porter les valeurs de l'équité, de la diversité et de l'inclusion, mais aussi de les porter pour pouvoir changer un système qui existe déjà. Quelles sont les mesures, quelles sont les portes d'entrée pour que les personnes issues de la diversité puissent accéder à ces métiers ? Comment faire pour qu'il y ait des réglementations – comme c'est le cas avec le CRTC qui régit des institutions comme la nôtre parce qu'on est un organisme public ? Mais sinon, quoi faire dans le domaine du privé ? On a parlé des annonceurs et des agences de *casting* qui sont importants, mais il y a aussi tout un écosystème dans le domaine de l'audiovisuel qui est présent.

À mon avis, le réseautage est fondamental, surtout lorsqu'on se demande comment les artistes de la diversité peuvent se faire voir et se produire. Lorsqu'on passe par les divers réseaux, lorsqu'on est visible, lorsqu'on porte notre voix, il y a des gens qui peuvent nous aider et nous tendre la main pour que l'on puisse accéder à l'industrie. Il existe plusieurs alliances à travers le Québec et le Canada, par exemple la Fondation Dynastie⁹¹ (Radio-Canada est partenaire avec le Gala Dynastie⁹²), ou encore l'organisme

90. Maryse Potvin, Paul Eid et Nancy Venel (dir.), *La deuxième génération issue de l'immigration. Une comparaison France-Québec*, supra note 77.

91. La Fondation Dynastie vise à transformer les industries culturelle, artistique et médiatique à travers différentes initiatives, soutenir et accompagner les personnes issues des communautés noires évoluant dans les médias, les arts et la culture en facilitant leur développement et leur professionnalisation. Voir pour plus de détails Fondation Dynastie, en ligne: <https://www.fondationdynastie.com/>.

92. Pour plus de détails, voir Gala Dynastie, en ligne: <https://www.galadynastie.com/>.

canadien Nawal⁹³, ainsi que Coalition média⁹⁴. Il existe beaucoup d'organisations qui permettent à des personnes issues de groupes sous-représentés d'accéder à la professionnalisation. Cependant, il y a également toute la question de la sécurité. Je vous donne un exemple : une des journalistes de la communauté noire, qui a gagné un prix lors du Gala Dynastie, a reçu après son discours énormément de commentaires négatifs, racistes et injurieux. Ainsi, on peut être porté de l'avant, avoir notre voix, mais après, est-ce que la société peut être là pour nous sécuriser, pour nous dire qu'il n'y aura pas d'impact négatif du fait qu'on a porté notre voix de l'avant ?

Conclusion

La mise en place de diverses mesures d'équité, de diversité et d'inclusion⁹⁵, l'élaboration des programmes de formation et de stages permettant aux personnes issues de la diversité d'accéder à des postes clés dans l'industrie médiatique, ou encore la création de contenus diversifiés exposant la réalité des communautés culturelles par des institutions médiatiques constituent quelques pistes de solutions mises de l'avant par les panélistes dans l'objectif d'améliorer la visibilité et la représentativité des personnes migrantes dans les médias québécois et canadiens. De plus, le rôle de l'éducation et de la sensibilisation du public à la diversité, l'existence de réseaux pour les artistes et professionnels de la culture issus de la diversité, l'apport important des médias de proximité et du journalisme de terrain de même que la nécessité d'assurer la sécurité des personnes migrantes qui prennent la parole dans l'espace public représentent des outils fondamentaux pour remédier à la sous-représentation des personnes migrantes et de leurs contenus dans les médias traditionnels et en ligne.

93. Nawal est un organisme canadien destiné à toutes les parties prenantes des industries du cinéma, de la télévision et des médias numériques interactifs originaires d'Afrique du Nord et de l'Asie de l'Ouest, ou qui touchent à ces régions d'une manière ou d'une autre, pour les aider à créer du contenu authentique et à se tailler une place de choix dans l'industrie, avec assurance et compétence. Pour plus de détails, voir Nawal, en ligne : <https://www.nawal.ca/>.

94. Coalition Média est une coalition de professionnels issus des Premières Nations, Inuite.s, Métis.se.s, afro-descendant.e.s et racisé.e.s francophones dans l'industrie des écrans au Canada. Pour plus de détails, voir « Médias, médias pour l'équité, la diversité, l'inclusion et l'accessibilité », en ligne : <https://coalition.media/>.

95. Voir les propos de Chan Tep concernant les différentes mesures et politiques favorisant l'inclusion et la diversité adoptées par la Société Radio-Canada.

Partie III

LA PARTICIPATION DES
PERSONNES MIGRANTES À LA
CRÉATION, LA PRODUCTION ET
LA DIFFUSION D'EXPRESSIONS
CULTURELLES ET DE
CONTENUS MÉDIATIQUES

CHAPITRE 5

Obstacles, défis et pistes de solution

Francesca Accinelli,

vice-présidente sénior, Stratégie des programmes et développement de l'industrie, Téléfilm Canada

Greta Balliu,

professeure titulaire et spécialiste en diversité et inclusion, Haute École de Gestion de Fribourg

Jean-Yves Roux,

directeur général et fondateur de Natyf TV

Modération : Ariane Émond, journaliste et animatrice

Dans ce chapitre, les intervenants détaillent plus en profondeur les obstacles auxquels les personnes migrantes sont confrontées lorsqu'elles cherchent à participer à la création et à la production de contenus médiatiques dans leur pays d'accueil et qui expliquent leur représentation dans l'écosystème culturel.

Outre des barrières reliées à des représentations stéréotypées de leurs réalités individuelles, les personnes migrantes sont aussi pénalisées par des réseaux de contacts moins élargis, par des barrières liées à langue, ou encore par la non prise en compte de leurs expériences et de leurs compétences. Certes, il est maintenant possible de créer des contenus en ligne à moindre coût, ce qui représente une opportunité pour les personnes migrantes de faire entendre leurs voix. Cependant, celles-ci peuvent aussi se perdre dans l'océan de contenus disponibles, d'où l'importance d'assurer aussi leur représentativité dans l'écosystème culturel traditionnel. Les panélistes s'entendent sur l'importance, dans une société démocratique, de valoriser la multitude des histoires et des vécus qui se côtoient.

Les obstacles à une représentation adéquate des personnes migrantes dans la création, la production et la diffusion d'expressions culturelles et les défis que vivent les créateurs et créatrices issus de l'immigration

Les panélistes expliquent en quoi il peut être difficile pour les créateurs et créatrices issus de l'immigration de partager leurs histoires dans leur société d'accueil. En plus d'enjeux liés à la langue ou à des réseaux de contacts moins développés, il ressort de la discussion que les stéréotypes associés aux personnes migrantes tendent à faire oublier la multiplicité des réalités qu'elles vivent. Alors qu'elles tendent à être associées à une certaine précarité financière et qu'elles sont souvent placées dans la catégorie

des artistes émergents, il existe en fait une grande diversité au sein de ce groupe, dit, de « personnes migrantes ». Elles ont chacune leur propre histoire, leur propre parcours, leurs propres expériences. D'où l'importance d'aller au-delà des stéréotypes lorsque vient le temps de créer des programmes ou des plateformes soutenant leurs démarches.

L'enjeu de la « découvrabilité » des contenus est aussi abordé. Car s'il est maintenant très facile de diffuser du contenu à moindre coût en ligne, ce contenu peut facilement se perdre dans la masse de tout ce qui est accessible et les algorithmes peuvent même renforcer l'impression de sous-représentation des réalités des personnes migrantes dans la sphère publique. Dans ce contexte, la télévision traditionnelle demeure une ressource importante pour permettre aux personnes migrantes de faire connaître leurs créations.

Greta Balliu, pourriez-vous nous dire quelques mots sur l'existence de conditions plus hostiles que d'autres pour faire entendre les voix et donner de la visibilité aux expressions culturelles des personnes nouvellement arrivées sur un territoire ou issues de la première génération ?

Greta Balliu : Tout d'abord, permettez-moi de déployer la notion de migration⁹⁶ et d'aborder sa dimension de diversité. Une personne migrante peut évoluer dans l'espace géographique et dans le temps. Elle ne se limite pas au simple déplacement d'un pays à un autre, mais s'inscrit dans un parcours de vie marqué par des expériences diverses, des interactions culturelles, des adaptations et des mémoires croisées. Les personnes migrantes ne forment pas un groupe homogène : elles diffèrent par leur origine, leur genre, leur âge, leur parcours professionnel et leurs motivations, qu'il s'agisse d'une quête de meilleures conditions économiques, d'un refuge face à des conflits ou d'une volonté d'explorer de nouvelles potentialités. De moins en moins ancrée dans un nationalisme strict, la personne migrante incarne un espace de comparaison et d'« entre-deux » de valeurs fondamentales qui peuvent aussi être une source précieuse de la démocratie.

Cependant, la perception sociale et politique de la migration est souvent réductrice. Elle est fréquemment assimilée à une question économique et sociale négative, où le migrant est perçu comme un individu dépendant des aides publiques et confronté à des difficultés d'intégration. Cette vision simpliste contribue à l'exclusion et à l'invisibilisation des migrants dans l'espace médiatique, où ils ne sont que rarement représentés comme des acteurs culturels et économiques à part entière.

96. La notion de « migrant » est utilisée comme un terme générique et n'est pas définie dans le droit international. On peut néanmoins considérer que la notion de « migrant » renvoie à « toute personne qui quitte son lieu de résidence habituel pour s'établir, à titre temporaire ou permanent et pour diverses raisons, soit dans une autre région à l'intérieur d'un même pays, soit dans un autre pays, franchissant ainsi une ou plusieurs frontières internationales. Il englobe un certain nombre de catégories juridiques de personnes, comme les travailleurs migrants, les personnes dont le type de déplacement est juridiquement défini comme les migrants objets d'un trafic illicite, ainsi que celles dont le statut et les formes de déplacement ne sont pas expressément définis par le droit international, comme les étudiants internationaux ». Voir IOM, *International Migration Law, Glossary on Migration*, Geneva, IOM, 2019, p. 132-133. Il est à mentionner qu'au niveau international, il n'existe pas de définition universellement acceptée du terme « migrant ». Voir OIM, « Définition d'un "migrant" selon l'OIM », en ligne : <https://www.iom.int/fr/definition-dun-migrant-selon-loim#:~:text=Terme%20g%C3%A9n%C3%A9rique%20non%20d%C3%A9fini%20dans,dans%20un%20autre%20pays%2C%20franchissant>.

Les migrants font face à de nombreux défis qui entravent leur participation à la création et à la diffusion de contenus culturels et médiatiques. L'un des principaux obstacles est l'absence de réseau. Lorsqu'une personne arrive dans un pays étranger, elle doit reconstruire des liens sociaux : c'est un élément clé pour accéder aux occasions professionnelles et artistiques. J'ai un exemple concret à vous citer, celui de l'interprète communautaire et réalisateur d'origine srilankaise Keerthigan Sivakumard. Il est demandeur d'asile en Suisse, passionné de cinéma et il a déjà réalisé son premier court métrage avec l'aide des associations pour l'intégration des migrants⁹⁷. Cependant, en raison de son statut et du manque de contacts dans le milieu, il ne voyait pas de possibilité de faire reconnaître son talent (puisqu'il était refoulé dans son rôle primaire de demandeur d'asile). Ce n'est qu'après un travail de médiation et de mise en relation avec des festivals et des professionnels qu'il a pu se faire petit à petit une place et être reconnu pour ses compétences. C'est beaucoup de persévérance, parfois de précarité financière, et un travail de longue haleine pour réussir à se faire une place dans l'espace public.

La barrière linguistique est un autre frein majeur. Dans les médias, la maîtrise parfaite de la langue locale est souvent un critère déterminant pour accéder à la visibilité. Une personne qui ne s'exprime pas sans faute en français, par exemple, est rarement mise en avant. Cette exigence renforce l'exclusion des migrants dans l'espace médiatique et artistique, alors même que leur richesse linguistique et culturelle pourrait être un atout considérable.

Du côté des pays d'accueil, la perception sociale et politique des migrants joue un rôle déterminant dans leur reconnaissance. Par exemple, les médias italiens ont souvent tendance à représenter les femmes migrantes de manière stéréotypée, les cantonnant à des rôles traditionnels ou les associant à des images d'exotisme et de beauté. Cette représentation réductrice limite leur visibilité en tant qu'actrices sociales et culturelles et perpétue des clichés qui entravent la reconnaissance de leur contribution réelle à la société italienne. D'ailleurs, le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes a exprimé des préoccupations concernant la diffusion de stéréotypes de genre et de discours discriminants à l'égard des femmes dans les médias italiens⁹⁸. Cette situation contribue à invisibiliser les femmes migrantes et à minimiser leur rôle dans la société.

De mon point de vue de cinéophile, j'ai le sentiment qu'il y a de plus en plus de créateurs et créatrices issus de la deuxième génération, parfois de la première, qui ont réussi à porter leurs films jusqu'aux écrans dans les médias canadiens. Qu'est-ce que vous pouvez nous dire sur ce point Francesca Accinelli ?

97. Voir « Et si c'était vous ? », en ligne : <https://www.appartenances.ch/association/actualites/230-et-si-c-etait-vous>.

98. Voir Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, « Le Comité pour l'Élimination de la discrimination à l'égard des femmes examine le rapport de l'Italie », communiqués de presse, 4 juillet 2017, en ligne : https://www.ohchr.org/fr/press-releases/2017/07/committee-elimination-discrimination-against-women-considers-report-italy?utm_source=chatgpt.com ; Voir aussi Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, « Examen des rapports soumis par les États parties en application de l'article 18 de la Convention ; Italie », 11 janvier 2026, CEDAW/C/ITA/7, en ligne : https://tbinternet.ohchr.org/_layouts/15/TreatyBodyExternal/Download.aspx?symbolno=CEDAW/C/ITA/7&Lang=fr.

Francesca Accinelli : En effet, jusqu'à présent c'était assez difficile pour certains groupes d'identités sous-représentées que ce soit de première ou deuxième génération de faire des films. En juillet 2020, Téléfilm Canada⁹⁹ a reconnu qu'il est plus difficile pour les créateurs et créatrices appartenant aux groupes sous-représentés d'obtenir du financement. Depuis, nous nous engageons à travailler dans l'optique de promouvoir une industrie plus équitable. Comme vous l'avez dit, c'est difficile pour ces créateurs et créatrices de trouver leur place dans l'industrie, de mettre leurs œuvres à l'écran d'une façon où elles et ils peuvent s'exprimer sans résistance, sans obstacles ni barrières. À Téléfilm, nous avons beaucoup travaillé pour créer de nouvelles méthodes de collaboration, on a formé des groupes de travail, notamment le groupe de travail Diversité et inclusion¹⁰⁰, ainsi qu'un groupe de travail avec les autochtones, afin de mieux comprendre leurs besoins, et aussi de voir où ces personnes sont rendues dans leur carrière. Nous avons réalisé que, trop souvent, on met les créateurs et créatrices appartenant aux groupes sous-représentés dans une catégorie « émergente » alors que c'est faux. Comme vous venez de le dire, certaines de ces personnes ont eu une carrière avant de venir s'installer au Canada, par exemple. Bref, nous avons totalement changé notre approche et on essaie de continuer de développer les relations de confiance avec les partenaires et les créateurs et créatrices de l'industrie afin de s'attaquer aux barrières et de mieux comprendre leurs réalités, leurs besoins. On ne présume plus de leurs réalités, on veut laisser ces personnes présenter leurs identités, leurs histoires.

Vous avez mentionné la mise en place des comités de travail sur des groupes sous-représentés. Selon vous, est-ce qu'il y a des initiatives, des mesures qui ont changé les choses, qui ont aidé à ce que les créateurs et les créatrices d'ailleurs puissent prendre la parole, se faire entendre par le public et surtout être appréciés pour ce qu'elles et ils ont à proposer ?

Francesca Accinelli : Oui, absolument. L'une des premières mesures que nous avons prises afin d'augmenter notre soutien aux cinéastes des communautés sous-représentées a été la création d'un nouveau volet dans notre programme de développement qui s'adresse aux personnes noires et personnes de couleur¹⁰¹. Depuis 2017, nous avons mis en place le « financement autochtone », qui vise à favoriser la souveraineté narrative autochtone par un appui à leurs créateurs et créatrices. Cela se fait par le biais des volets de financement autochtone au titre de trois programmes ; le programme de développement,

99. Téléfilm Canada, un organisme fédéral d'État relevant du ministère du Patrimoine canadien, soutient toutes les étapes de création du contenu sur écran, du développement à la commercialisation auprès du public national et international, en passant par la production et la postproduction. Pour plus de détails, voir « Téléfilm Canada », en ligne : <https://telefilm.ca/fr>.

100. Dans un objectif de mieux représenter les créateurs et créatrices d'identités sous-représentées et améliorer leur visibilité sur les écrans, Téléfilm Canada a créé le Groupe de travail sur la diversité et l'inclusion. Voir « Téléfilm Canada, Diversité et inclusion ; Groupe de travail - Diversité et inclusion », en ligne : <https://telefilm.ca/fr/qui-nous-sommes/nos-engagements/diversite-et-inclusion/diversite-et-inclusion-2020>. Un autre groupe de travail sur l'équité et la représentation au sein de Téléfilm Canada a été mis en place avec pour objectif d'aider l'organisme dans son engagement à atteindre ses objectifs en matière d'inclusion, de diversité, d'équité et d'accès au financement pour les créateurs d'identités sous-représentés. Voir Téléfilm Canada, « Engagement de Téléfilm Canada envers une industrie de l'écran équitable », en ligne : <https://telefilm.ca/fr/engagement-de-telefilm-canada-envers-une-industrie-de-lecran-equitable>.

101. Le volet destiné aux personnes racisées du *Programme de développement* a été créé le 6 août 2020. Ce volet s'inscrit dans la poursuite des objectifs plus généraux de Téléfilm Canada, dont l'inclusion et la diversité. Voir Téléfilm Canada, Programme de développement, Résumé en ligne : <https://telefilm.ca/fr/programmes/programme-de-developpement>.

le programme de production et le programme Talents en vue¹⁰². En septembre 2020, Téléfilm a lancé de vastes consultations pancanadiennes, ouvertes, transparentes et dans les deux langues officielles, pour savoir comment moderniser certains de ses programmes. Dans la suite de ces consultations, nous adoptons maintenant un nouveau processus décisionnel faisant appel à des comités consultatifs afin de renforcer la composition de la diversité au sein des équipes qui évaluent les projets. Aussi, lors de l'évaluation des projets, nous prenons en considération le plan d'engagement communautaire, qui est maintenant un document à fournir obligatoirement pour certains programmes. Ce document permet de répondre aux questions que les membres du comité consultatif peuvent se poser sur l'approche de l'équipe à l'égard du contenu et de ses impacts potentiels, par exemple. De plus, nous en sommes à notre deuxième plan d'action en matière d'équité, de diversité et d'inclusion¹⁰³, plan dans lequel sont énoncés 25 engagements concrets, tels que la mise en place de cibles pour les programmes de développement et production ou encore le financement de plusieurs recherches, notamment *Être vu·e : directives pour la création de contenus authentiques et inclusifs du Bureau de l'Écran des Noirs*¹⁰⁴. Nous continuons aussi de soutenir la formation à tous les niveaux et dans tous les services et d'intégrer la formation EDI dans le processus d'accueil et d'intégration des nouveaux membres du personnel. Nous faisons un réel travail à l'interne pour que nos équipes soient outillées et formées pour répondre aux besoins de nos clientèles.

Jean-Yves Roux, pourquoi avez-vous choisi de créer une chaîne de télévision traditionnelle¹⁰⁵ au lieu d'un média numérique ?

Jean-Yves Roux : C'est une question qui m'est souvent posée. Elle est très légitime, car depuis quelques années, l'arrivée de Netflix a ouvert une espèce de boîte de Pandore et a fait en sorte que le *streaming* est devenu l'incontournable manière de mettre de l'avant des contenus culturels et médiatiques. Cependant, il faut revenir à une réalité. Même si on a l'impression que le web prend toute la place, il y a deux facteurs qui nous ont poussés à démarrer Natyf TV¹⁰⁶, une chaîne de télévision lancée en 2018. Premièrement, au Canada, on est dans un écosystème où le contenu canadien est financé en bonne partie grâce aux contribuables. Donc, il existe plusieurs programmes aux niveaux provincial et fédéral

102. Voir Téléfilm Canada, « Volet autochtone du programme de développement », en ligne : <https://telefilm.ca/fr/programmes/programme-de-developpement>.

103. Voir Téléfilm Canada, *Plan d'action 2022-2024 en matière d'équité, de diversité et d'inclusion*, en ligne : <https://telefilm.ca/fr/qui-nous-sommes/nos-engagements/diversite-et-inclusion>.

104. Le Bureau de l'écran des Noirs (BÉN) travaille de façon indépendante et en collaboration avec les décideurs et les créateurs de l'industrie audiovisuelle pour rendre les industries de l'écran canadiennes équitables et exemptes de racisme anti-Noirs. Pour plus de détails, voir Bureau de l'écran des Noirs (BÉN), « Notre mission », en ligne : <https://bso-ben.ca/fr/accueil/> ; voir aussi Bureau de l'écran des Noirs, rapport sur les thèmes principaux, *Être vu·e : Directives pour la création de contenus authentiques et inclusifs*, 54 pages, 2022, en ligne : <https://telefilm.ca/wp-content/uploads/2022/02/etre-vu.e-report-ben-fr.pdf>.

105. La chaîne peut être visionnée par l'entremise de l'abonnement à un service de télédiffusion linéaire (par câble, satellite, IPTV, etc.).

106. Natyf TV est une chaîne de télévision canadienne axée sur la diversité et la découverte des différentes cultures de la francophonie internationale. Depuis son lancement en juin 2018, la chaîne rejoint déjà plus de 2,5 millions d'abonnés télé au Canada et autant d'internautes à travers le monde sur l'ensemble de ses réseaux sociaux. Natyf TV a pour mission de refléter, à travers sa programmation, les préoccupations des différentes communautés culturelles francophones qu'elle dessert. En plus, Natyf veut agir comme un tremplin important pour la relève issue de cette diversité. Pour plus de détails, voir « Natyf TV », en ligne : <https://www.natyf.com/natyftv>.

qui financent l'industrie audiovisuelle, les films, les émissions de télévision, à savoir la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC)¹⁰⁷, Téléfilm Canada, le Fonds des médias du Canada (FMC), ainsi que des fonds privés comme le Fonds Bell ou le Fonds Rogers. C'est un écosystème dans lequel le producteur, pour avoir accès à ces financements lui permettant de produire du contenu, doit absolument avoir un diffuseur. Ainsi, le premier obstacle qui explique que des producteurs issus des communautés racisées ou des communautés culturelles n'arrivent pas à mener leur projet assez loin, c'est parce qu'ils n'ont pas de licence de diffuseur. Et le deuxième constat, c'est que, même si on dit que le web constitue l'avenir ou le présent, au Québec, il y a encore plus de deux millions de personnes qui sont abonnées au câble. Ainsi, il est important que les producteurs issus des communautés culturelles aient accès à ces deux millions de personnes. Même si le web permet à un créateur de pouvoir produire par lui-même son contenu avec peu de moyens et de le diffuser sur YouTube ou Instagram, il ne peut pas bâtir une carrière de cette façon, sauf s'il réussit à devenir un influenceur avec des millions de fans à travers le monde. Concrètement, c'est une personne sur un million qui peut réussir cet exploit.

Mais quel était votre objectif ? S'agissait-il simplement d'obtenir un financement ou plutôt d'apporter un contenu différent à une population intéressée par la télévision, qu'il faut donc rejoindre notamment par le câble ?

Jean-Yves Roux : Il y a ce qu'on appelle, et c'est un mot très à la mode, la découvrabilité¹⁰⁸. C'est un mot qui est devenu à la mode en raison de l'impérialisme de la Silicon Valley¹⁰⁹, qui est en train d'écraser la culture télévisuelle de différents pays. Et plusieurs de nos médias, tels que Bell, Radio-Canada, Québecor, ont du mal à faire face à ces géants de la Silicon Valley. Mais, même avant l'arrivée de Netflix, Paramount plus, Disney plus, il y avait déjà cette problématique de découvrabilité. On sait que beaucoup de personnes ne se reconnaissent pas à la télévision traditionnelle, et donc qu'elles ne se sentent pas concernées. Puis, ce n'est pas seulement une question de couleur, puisque le volet le plus important de notre travail a trait au choix de l'histoire qui est racontée. À Natyf TV, nous souhaitons porter des histoires à l'écran qui ne sont pas racontées. Lorsqu'on s'est battu au CRTC pour avoir notre licence de diffuseur¹¹⁰, le principal argument utilisé par les conglomérats comme Québecor, Bell et Cogeco, était « Ah, il y a déjà des programmes dans lesquels nous sommes impliqués, qui emmènent de la couleur à la télévision. Il y a déjà beaucoup de diversité. Pourquoi une chaîne comme Natyf TV devrait-elle exister ? Ce n'est pas nécessaire. Le travail est très bien fait ». Mais c'est assez ridicule comme argument, car

107. Voir Société de développement des entreprises culturelles (SODEC), en ligne : <https://sodec.gouv.qc.ca/>.

108. Concernant la définition de la notion de « découvrabilité », voir les propos de Destiny Tchéhouali, chapitre 3 du présent ouvrage.

109. Le terme Silicon Valley fait référence à une région située au sud de la baie de San Francisco. C'est un centre mondial d'innovation technologique, où sont installées des centaines d'entreprises. Elle est également connue pour son esprit entrepreneurial et pour un style de vie fondé sur la richesse technologique. Voir « Silicon Valley : Definition, Where It Is, and What It's Famous for », en ligne : <https://www.investopedia.com/terms/s/siliconvalley.asp>.

110. Voir sur ce point Décision de radiodiffusion 2023-303 et Ordonnance de radiodiffusion CRTC 2023-304, *Natyf TV – Attribution de licence à un service facultatif national de langue française et distribution obligatoire du service dans la province de Québec*, Ottawa, le 31 août 2023, en ligne : <https://crtc.gc.ca/fra/archive/2023/2023-303.htm>.

l'objectif n'est pas seulement d'amener de la couleur à la télévision, c'est aussi d'avoir des histoires qui sont intègres, des histoires qui sont authentiques.

La mise en valeur des créateurs et créatrices issus de l'immigration dans le contexte des nouvelles réalités numériques

Dans un contexte de montée du populisme, valoriser la pluralité des voix est perçu comme une façon de renforcer l'idéal démocratique face aux défis contemporains. En plus de discuter de certaines mesures visant à augmenter la visibilité des créateurs et créatrices appartenant à des groupes sous-représentés, les panélistes soulignent le rôle de régulation et de facilitation que peuvent y jouer les institutions publiques. Il existe un consensus sur l'importance de laisser l'espace et les ressources nécessaires aux personnes migrantes pour créer et diffuser des récits authentiques qui vont au-delà des stéréotypes, de leur laisser un contrôle sur leur propre narration.

Greta Balliu, comment les médias pourraient-ils mieux utiliser la diversité culturelle pour renforcer et sauvegarder la démocratie ?

Greta Balliu : Les médias constituent des espaces publics et politiques essentiels, jouant un rôle fondamental. Or, leur plus précieuse alliée demeure la diversité. Préserver et renforcer notre démocratie aujourd'hui exige de garantir une pluralité d'expressions, d'opinions et de perspectives, plutôt que de faire de la diversité un problème.

Les partis populistes ont, de tout temps, cherché à gommer cette diversité, notamment en attaquant la migration. Cette stratégie vise à homogénéiser le débat public et à restreindre la richesse des points de vue, affaiblissant ainsi le socle démocratique. Dans ce contexte, les médias, forts de leur pouvoir politique, culturel et de leur influence sur l'opinion, ont une responsabilité majeure : celle de défendre et de promouvoir la diversité culturelle sous toutes ses formes. En s'érigeant en remparts contre la montée du populisme, les médias doivent valoriser la pluralité des voix et des récits, non seulement au Canada, mais aussi en Europe et aux États-Unis. C'est à travers cette ouverture que la démocratie pourra non seulement être préservée, mais aussi renforcée face aux défis contemporains.

Francesca Accinelli, pouvez-vous nous parler des retombées des différents programmes mis de l'avant par Téléfilm Canada, notamment à l'égard des cinéastes issus des groupes racisés ?

Francesca Accinelli : Chaque année, Téléfilm Canada publie son rapport annuel¹¹¹ qui permet justement de faire état de nos avancements. Comme mentionné plus tôt, nous avons des cibles à atteindre pour nos programmes de développement et production qui vise les créateurs et créatrices noirs et de

111. Voir le rapport annuel 2023-2024 publié par Téléfilm Canada : Téléfilm Canada, *Maximiser l'impact un pas vers l'avant*, rapport annuel 2023-2024, 155 pages, en ligne : <https://telefilm.ca/fr/qui-nous-sommes/transparence/rapports-annuels>.

couleur. Plus précisément, l'année dernière, nous avons financé 18 productions où les 3 postes clés, c'est-à-dire producteur ou productrice, réalisateur ou réalisatrice et scénariste, sont occupés par des personnes noires et/ou des personnes de couleur. Nous comptons maintenant sur les autres, comme Natyf TV, les autres diffuseurs et la SODEC pour financer des longs métrages et des productions à grand budget notamment portés par des créateurs et créatrices noirs et de couleur. Aussi, en collaboration avec certains partenaires, nous soutenons financièrement la présence de délégations de créateurs et créatrices autochtones et sous-représentés dans plusieurs marchés tels que Cannes, Berlin et Content London¹¹² – où ils ont pu réseauter, établir une présence importante et une reconnaissance internationale.

Je peux aussi parler de nos festivals de films, car on a assuré le financement des festivals pour que leurs œuvres puissent être diffusées sur les écrans¹¹³. Au total, il y a 140 festivals de films à travers le Canada et on a financé 75 festivals qui présentent une diversité dans leurs programmations culturelles. Au début, on a commencé avec des courts métrages, des vidéoclips des créateurs et créatrices issus des communautés racisées, et maintenant on finance les longs métrages. C'est notre rôle en tant qu'institution de changer la façon de financer ces projets afin d'assurer un plus grand auditoire.

Jean-Yves Roux, vous avez fait le choix d'avoir une télévision francophone, est-ce que vous avez le sentiment qu'avec toutes les plateformes existantes, le français est menacé dans l'environnement numérique ?

Jean-Yves Roux : Oui et non. Dans les quatre ou cinq dernières décennies, le Québec était comme « un petit village gaulois autosuffisant ». C'est le même public qui se reconnaît dans son cinéma québécois et dans sa télévision québécoise. Aujourd'hui, la démographie du Québec a changé. Alors que dans les années 1990, il y avait autour de 600 000 personnes appartenant aux minorités visibles au Québec, de nos jours, on en compte à peu près 1 400 000¹¹⁴. C'est un chiffre qui est non négligeable, cela représente presque 16 % de la population. À ce changement démographique s'ajoute l'évolution du monde technologique et la manière de consommer les contenus culturels et les médias en général. Ces changements technologiques font en sorte que la population du Québec a accès aux contenus de partout à travers le monde. Et c'est ici que les problèmes apparaissent, surtout en ce qui a trait à la survie de la langue française dans l'industrie cinématographique et télévisuelle.

Avec la présence des grandes plateformes, les enjeux entourant la découvrabilité des contenus diversifiés canadiens sur ces plateformes se posent. Francesca Accinelli, vous avez mentionné qu'il s'agit d'une bataille qu'il faudra mener ensemble.

112. Pour une bibliographie de ressources à propos des marchés audiovisuels, voir notamment Filmfestivalresearch.org, « Business Matters: Industries, Distribution and Markets », en ligne : <http://www.filmfestivalresearch.org/index.php/ffrn-bibliography/5-business-matters-in-dustries-distribution-and-markets/>.

113. Téléfilm Canada offre plusieurs programmes d'aide aux festivals, activités et diffusions, notamment : Aide aux festivals-Admission générale ; Aide aux festivals de moyenne et grande envergure ; Promotion-Initiatives de l'industrie ; Aide à la diffusion en salle ; Compensation pour la distribution en salles ; Promotion-Édition limitée ; Promotion-Admission générale. Pour plus de détails, voir Téléfilm Canada, « Festivals, activités et diffusions », en ligne : <https://telefilm.ca/fr/financement-et-soutien/nos-programmes/festivals-activites-et-diffusions>.

114. Voir Statistique Canada « Recensement de la population », en ligne : <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/index-fra.cfm>.

Francesca Accinelli : Pour Téléfilm Canada, c'est primordial de travailler avec les plateformes, car c'est l'endroit où le public regarde la plupart du contenu culturel et médiatique. Alors, on a fait des partenariats avec quelques grandes plateformes comme Crave, ICI TOU.TV, ROKU, Apple, et, ce que je trouve intéressant, c'est que nous payons la promotion des films qu'on finance. C'est très important de trouver les auditoires des films réalisés par des personnes issues des communautés sous-représentées. Je pense que ce serait ingénieux dans cette optique de faire un partenariat avec Natyf TV. De plus, il ne suffit pas de faire la promotion des contenus, il faut aussi donner les droits aux producteurs et productrices de jouer une plus grande part dans la promotion de leurs films, car ils connaissent mieux leurs auditoires. C'est fondamental de travailler ensemble, d'être toujours à l'écoute, d'être ouvert à la vision des producteurs et productrices en provenance des communautés culturelles. Ces films ont un auditoire, il suffit de penser aux membres de la diaspora qui souhaitent se voir représenter à l'écran. Les films portés par des créateurs et créatrices racisés trouvent écho auprès des audiences modernes, au Canada et à l'international. Il suffit de penser aux films *Cette maison*¹¹⁵, *Who Do I Belong To*¹¹⁶, *Kanaval*¹¹⁷ et *In Flames*¹¹⁸ pour n'en citer que quelques-uns.

Jean-Yves Roux : Justement, j'ai un exemple. Ayana O'Shun¹¹⁹ et Bianca Bellange¹²⁰ ont eu un très beau succès avec le documentaire *Le mythe de la femme noire*¹²¹. C'est un sujet très intense qu'elles abordent dans ce documentaire, notamment la manière dont la femme noire est sexualisée et d'où cela vient. Il y a eu un retour à l'époque de l'esclavage et un voyage à travers le temps. Ce qu'il faut comprendre, c'est qu'en 2018-2019, le concept de « diversité » n'était pas à la mode, et soudainement, en 2020 avec notamment l'effet George Floyd, tout le monde voulait rentrer dans « la *trend* ». Les deux réalisatrices n'arrivaient pas à convaincre les diffuseurs d'embarquer dans leur projet. Lorsqu'elles sont venues me voir, on a tout de suite compris ce qu'elles voulaient raconter à travers ce documentaire. On leur a demandé « mais comment cela se fait-il qu'aucun autre diffuseur n'ait montré de l'intérêt ? », et elles nous ont répondu qu'on leur avait dit qu'il n'y avait pas d'auditoire pour un film comme le leur. Par la suite, on les a vraiment accompagnées dans la promotion du film. Donc, même quand le film est sorti en cinéma, on a aidé à la promotion du film en attendant que soit terminée la période de diffusion dans les salles de cinéma pour le programmer sur nos ondes. Ainsi, un bon nombre de personnes qui avaient entendu parler du film et qui ne l'avaient pas vu ont visité notre plateforme pour le visionner.

115. Voir le film *Cette maison*, en ligne : <https://www.imdb.com/title/tt16978650/>.

116. Voir le film *Who do I Belong to*, en ligne : https://www.imdb.com/title/tt14680834/?ref=fn_al_tt_2.

117. Voir le film *Kanaval*, en ligne : https://www.imdb.com/title/tt18688552/?ref=fn_al_tt_1.

118. Voir le film *In Flames*, en ligne : https://www.imdb.com/title/tt27470830/?ref=fn_al_tt_1.

119. Ayana O'Shun est une actrice canadienne, diplômée en cinéma à l'Université de Montréal. Pour plus de détails, voir « Ayana O'Shun », en ligne : <https://realisatrices-equitables.com/dames-des-vues/realisatrice/ayana-oshun/>.

120. Bianca Bellange est une actrice, écrivaine et productrice canadienne. Pour plus de détails, voir « Bianca Bellange », en ligne : <https://rdvca-nada.ca/fr/creer-avec-le-canada/trouver-des-partenaires-creatifs/producteurs/bianca-bellange/>.

121. Pour plus de détails concernant le documentaire *Le mythe de la femme noire*, voir Charles Rioux, « Le mythe de la femme noire : pour aller au-delà de la Jézabel et de la nounou », Radio-Canada, en ligne : <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1955453/mythe-de-la-femme-noire-documentaire-ayana-stereotypes-racisme-esclavage-temoignages>.

Greta Balliu, est-ce que vous avez des commentaires, des réflexions sur la manière dont les institutions et les producteurs culturels issus des communautés peuvent travailler ensemble afin d'apporter plus d'humanité dans nos médias ?

Greta Balliu : Je comprends votre point de vue, et il est effectivement crucial de penser à l'humanité comme une richesse collective, où chaque parcours et chaque vécu apportent une dimension unique. En ce sens, il est dommage que, même en 2024, la construction de l'humanité soit encore perçue comme un objectif à atteindre, alors que nous devrions déjà reconnaître cette richesse qui existe en chacun de nous. La collaboration entre les institutions publiques, les producteurs culturels et les communautés pourrait effectivement jouer un rôle central dans ce processus. C'est en favorisant un véritable échange, respectueux des divers points de vue, que nous pourrions enrichir notre culture commune, sans que l'on cherche à mettre en avant des différences, mais plutôt à les légitimer dans leur pleine diversité.

Cela me fait penser à cette citation d'Adam Smith : « *La plus grande capacité de l'être humain est de pouvoir prendre la parole en public* »¹²². Cette compétence n'est pas seulement une question d'éloquence, mais aussi la possibilité de partager ses valeurs, ses expériences et ses idées dans la sphère publique. Il reconnaissait que la capacité de communiquer efficacement en public est essentielle pour que les individus participent au discours sociétal et contribuent au bien commun. À travers cette capacité à s'exprimer, nous devons nous affirmer non pas à travers les stéréotypes ou les jugements externes, mais en étant les acteurs de notre propre narration.

Loin de mener une bataille, il s'agit d'un travail de collaboration pour rendre l'espace public légitime et inclusif, où la diversité des perspectives – qu'elles soient culturelles, politiques, sociales ou économiques – est accueillie et valorisée, sans barrières. Il ne s'agit pas de « mettre de la couleur » mais de rendre légitime la diversité des expressions culturelles.

Les institutions publiques jouent un rôle de régulation et de facilitation. Elles doivent garantir un espace où toutes les voix sont entendues et où les producteurs culturels issus des communautés peuvent exercer leur influence. Par exemple, elles peuvent mettre en place des mécanismes de financement qui soutiennent des projets médiatiques qui reflètent une diversité de récits et de perspectives. Les institutions jouent également un rôle dans la formation et l'accompagnement des producteurs de contenu issus de ces communautés, pour qu'ils puissent mieux comprendre les dynamiques médiatiques, les codes et les outils nécessaires pour faire entendre leurs voix dans un monde souvent dominé par des perspectives plus traditionnelles ou majoritaires.

Du côté des producteurs culturels issus des communautés, il est crucial qu'ils aient l'espace et les ressources nécessaires pour créer et diffuser des récits authentiques qui vont au-delà des stéréotypes.

122. Voir Adam Smith, *Théorie des sentiments moraux*, 1759. Pour Smith, l'acte de s'exprimer en public n'est pas seulement une aptitude technique, mais une composante fondamentale de l'expérience humaine – elle permet aux individus de se connecter avec les autres, de partager des perspectives et, en fin de compte, de favoriser une société plus liée et empathique.

Leur travail peut apporter une richesse inestimable, non seulement sur le plan de la diversité des points de vue, mais aussi sur celui de la compréhension plus profonde des enjeux sociaux, culturels et économiques. Cela implique de valoriser des formes de narrations souvent marginalisées ou ignorées dans les médias traditionnels.

Conclusion

Les stéréotypes véhiculés à l'endroit des personnes migrantes sont en eux-mêmes des barrières à leur participation à la création, à la production et à la diffusion d'expressions culturelles et de contenus médiatiques. Il faut aller au-delà de ces stéréotypes au moment de prendre des mesures ou de créer des programmes visant à soutenir leurs créations afin de mieux s'adapter aux réalités individuelles. Ces personnes ont chacune leur propre parcours, leur propre vécu, leur propre histoire. Les institutions jouent un rôle crucial dans la formation et l'accompagnement des créateurs et créatrices issus de groupes sous-représentés, mais doivent travailler de pair avec ces personnes pour qu'elles gardent le contrôle sur leurs propres histoires et qu'elles s'assurent d'en conserver l'authenticité. Cette collaboration est d'autant plus importante dans un contexte où l'enjeu de la découvrabilité se pose, les contenus disponibles se multipliant sans pour autant que leur accès en soit facilité, en raison de la surabondance de l'offre et d'algorithmes qui peuvent tendre vers une certaine uniformisation. Les créateurs et créatrices connaissent leur auditoire et savent comment le rejoindre.

Rendre légitime la diversité des expressions culturelles est un travail qui, ultimement, renforce la démocratie face aux défis contemporains.

CHAPITRE 6

Expériences et représentations

Mouloud Boukala,

professeur, École des médias, Université du Québec à Montréal, membre du CELAT

Marie-Eve Carignan,

professeure titulaire, Faculté des lettres et sciences humaines, Université de Sherbrooke, cotitulaire et directrice du Pôle médias de la Chaire UNESCO en prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violents

Lela Savic,

rédactrice en chef et fondatrice de *La Converse*

Introduction

Le présent chapitre poursuit les réflexions sur la participation des personnes migrantes à la création, à la production et à la diffusion d'expressions culturelles et des contenus médiatiques en prenant comme pierre d'assise les expériences professionnelles que ces personnes peuvent être appelées à vivre. Il met en lumière les enjeux et les défis persistants en matière de représentativité des personnes issues de l'immigration, y compris des personnes migrantes issues de la diversité capacitaire, dans les médias canadiens et québécois. Plusieurs panélistes ont abordé les différents obstacles rencontrés par les journalistes issus de la diversité culturelle, notamment la peur de s'exprimer, les difficultés d'avancement professionnel et le sentiment d'être parfois considérés comme une « case à cocher » afin de remplir les quotas de diversité par des compagnies médiatiques. De même, les discussions ont porté sur l'impact de ce manque de représentativité sur le public en général ainsi que son incidence sur les personnes issues de la diversité culturelle, qui peuvent ressentir un sentiment d'exclusion et être affectées par l'impression d'une représentation négative de leur réalité.

À travers le témoignage de Lela Savic et les analyses de Marie-Eve Carignan et de Mouloud Boukala, le présent chapitre met en évidence l'importance de l'éducation et de la formation pour favoriser et encourager la diversité culturelle dans les médias. Il examine aussi le rôle des programmes EDI¹²³ et la nécessité d'avoir un financement équitable pour soutenir les médias qui servent réellement la diversité et les communautés marginalisées.

123. Pour plus de détails concernant les politiques et programmes EDI, voir supra note 76.

Dans son ensemble, ce chapitre offre une analyse approfondie des enjeux liés à la représentativité des personnes migrantes dans les médias, en proposant des pistes de réflexion ainsi que des solutions concrètes pour une représentation plus juste des réalités culturelles qui composent les sociétés canadienne et québécoise.

Un manque de représentativité des journalistes issus de la diversité dans les médias canadiens et québécois

Le manque de représentativité persistant des journalistes issus de la diversité dans les médias canadiens et québécois est une réalité documentée. Par exemple, une vaste majorité des salles de presse canadiennes n'ont aucun professionnel de l'information s'identifiant aux communautés culturelles¹²⁴. Les panélistes mettent aussi de l'avant la sous-représentation des personnes issues de la diversité capacitaire dans les médias. Ils soulignent également, dans une approche intersectionnelle¹²⁵, que très peu de productions présentent des personnes en situation de handicap avec une origine ethnoculturelle¹²⁶.

Marie-Eve Carignan, certaines de vos recherches ont abordé les défis des journalistes racisés au Québec. Pourriez-vous nous parler des effets du manque de représentativité de ces journalistes dans nos médias ?

Marie-Eve Carignan : C'est un sujet sur lequel je me penche depuis quelques années. J'ai collaboré à des journées de réflexion et mené des projets de recherche avec des collaborateurs issus du milieu des médias, du secteur associatif et du milieu politique sur le sujet. Et l'une de mes étudiantes, Jennifer-Ann Beaudry, a réalisé un mémoire sur les défis rencontrés par les journalistes issus de la diversité dans les médias francophones au Québec.

D'abord, il faut savoir que, si on a parfois l'impression que ce manque de diversité est un phénomène qui est en train de changer dans les médias canadiens, les données ne vont pas toutes dans ce sens. Je prends juste un exemple ici. En 2022, l'Association canadienne des journalistes¹²⁷ a fait un sondage¹²⁸ dans plus de 200 salles de presse à travers le Canada. Ce qu'on y observe, c'est qu'environ 80 % des salles de presse canadiennes ne comptaient aucun professionnel de l'information s'identifiant aux

124. Voir sur ce point les propos de Marie-Eve Carignan.

125. L'approche intersectionnelle cherche à observer les effets combinés de plusieurs formes de discrimination ou de domination vécues par une personne, ici la présence d'un handicap et l'appartenance à un groupe ethnoculturel minoritaire. Pour les origines du concept, voir Kimberle Crenshaw, « Mapping the Margins : Intersectionality, Identity Politics, and Violence against Women of Color », *Stanford Law Review*, (1991) 43 (6), p. 1241-1299.

126. Voir sur ce point les propos de Mouloud Boukala.

127. L'Association canadienne des journalistes (CAJ), fondée en 1978, se consacre à la promotion de « l'excellence en journalisme » tant dans le monde universitaire que sur la scène nationale. Pour plus de détails, voir l'Association canadienne des journalistes (ACJ), en ligne : <https://caj.ca/fr/a-propos-de-nous/>.

128. Voir The Canadian Association of Journalists, *Canadian Newsroom Diversity Survey*, final report, 2022, en ligne : <https://caj.ca/wp-content/uploads/Canadian-Newsroom-Diversity-Survey-2022.pdf>.

communautés culturelles, que ce soit latines, du Moyen-Orient, métisses, noires ou autochtones. Donc, il y a un manque de représentativité qui perdure dans nos médias. Ce manque de représentativité a d'ailleurs un effet sur les résultats de nos recherches.

En effet, quand on s'intéresse aux questions de représentation, notamment au vécu des journalistes issus de la diversité, on se heurte déjà à une certaine crainte de parler, de participer aux travaux de recherche, parce que ces professionnels de l'information ne veulent pas être identifiés, ne veulent pas que cela nuise à leur ascension professionnelle ou à leur réputation ni avoir l'air de se plaindre de leur travail. Il y a donc un réel défi à gagner la confiance des journalistes au sein des diverses communautés et à les amener à participer à nos travaux.

En outre, on voit aussi qu'il y a plus de difficultés d'ascension professionnelle chez ces journalistes, et ce, pour plusieurs raisons. L'une d'elles tient au fait qu'il y a peu de gens issus de la diversité dans des postes décisionnels au sein des médias canadiens, ce qui peut avoir un effet sur les occasions qui sont offertes à ces journalistes ou sur la vision qu'ils auront des possibilités d'avancement de carrière. Cela va conduire à des départs, en plus d'avoir un effet sur le manque de couverture de certains enjeux.

Si nous avons constaté que ce manque de représentativité avait un impact sur le recrutement et la participation à nos travaux, il a aussi des répercussions sur le public canadien. Comme il y a peu de journalistes issus de la diversité, les lecteurs et auditeurs peuvent avoir le sentiment que ces populations sont moins présentes et moins impliquées qu'elles ne le sont réellement au pays. Chez les populations elles-mêmes issues de la diversité, on va rencontrer un plus grand sentiment d'exclusion parce qu'on ne se sent pas représenté, ou encore on se sent souvent représenté de façon négative. Dans les entrevues que nous avons menées, notamment avec des journalistes issus de la diversité, ce qui était souvent soulevé, c'est le fait que les minorités étaient moins représentées, sauf pour des nouvelles très négatives, et ce, d'autant plus qu'il n'y avait pas nécessairement de journalistes présents dans les milieux pour parler de la réalité des communautés de façon positive. À l'automne 2023, notre équipe a mené une enquête¹²⁹ sur l'état des médias autochtones au Québec et on a observé cette situation. Si on n'est pas présent dans les communautés, on ne sait pas tout ce qui se fait de positif et on ne peut en parler. Il semble ainsi manquer, au sein des médias nationaux, de couverture des projets et réalisations constructives qui se font dans les communautés, d'où l'importance des médias communautaires.

[Selon vous, quels sont les principales difficultés vécues par les journalistes qui n'arrivent pas à accéder aux médias canadiens ?](#)

Marie-Eve Carignan : Il y a plusieurs raisons qui expliquent pourquoi il y a moins de journalistes issus de la diversité dans les médias. Selon les entretiens qu'on a faits avec différents journalistes, la perception du métier qu'on peut avoir en étant issu de la diversité ou de l'immigration aurait un effet sur notre

129. Marie-Eve Carignan, Claude Gélinas, Sofiane Baba et Marc David, État de la situation des médias autochtones au Québec, rapport présenté au ministère de la Culture et des Communications du Québec, 2023.

volonté à devenir journaliste, surtout en sachant que, quelquefois, ce métier peut être soumis à des contraintes politiques et économiques. Parfois, lorsqu'on arrive au Canada, on n'a pas nécessairement envie de pratiquer ce métier qui était soumis à diverses contraintes ou à un important contrôle dans notre pays d'origine. De plus, le fait qu'on voit peu de journalistes issus de la diversité dans les médias peut avoir un effet sur l'envie de pratiquer le métier.

Il faut mentionner l'adoption des politiques EDI qui visent une inclusion des journalistes issus de la diversité dans les salles de presse. Ces dernières peuvent avoir un effet paradoxal sur ces journalistes. Plusieurs professionnels des médias nous disaient : « Moi je n'ai pas envie d'être juste une case à cocher, je ne veux pas qu'on puisse dire "j'ai fait mon quota de représentativité en t'engageant" ». Plusieurs journalistes ont répété exactement cette même phrase : « j'ai parfois l'impression d'avoir été engagé pour être une case à cocher, alors que je suis un professionnel compétent. J'ai envie d'être reconnu pour mes compétences ». Également, il y a des journalistes qui nous ont raconté qu'ils se sont fait suggérer de changer de média parce qu'une autre entreprise de presse avait besoin de remplir son quota de diversité. Ainsi, au lieu de se faire proposer des promotions à l'interne, on leur proposait d'aller dans d'autres médias qui avaient des quotas à remplir. Cela envoie une perception très négative du métier et de la reconnaissance qui est accordée à ces journalistes qui, eux, veulent être valorisés en fonction de leur apport professionnel. Ainsi, ces politiques peuvent avoir un effet pervers, même si elles se veulent bienveillantes et inclusives au départ.

Mouloud Boukala, quelle est votre perception des contraintes et des défis vécus par les journalistes issus de la diversité ?

Mouloud Boukala : Dans un premier temps, j'aimerais revenir sur le titre de cette journée d'étude, *Accéder à soi. Accéder à l'autre*. Beaucoup de chercheurs qui ont travaillé sur les représentations sociales¹³⁰ font le lien entre ces dernières et les pratiques, les conduites. La manière dont on représente l'autre amorce et structure nos comportements, nos questions vis-à-vis de l'autre. En effet, les représentations sociales constituent une « forme de connaissance [...] régissant notre relation au monde et aux autres, [qui] oriente et organise les conduites et les communications sociales »¹³¹. Selon l'historien français Roger Chartier, elles « fondent les perceptions et les jugements, qui gouvernent les façons de dire et de faire »¹³². Les représentations sociales structurent nos interactions et entraînent diverses stratégies¹³³. Cela peut être des stratégies de repli, d'évitement, d'aide, de stigmatisation et autres. Le deuxième point que j'aimerais souligner est la question de l'identification. L'identification, pas uniquement à l'écran ou

130. Voir notamment les travaux de Serge Moscovici, Denise Jodelet, Louis Marin, Roger Chartier, Mouloud Boukala et Joseph Lévy.

131. Voir Denise Jodelet, « Représentations sociales : un domaine en expansion », dans : *Les représentations sociales*, Presses universitaires de France, 2003, p. 53.

132. Voir Roger Chartier, « Le sens de la représentation », *La Vie des idées*, 2013, en ligne : <https://laviedesidees.fr/Le-sens-de-la-representation>.

133. Mouloud Boukala et Joseph J. Lévy, « Représentations sociales et interactions sociales mixtes entre personnes de la diversité capacitaire et personnes capacitaires dans la vidéo *Des fois, ça «gosse»!* (2018) », (2024) *Aequitas: Revue de développement humain, handicap et changement social*.

derrière l'écran, mais aussi dans le champ professionnel. Cette identification doit être possible d'un point de vue structurel. Il faudrait la penser en amont dans le système éducatif, présenter des personnes de l'immigration, présenter des personnes de la diversité capacitaire et sensibiliser les professeurs de l'éducation à leur réalité, à leur parcours et à leur vécu.

Qu'en est-il de la représentativité des personnes en situation de handicap dans les médias ?

Mouloud Boukala : Les personnes en situation de handicap représentent 1,3 milliard de personnes dans le monde, soit 16 % de la population mondiale¹³⁴. Cette population est qualifiée par certains de « plus grande minorité au monde ». Avec les membres du comité consultatif de la Chaire sur les médias, les handicaps et les (auto)représentations, on a créé une base de données¹³⁵ sur les productions médiatiques du handicap et de la sourditte au Québec. On s'est intéressés à recenser toutes les productions médiatiques qui présentent un ou des personnages en situation de handicap, un ou des personnages neurodivergents et un ou des personnages sourds au cinéma, en série télévisuelle, en bande dessinée, ou en roman graphique, et ce, aussi bien en fiction qu'en documentaire. Ce qui ressort par rapport aux enjeux qui ont été évoqués, est qu'il y a une forte augmentation, de plus de 200 %, des productions médiatiques entre 1980 et 2019 qui mettent de l'avant des personnes en situation de handicap, des personnes sourdes ou neurodivergentes à l'écran. Une autre question abordée est de savoir comment ces personnes sont représentées : incarnent-elles des rôles positifs ? Occupent-elles des rôles primaires, secondaires ou tertiaires ? Le corpus analysé montre que ces personnages assurent principalement des rôles secondaires et tertiaires dont la fonction diégétique est d'aider le ou les personnages principaux. Les personnages de la diversité capacitaire sont interprétés pour les deux tiers par des personnes capacitaires (non handicapées) au sein de productions réalisées par des personnes capacitaires (non handicapées). Si l'on s'intéresse à la diversité dans une approche intersectionnelle : par exemple, combien de productions proposent un personnage en situation de handicap avec une origine ethnoculturelle ? On se rend compte que seulement deux longs métrages *Roméo Onze*¹³⁶ et *La dérouté*¹³⁷ répondent à ces critères. Si on cherche un long métrage fictionnel présentant un personnage autochtone en situation de handicap, seul un film à notre connaissance répond à cette recherche : *Mesnak*¹³⁸ (1999). L'analyse des personnages du corpus constitué permet de noter que très souvent ils n'ont aucune profession... car ils sont en situation de handicap ! Dans la manière d'écrire des scénarios, beaucoup de stéréotypes sont

134. Voir Organisation mondiale de la Santé, *Rapport mondial sur l'équité en santé pour les personnes handicapées*, Résumé d'orientation, OMS, 2022, p. 3, en ligne : <https://iris.who.int/bitstream/handle/10665/365257/9789240064539-fre.pdf>.

135. Voir la Base de données sur le handicap et la sourditte, Chaire de recherche du Canada sur les médias, les handicaps et les (auto)représentations, en ligne : <https://chairemediashandicaps.uqam.ca/base-de-donnees/>. Pour plus d'informations concernant le fonctionnement de la base de données, voir Pierre-Étienne Caza, « Qui sont les personnages issus de la diversité capacitaire ? ; La Chaire de recherche du Canada sur les médias, les handicaps et les (auto)représentations analyse les productions médiatiques québécoises des 40 dernières années », *Actualités UQAM*, 9 décembre 2022, en ligne : <https://actualites.uqam.ca/2022/qui-sont-les-personnages-issus-de-la-diversite-capacitaire/>.

136. Pour plus d'informations concernant le film *Roméo Onze* d'Ivan Grbovic, voir en ligne : <https://www.filmquebec.com/films/romeo-onze-grbovic/>.

137. Pour plus d'informations concernant le film *La Dérouté* de Paul Tana, voir en ligne : <https://www.filmquebec.com/films/deroute-paul-tana/>.

138. Pour plus d'informations concernant le film *Mesnak* de Yves Sioui Durand, *Mesnak*, voir en ligne : <https://www.filmquebec.com/films/mesnak-yves-sioui-durand/>.

encore véhiculés. Aujourd'hui, il y a certes une augmentation des productions médiatiques axées sur le handicap, mais plusieurs présentent encore un ou des personnages avec des rôles unidimensionnels, centrés sur le handicap et ayant un arc narratif lié au handicap.

Un journalisme de dialogue, une manière différente de raconter la réalité et les préoccupations des communautés

Afin de pallier le manque de représentativité des journalistes issus de la diversité culturelle dans les médias, les panélistes soulignent l'importance de faire du journalisme de dialogue. Il s'agit d'un journalisme qui met l'accent sur l'écoute et la collaboration avec les communautés, en particulier celles qui sont souvent marginalisées ou sous-représentées dans les médias traditionnels¹³⁹. De même, la sous-représentation et les difficultés entourant l'ascension professionnelle des journalistes issus de l'immigration au sein des médias grand public sont discutées. Plusieurs facteurs peuvent expliquer une telle situation. À titre d'exemple, la perception du métier de journaliste, influencée par des contraintes politiques et économiques dans le pays d'origine, peut d'emblée dissuader les personnes issues de l'immigration de choisir ce métier¹⁴⁰.

Lela Savic, vous êtes la fondatrice de *La Converse*. J'aime beaucoup une citation sur votre site : « parce que les histoires de chacun doivent être entendues ». Est-ce que vous pouvez nous parler du rayonnement de votre média ici et ailleurs ?

Lela Savic : *La Converse* est un média qui a été créé en 2020 pour pallier les lacunes qui ont été nommées. Quand j'étais aux études en journalisme, je remarquais que moi-même et mes collègues racisés, nous avions moins de chance d'obtenir des postes dans les grands médias alors que mes autres collègues avaient déjà des postes dans les émissions matinales. J'ai trouvé cette situation très frustrante. Je pense que la *tokenisation*, un terme emprunté à l'anglais¹⁴¹, est très présente dans les médias québécois, beaucoup plus que dans les médias anglophones. On a juste à marcher dans le couloir des institutions médiatiques. Moi, j'ai marché dans le couloir de Radio-Canada, alors d'un côté on a Radio-Canada, de l'autre côté, on a CBC. À la CBC, on a des personnes autochtones, sud-asiatiques, noires, etc., tandis qu'à Radio-Canada, la salle de presse semble accueillir moins de diversité. J'ai commencé en étant de la première cohorte des stages de la diversité à *La Presse* : nous étions les quatre personnes racisées. Je fais encore partie d'un regroupement qui s'appelle *Canadian Journalists of Colour*, un groupe informel qui a été créé par des journalistes racisés. Ce qu'on dit souvent, c'est qu'on veut des personnes racisées,

139. Voir surtout les propos de Lela Savic.

140. Sur ce point, voir les propos de Marie-Eve Carignan.

141. Aussi appelé « tokénisme » ou « diversité de façade », ce terme fait référence à des efforts symboliques d'inclusion de groupes minoritaires afin d'éviter les critiques et sans réelle intention de combattre les inégalités. Voir notamment Rose Moreira, « Tokénisme et genre en politique », *Les Yeux du Monde*, 23 août 2023, en ligne : <https://les-yeux-du-monde.fr/ressources/51198-tokenisme-et-genre-en-politique>.

certes, mais est-ce qu'on leur donne vraiment le pouvoir de changer l'écosystème ? Pour moi, cela représente le problème, c'est-à-dire, oui, on veut de la diversité dans nos médias, mais cela vient avec des histoires qui sont différentes, avec des approches qui sont différentes, et aussi avec une raison d'être qui est différente. Je suis d'origine rom, les personnes roms ont une relation très traumatique avec les journalistes, et donc je suis devenue journaliste pour des raisons de discrimination. Je voulais reprendre le contrôle sur mon narratif. La plupart des journalistes issus de la diversité ont vécu la guerre, ont vécu des situations très difficiles et pour réussir à reprendre le contrôle sur leur narratif, ils sont devenus journalistes.

Comment choisissez-vous vos sujets et vos journalistes ? Et qui est votre public ?

Lela Savic : En fait, c'est simple, à *La Converse* nos sujets viennent des communautés concernées, donc ce sont les communautés avec lesquelles on discute qui viennent nous dire ce qu'elles veulent partager, et c'est à partir de là qu'on écrit et qu'on construit nos articles. On ne décide pas des sujets entre nous dans la salle de presse : je pousse plutôt les journalistes à aller sur le terrain, à faire ce que j'appelle des rencontres « *one to one* ». On crée des espaces de dialogue, c'est-à-dire qu'on invite des gens à venir nous rencontrer à *La Converse* pour nous raconter leurs préoccupations. C'est à partir de là que l'on construit les reportages et les projets qu'on crée. Qui nous lit, qui nous connaît ? Au sein de *La Converse*, nous sommes dans un journalisme de dialogue, donc nous ne sommes pas nécessairement un média qui n'est destiné qu'aux personnes racisées. C'est un média qui a été créé par moi-même, une femme racisée. En tant que femmes racisées, nous avons une certaine compréhension, une manière de voir les communautés qui est très différente. Ainsi, nous sommes lus par des personnes racisées, mais pas exclusivement. D'ailleurs, nous sommes très proches des jeunes. Plus spécifiquement, *La Converse* est un média qui est très connu par les jeunes et par les gens de quartier, dont Montréal-Nord, Saint-Michel, Côte-Des-Neiges, etc. J'aimerais vous raconter une histoire pour illustrer mes propos. Le premier reportage de *La Converse* s'appelle « Nourrir pour réunir »¹⁴². Il a été écrit par Takwa Souissi¹⁴³, une journaliste d'origine tunisienne qui porte le hijab. Elle avait créé un reportage extraordinaire durant le ramadan en pleine pandémie de COVID-19 pour parler des initiatives qui se faisaient pour redonner durant le ramadan, et on a mis de l'avant Soeur Sabria, une femme d'exception qui donne à manger à tout le monde. Un homme catholique québécois se présente à sa porte et elle lui demande ce qu'elle pourrait lui offrir comme nourriture. Il lui répond « Non, non, je suis là pour vous soutenir », et il lui donne un chèque de 60 000 \$ en disant « Je vous ai lu dans *La Converse*, puis vous me faites penser à Mère Teresa ». Pour moi, le journalisme de dialogue, c'est cela. Et puis dans ma carrière journalistique,

142. Voir le reportage « Ramadan : Nourrir pour réunir », réalisé par Takwa Souissi, *La Converse*, en ligne : <https://www.laconverse.com/articles/ramadan-nourrir-pour-reunir>.

143. Takwa Souissi est juriste de formation, journaliste par passion et mère par vocation. Elle aspire à un journalisme plus lent, qui permette un vrai dialogue. Elle écrit pour *La Converse*, forme les reporters aux techniques d'écriture et encadre les apprentis journalistes. Pour plus de détails voir Takwa Souissi, *La Converse*, en ligne : <https://www.laconverse.com/people/takwa-souissi>.

c'est toujours ce que j'ai voulu faire. Je ne souhaite pas prêcher aux convertis, mais plutôt faire en sorte que la personne qui n'est pas intéressée et interpellée par ces enjeux puisse le devenir.

Marie-Ève Carignan, vous avez évoqué tout à l'heure les défis rencontrés par les journalistes issus de l'immigration. Comment cela influence-t-il leur ascension professionnelle ?

Marie-Eve Carignan : Oui, il y a beaucoup d'éléments et de points apportés par Lela Savic que j'ai reconnus dans des discours tenus par des journalistes issus de la diversité. Par exemple, je note le fait qu'il est très difficile pour eux de connaître une ascension professionnelle, parce qu'il y a peu de journalistes issus de la diversité dans les médias, surtout au sein de la direction, parce qu'il leur semble plus long de faire leur place au sein de ces médias, mais aussi, car il y a une espèce de désillusion. Il y a des journalistes qui nous racontaient qu'ils espéraient faire une différence, changer les choses au sein de leur entreprise. Il y a un engagement un peu politique, à savoir l'idée, par exemple, de vouloir rapporter une image positive de la communauté, des nouvelles constructives et qui ne sont pas négatives. Plusieurs de ces journalistes rencontrent une sorte de blocage. Ils se font dire « votre rôle c'est d'être indépendant, c'est de ne pas être impliqué dans la nouvelle ». C'est comme s'ils ne se sentaient pas légitimes de pratiquer le journalisme en essayant d'apporter ces nouvelles constructives. Ils se font alors imputer un manque d'indépendance journalistique, une apparence de conflit d'intérêts. Et cela peut aussi venir décourager certains journalistes issus de la diversité à poursuivre leur carrière médiatique, car ils constatent qu'ils n'arrivent pas à transmettre cette représentation positive. Ils en témoignent ainsi : « quand je le fais, on me dit qu'on manque d'objectivité ». Certains journalistes qui ont couvert des nouvelles d'actualité liées à leur communauté ont reçu des commentaires écrits du public les accusant d'être en conflit d'intérêts, alors qu'il n'y a pas de journalistes blancs qui se font dire qu'ils sont en conflit d'intérêts quand ils couvrent l'actualité générale du Québec. Donc, c'est comme si on ne juge pas de la même façon les journalistes issus de la diversité lorsqu'ils couvrent leur propre actualité ou réalité. Cette situation peut être très décourageante, notamment dans le cadre de l'ascension professionnelle.

Le rôle crucial de l'éducation et de la formation pour une diversité dans les médias

La formation et l'éducation sont essentielles pour favoriser la diversité dans les médias. Dans les paragraphes qui suivent, les panélistes mettent de l'avant l'importance d'intervenir tôt, de créer des espaces de dialogue inclusifs, ainsi que d'octroyer les ressources nécessaires pour encourager les personnes migrantes à s'engager dans une carrière de journaliste¹⁴⁴. De même, ils estiment qu'il est crucial de sensibiliser l'ensemble de l'industrie médiatique aux réalités des différentes communautés,

144. Voir sur ce point les propos de Lela Savic et de Mouloud Boukala.

notamment aux réalités des personnes issues de la diversité capacitaire, afin de promouvoir une représentation plus juste et équilibrée¹⁴⁵.

Mouloud Boukala, est-ce que les propos de Lela Savic pourraient vous servir dans votre enseignement ?

Mouloud Boukala : D'un point de vue factuel, à l'Université, dans le programme de journalisme et dans d'autres programmes, notamment celui de cinéma, il y a très peu de diversité. Plusieurs bourses peuvent être offertes, elles ne trouvent pas preneurs, faute de candidatures. Donc, il importe de remonter réellement en amont, avant l'entrée à l'Université, pour appréhender la situation et voir comment inciter les personnes de la diversité à prendre leur place dans l'industrie médiatique. Après avoir mené des recherches avec des personnes de la diversité capacitaire, on s'est rendu compte qu'à toutes les phases de la création, il existe des obstacles structurels, à partir même de l'étape de la scénarisation. Prenons l'exemple de personnes sourdes qui désireraient soumettre un scénario en langue des signes québécoise (LSQ) – cette option est rarement offerte. Elles doivent donc présenter leur scénario en format papier et non une vidéo en LSQ, ce qui signifie des frais de traduction pour une version française. Cet exemple illustre les obstacles auxquels sont confrontées les personnes de la diversité capacitaire. Une autre question récurrente est celle de la professionnalisation : comment entre-t-on dans le métier, dans le milieu professionnel ? Un rapport sur la scénarisation accessible¹⁴⁶ auquel j'ai collaboré avec l'Académie canadienne du cinéma et la télévision¹⁴⁷ montre que c'est principalement lors de la formation que se crée un groupe d'amis qui deviendront par la suite de futurs collègues de travail. Une place importante est également accordée au réseautage. Ce dernier se fait généralement lors des 5 à 7. Lorsqu'on demande aux personnes de la diversité capacitaire comment elles trouvent les activités de 5 à 7, leur réponse est la suivante : « Physiquement on n'y a pas accès. Quand on y a accès, il n'y a pas d'interprétation. C'est souvent en fin de journée, on est épuisés ». Ces personnes font face à des obstacles structurels tout au long du processus créatif. Lors de la phase de production, les producteurs travaillent souvent en vase clos et ne connaissent pas du tout les réalités des personnes de la diversité capacitaire, ce qui donne lieu à des représentations stéréotypées, peu nuancées et peu respectueuses de ces personnes. Un point crucial est donc la nécessité de sensibiliser les maisons de production indépendantes, qui produisent du contenu et qui les vendent à des diffuseurs comme Radio-Canada, au vécu et aux réalités des personnes de la diversité capacitaire¹⁴⁸.

145. Voir sur ce point les propos de Mouloud Boukala.

146. Voir Académie canadienne du cinéma et de la télévision, Programme de scénarisation accessible 2022, *Comment favoriser l'accès au milieu de la télévision québécoise aux scénaristes de la diversité capacitaire ?*, rapport, 2022, 20 pages, en ligne : https://academie.ca/medias/files/ACCESSIBLE/2022_PROG_Rapport_FR_%20Sce%CC%81narisation%20accessible.docx.pdf.

147. L'Académie canadienne du cinéma et de la télévision est une association professionnelle nationale à but non lucratif vouée à la promotion, à la reconnaissance et à la célébration de réalisations exceptionnelles dans les domaines du cinéma, de la télévision et des médias numériques au pays. L'Académie représente toutes les industries de l'écran. Voir Académie canadienne du cinéma et de la télévision, « À propos de l'Académie », en ligne : <https://academie.ca/2/a-propos>.

148. Voir aussi le chapitre 3 pour des constats similaires à propos de divers groupes sous-représentés dans la création de productions médiatiques.

Lela Savic, dans *La Converse*, comment formez-vous les nouveaux professionnels ? Comment préparez-vous des jeunes au journalisme de dialogue que vous proposez ?

Lela Savic : Encore aujourd'hui, il y a peu de journalistes francophones qui proviennent des communautés. À *La Converse*, on souhaite qu'il y ait des personnes issues de la diversité, francophones, qui ont envie d'écrire en français, qui ont envie d'être journalistes et qui sont bien établis dans leur communauté. On veut quelqu'un qui peut créer des connexions avec les communautés de Montréal-Nord, avec celles de Saint-Michel, avec les femmes migrantes et les demandeurs d'asile. À *La Converse*, je suis devenue professeure et je forme des personnes qui ont un ancrage communautaire, mais qui n'ont pas de connaissances en journalisme. On travaille avec des jeunes de 16 à 30 ans, mais surtout des jeunes de 16 à 22 ans, avec lesquels on arrive à écrire ce changement. D'ailleurs, mardi passé, nous avions une école Converse avec des jeunes – j'ai tenu un petit atelier journalistique – et la semaine prochaine, ils quitteront l'école plus tôt pour être là avec nous, pour apprendre les bases du journalisme. Nous avions prévu de faire deux ateliers, mais j'ai réussi à avoir un peu plus de financement pour en réaliser quatre. Si j'avais plus de financement, je ferais au moins 10 ateliers avec ces jeunes. Donc, on arrive à convertir des jeunes au journalisme en leur montrant qu'à *La Converse*, ils viennent dans un *safe space*¹⁴⁹ où ils sont accueillis par des femmes racisées, par d'autres personnes racisées qui leur ressemblent et qui comprennent leurs réalités. Également, on accueille leurs slangs montréalais, on parle le « franglais », on parle de rap, et puis on parle de ce qu'on vit. Donc, dans notre école, on accueille pleinement ces personnes avec tout ce qu'elles représentent.

Pour nous, à *La Converse*, c'est très important de prendre le temps de connaître les personnes avec lesquelles on travaille, on ne fait pas de nouvelles rapides. Pour revenir sur la question de l'éducation, je pense que l'éducation devrait se faire très tôt, elle devrait bien se faire en donnant les ressources aux personnes et la confiance nécessaire. Récemment, il y a un texte de l'école Converse¹⁵⁰ qui vient d'être mis en nomination pour le prix de l'Association canadienne des journalistes. Trois jeunes auteurs de 18 à 20 ans ont été mis en nomination, des jeunes qui n'étaient pas des journalistes, qui ne sont pas des journalistes de formation, mais qui le sont devenus avec nous. Donc, je pense que, quand on veut réellement faire de la diversité, cela peut se faire.

149. Le concept de *safe space*, ou « espace sécuritaire », réfère à un endroit où des personnes ou des groupes potentiellement victimes de discrimination peuvent se réfugier sans se faire critiquer ou harceler.

150. Voir Djazia Bousnina, Ahmed El Moudden, Youveline Gervil, « De Roxham à la terre d'asile : un chemin précaire », *La Converse*, 3 février 2023, en ligne : <https://www.laconverse.com/articles/de-roxham-a-la-terre-dasile-un-chemin-precaire>.

Les programmes EDI et la question du financement: les facteurs déterminants pour une meilleure représentation de la diversité culturelle au sein des médias

Comme l'expliquent les panélistes, les programmes et politiques EDI contribuent indéniablement à sensibiliser les différents médias à la diversité culturelle et à améliorer leur représentation de certaines communautés. Cependant, ces politiques peuvent avoir des effets pervers, car certaines personnes issues de la diversité culturelle peuvent être embauchées uniquement pour répondre à des quotas de diversité plutôt que pour leurs compétences professionnelles¹⁵¹. De plus, la question du financement demeure un enjeu crucial, car les médias dirigés par des personnes issues de la diversité culturelle sont dans la plupart des cas désavantagés par rapport aux grands médias. Il est donc fondamental de revoir les modèles de financement existants et de s'assurer que les ressources financières sont équitablement réparties afin de soutenir les médias qui servent les communautés sous-représentées¹⁵².

Il existe des programmes pour inciter les médias plus traditionnels à avoir une représentation plus importante de la diversité et se conformer à des critères EDI. Quelle est la valeur ajoutée de ces programmes et quelles en sont les limites ?

Marie-Eve Carignan : C'est certain qu'il y a du positif quant à l'existence de ces programmes et initiatives, car on démontre qu'il y a une place pour la diversité dans les entreprises de presse, même s'il reste encore beaucoup de chemin à faire. Cependant, ces programmes sont à double tranchant, parce qu'on peut se poser la question si certaines personnes n'ont pas été engagées que pour répondre à cet effort de diversité, plutôt que pour leurs compétences. L'autre problème qui existe, c'est qu'il y a très peu de personnes issues de la diversité qui occupent des postes clés, comme rédacteur en chef, directeur de l'information ou autres postes de direction. On observe des améliorations, les journalistes sentent cette ouverture, mais il y a encore des défis pour eux pour qu'ils se sentent légitimes lorsqu'on leur demande un avis sur des décisions à prendre. Ils n'osent pas toujours se prononcer parce qu'ils sentent que leurs postes sont plus fragiles que d'autres. Lorsque j'ai travaillé au Conseil de presse du Québec¹⁵³ pendant plusieurs années, on a eu beaucoup de cas de plaintes où des gens disaient qu'on mentionnait l'origine des personnes d'une façon qui n'était pas nécessairement bénéfique à la compréhension de l'article, et qui pouvait nourrir des stéréotypes à l'égard de certaines communautés, par exemple parler d'un crime et identifier l'origine de la personne suspectée d'avoir commis ce crime. Une telle situation arrivait souvent dans le passé et cela semble arriver de moins en moins de nos jours. Toutefois, certains journalistes issus de la diversité affirment que des collègues blancs ne voient pas

151. Voir sur ce point les propos de Marie-Eve Carignan.

152. Voir sur ce point les propos de Lela Savic.

153. Le Conseil de presse du Québec est un organisme privé, à but non lucratif, qui œuvre à la protection de la liberté de la presse et à la défense du droit du public à une information de qualité. Son action s'étend à tous les médias d'information distribués ou diffusés au Québec, qu'ils soient membres ou non du Conseil, qu'ils appartiennent à la presse écrite, radio, télévision ou numérique. Pour plus de détails, voir Conseil de presse du Québec, en ligne: <https://conseildepresse.qc.ca/le-conseil/mission/>.

le problème de stéréotypes que peut créer ce genre de mention. On sent donc qu'il y a aujourd'hui une plus grande sensibilité pour ne pas véhiculer des préjugés, une sensibilité qui a été notamment soulevée dans le cadre de nos recherches sur les médias autochtones, mais il reste du travail à faire. Cette amélioration peut, en partie, s'expliquer par le fait qu'il y a des journalistes issus de certaines communautés dans les médias, ce qui a un effet positif. À titre d'exemple, dans notre recherche sur les médias autochtones, certains participants ont mentionné avoir vu une amélioration de la couverture nationale de la réalité autochtone à partir du moment où ceux-ci ont embauché des professionnels issus de ces communautés.

Lela Savic, esimez-vous bénéficiez d'un financement adéquat pour réaliser vos activités ? Et comment diversifiez-vous vos sources de financement afin de pouvoir réaliser tous vos projets ?

Lela Savic : Nous n'avons pas le financement dont nous avons besoin pour réaliser nos projets, et qu'on mérite, aussi. J'ai lancé *La Converse* avec 5 000 \$ US du *Facebook Journalism Project*¹⁵⁴ qui n'existe plus, et depuis, c'est de fil en aiguille que j'ai continué à aller voir des bailleurs de fonds. On a beaucoup misé sur le financement philanthropique ; cependant, au Canada, il n'y en a pas assez pour les journalistes et pour les médias. Des collègues de médias d'ailleurs, vraiment très similaires à *La Converse*, peuvent obtenir, par exemple à Chicago, un financement de plus de 10 000 000 \$ US. Au Canada, il y a quelques financements, quelques fondations philanthropiques qui investissent dans les médias, mais ce n'est pas encore tellement substantiel. Et donc, chaque année, je vis toujours avec un stress de « est-ce qu'on en a assez ? Est-ce que je ferme dans 8 mois ? Comment est-ce que je continue à faire financer mon média ? ». Également, pour moi, le journalisme ne devrait pas être un modèle d'affaires, mais plutôt un service à la population.

La Converse est un organisme à but non lucratif ; ainsi, on reçoit quelques financements philanthropiques de la part du gouvernement fédéral, mais c'est très peu. Du gouvernement provincial on ne reçoit absolument rien, car il semblerait qu'on ne coche pas « toutes les cases ». Et ce que je trouve désolant, c'est qu'au Canada, il y a du financement qui est offert aux médias, surtout aux grands médias. Les médias menés par des personnes racisées et autochtones qui changent la donne dans l'écosystème sont les perdants. Donc, on essaie justement de voir, en collaboration avec d'autres médias, comment on peut changer la situation, mais c'est très difficile de le faire, à moins de faire partie du *boys club*. Je pense qu'on a certains médias qui font vraiment un excellent travail pour servir les communautés, mais on ne les finance pas assez, surtout pas à la hauteur de ce qu'ils font. Aussi, ce qui est dérangeant, c'est que tout cet argent, soi-disant destiné à la cause de la diversité, sera donné aux grands médias qui n'effectuent pas un réel travail de fond pour vraiment servir les communautés. Donc, si on veut

154. Pour plus de détails concernant ce projet, voir « Introducing the Facebook Journalism Project », Meta, 11 janvier 2017, en ligne : <https://www.facebook.com/formedia/blog/introducing-facebook-journalism-project>.

vraiment servir la diversité et que par la suite on ne finance pas les médias menés par ces personnes, cela n'est pas du tout équitable.

Conclusion

Dans ce chapitre, les panélistes soulignent l'importance cruciale de la diversité culturelle et de l'inclusion dans les médias canadiens et québécois, tout en mettant de l'avant les défis persistants et les obstacles structurels qui entravent une représentativité équitable et juste des personnes migrantes, y compris celles issues de la diversité capacitaire. Comme le rappelle le ministre du Patrimoine canadien, le fait de garantir une diversité culturelle dans l'organisation et le fonctionnement interne des médias permet non seulement d'offrir des contenus culturels et médiatiques plus riches, plus variés et plus représentatifs des différentes cultures qui composent les sociétés, mais aussi de construire un paysage médiatique plus inclusif, égalitaire, favorisant le dialogue et la compréhension interculturels¹⁵⁵.

Plusieurs pistes de réflexion sont mises de l'avant par les panélistes. Ainsi, dans l'objectif de favoriser la diversité culturelle et l'inclusion dans les médias, il est nécessaire de passer par un changement des mentalités, par une meilleure formation des professionnels, par un financement équitable et par une remise en question des pratiques existantes qui perpétuent les inégalités. Il est d'une importance cruciale de reconnaître et de prendre en compte les voix, les histoires et les perspectives des personnes issues de la diversité culturelle, y compris des personnes migrantes, dans l'élaboration des contenus médiatiques, et dans les structures internes des médias.

155. Voir Ministre du Patrimoine canadien, *Rapport de consultations sur le Fonds pour la diversité des voix*, juin 2023, en ligne : <https://www.canada.ca/fr/patrimoine-canadien/campagnes/fonds-diversite-voix/retroaction-intervenants.html#a6>; Luis A. Albornoz, « Garantir la diversité des voix dans les médias », supra note 22, p. 69-89.

CONCLUSION

Donner une place aux personnes migrantes dans les industries médiatiques: un facteur essentiel pour une meilleure cohésion sociale

Sébastien Charlton,

coordonnateur aux opérations au Centre d'études sur les médias

Ivana Otasevic,

directrice adjointe et coordinatrice de la Chaire UNESCO sur la diversité des expressions culturelles

Dès le premier abord, en se référant à la thématique du présent ouvrage, *Diversité des expressions culturelles, médias et migration*, il est important de rappeler que le droit international garantit aux personnes migrantes le droit de participer à la vie culturelle, y compris le droit d'avoir accès à un large éventail de contenus culturels ou médiatiques auxquels elles s'identifient¹⁵⁶. De plus, la Convention de 2005 reconnaît l'accès à une diversité des expressions culturelles comme une exigence fondamentale. À ce titre, les États Parties sont tenus de prendre en considération les besoins particuliers de différents groupes sociaux, y compris ceux des personnes migrantes¹⁵⁷.

Une diversité du contenu dans les médias peut avoir un impact positif sur la cohésion sociale et renforcer le dialogue interculturel entre la société d'accueil et les personnes migrantes¹⁵⁸. Le fait de garantir une diversité culturelle dans l'organisation et le fonctionnement interne des médias permet non seulement d'offrir des contenus culturels et médiatiques plus riches, plus variés et plus représentatifs des différentes cultures qui composent les sociétés, mais aussi de construire un paysage médiatique plus inclusif, égalitaire, favorisant le dialogue et la compréhension interculturels¹⁵⁹.

Ce qui demanderait d'emblée des efforts soutenus devient un défi particulièrement complexe avec les transformations actuelles de l'écosystème culturel. L'émergence de plateformes supranationales de partage des réalités et des productions culturelles permet certes d'accéder à une diversité de contenu de partout à travers le monde jamais vue jusque-là, mais elle complique aussi la capacité des États de

156. Voir l'introduction au chapitre 3 du présent ouvrage.

157. Idem.

158. Il est à préciser que « la consommation de médias permet au nouvel arrivant de capter les différentes valeurs, les divers savoirs et principaux traits de l'identité du pays d'accueil ». Voir Anne-Katrin Arnold et Beate Schneider, « Communicating Separation ? : Ethnic Media and Ethnic Journalists of Integration in Germany », (2007) *Journalism*, 8(2), p. 118-119.

159. Voir Ministre du Patrimoine canadien, *Rapport de consultations sur le Fonds pour la diversité des voix*, supra note 155.

faire rayonner leurs créateurs auprès de leur population. L'accès à l'autre risque alors de ne se faire qu'auprès d'un public déjà ouvert à la diversité.

Cet ouvrage collectif aborde deux grands enjeux liés à la diversité des expressions culturelles des personnes migrantes dans les médias. D'une part, les panélistes abordent des thèmes relatifs à la visibilité et à la représentativité des personnes migrantes dans les expressions culturelles au Québec et au Canada et à la place qu'on leur accorde dans les médias. D'autre part, ils s'intéressent à la participation des personnes migrantes à la création, à la production et à la diffusion d'expressions culturelles et de contenus médiatiques, que ces personnes y agissent à titre de scénaristes, de réalisateurs, de producteurs ou à titre de techniciens.

De manière générale, cet ouvrage collectif met en évidence une sous-représentation persistante des personnes migrantes dans les contenus culturels et dans les médias québécois et canadiens ainsi que la présence d'obstacles à leur participation et à celle des minorités en général, dont la présence de stéréotypes nuisibles à leur égard. Les échanges abordent également les répercussions de ce manque de représentation sur les perceptions de la société d'accueil, tout en soulignant des avancées et des initiatives positives visant à combler ces lacunes. Plusieurs pistes de solution et de réflexion visant à favoriser une meilleure diversité culturelle dans le paysage médiatique ont été mises de l'avant par les panélistes. Ceux-ci ont insisté tout particulièrement sur l'importance de l'éducation et de la formation, du financement d'initiatives en ce sens et du dialogue, à la fois pour créer des programmes et un environnement adaptés à leurs réalités et pour permettre au grand public de mieux les comprendre.

La question de la découvrabilité est apparue comme un enjeu central et transversal dans la problématique de la représentativité des personnes migrantes et de leurs expressions culturelles dans les médias québécois et canadiens. De la même façon que les contenus culturels québécois et canadiens peuvent facilement se perdre dans un écosystème médiatique en ligne dominé par des plateformes supranationales, les contenus culturels créés par des artistes issus de l'immigration peuvent facilement se noyer dans l'immensité des contenus d'ici et d'ailleurs accessibles en ligne. Leur découvrabilité sur les grandes plateformes numériques reste un défi. Un autre enjeu souligné est la catégorisation des expressions culturelles des personnes migrantes en des termes réducteurs quant à l'immense spectre des réalités qu'elles peuvent couvrir, par exemple le regroupement sous le terme générique « Musique du monde », qui peut contribuer à leur invisibilisation et à la dénaturation des démarches artistiques sous-jacentes¹⁶⁰. Plusieurs initiatives inspirantes, dont le projet *La Percée* ou la création des plateformes spécifiquement destinées pour les œuvres créées par des personnes migrantes, ont été mises de l'avant¹⁶¹. Les panélistes ont conclu sur la nécessité d'avoir des actions coordonnées à divers niveaux, des collaborations entre les instances publiques, les médias traditionnels et numériques ainsi que les

160. Voir entre autres les propos de Destiny Tchéhouali et de Jean-Yves Roux.

161. Voir le chapitre 3 du présent ouvrage.

créateurs et les communautés de la diversité afin de tenir compte des réalités de chacun au moment de créer des initiatives visant à améliorer la découvrabilité des contenus créés par les personnes migrantes et les membres des diverses communautés.

Plusieurs préoccupations concernant la façon et la manière dont les personnes migrantes sont représentées dans les médias ont été soulevées. Un virage très populiste et conservateur¹⁶² a été observé dans les contenus d'opinions de certains médias et de certaines plateformes¹⁶³, contenus rédigés par des chroniqueurs qui ne sont pas tenus de respecter les règles d'éthique et les normes plus strictes qu'implique en théorie le métier de journaliste¹⁶⁴. Un manque de diversité de points de vue dans les médias populaires peut alimenter des représentations très uniformes, voire négatives et stéréotypées des personnes migrantes dans la société¹⁶⁵, tout en ne reflétant pas les réalités vécues par des communautés culturelles au quotidien. Face à de tels enjeux, plusieurs pistes de solutions ont été proposées par des panélistes, dont les initiatives de médias communautaires et celles mettant en valeur le journalisme de dialogue, comme c'est le cas de *La Converse*, un média qui cherche à rapporter les réalités des communautés marginalisées dans un objectif de créer des liens avec le reste de la société. Ce type de journalisme est moins axé sur la vitesse de production et vise plutôt à favoriser une meilleure représentation et compréhension des diverses communautés, y compris les personnes migrantes, en donnant la parole aux personnes concernées et en encourageant les échanges au sein de la société. Plus précisément, ce type de journalisme permet de mettre de l'avant des histoires originales et un contenu authentique qui reflètent les réalités des communautés¹⁶⁶.

Le financement est aussi un levier essentiel pour améliorer la représentation de la diversité dans les médias canadiens et québécois. Malgré le fait que certains mécanismes de financement existent et que des avancées sont notées¹⁶⁷, des défis persistent, notamment en ce qui a trait à la pérennité du financement, à la diversification des sources de financement et à l'accès équitable à ce financement pour tous les créateurs issus de la diversité. Tout d'abord, les panélistes ont souligné l'importance du financement pour la production et la réalisation de contenus culturels et médiatiques qui reflètent la diversité de la société, y compris les réalités des personnes migrantes¹⁶⁸. De même, il a été souligné unanimement que le manque de financement est un obstacle majeur à la création de contenu par les personnes migrantes et à la diffusion de leurs expressions culturelles. À titre d'exemple, tel que le rapporte

162. Voir les échanges et les discussions entre panélistes dans le chapitre 4 du présent ouvrage.

163. Idem.

164. Voir les propos de Maryse Potvin, de Chan Tep et de Marie-Eve Carignan. Maintenant, au Canada, l'exercice du journalisme ne relève pas d'un ordre professionnel, donc le statut de journaliste n'est pas réservé à un groupe particulier.

165. Voir le chapitre 4 du présent ouvrage notamment les propos de Maryse Potvin.

166. Voir les propos de Lela Savic et de Marie-Eve Carignan.

167. Comme l'a précisé Stéphanie Paquette, le CRTC, par le biais de la *Loi sur la diffusion continue en ligne*, demande aux grandes entreprises en ligne de contribuer à l'écosystème culturel du Canada, ce qui pourrait potentiellement augmenter les fonds disponibles pour la création de contenu culturel par des personnes issues des communautés culturelles. Voir le chapitre 3 du présent ouvrage.

168. Voir le chapitre 5 du présent ouvrage.

Jean-Yves Roux, directeur et fondateur de Natyf TV, le financement d'émissions et de films pour la jeunesse est d'emblée difficile au pays en raison de la concurrence avec des géants comme Disney, qui disposent de très grands budgets, et l'est encore davantage lorsqu'il s'agit de contenus visant à mettre en valeur les diversités culturelles¹⁶⁹. Il existe aussi des défis importants par rapport à l'accès pour les producteurs issus des communautés culturelles au financement public¹⁷⁰. Pour qu'un producteur ait accès à ce type de financement, il est impératif d'avoir une entente avec un diffuseur, ce qui constitue un premier obstacle pour les producteurs issus des communautés racisées ou culturelles¹⁷¹. Stéfany Boisvert, quant à elle, a attiré l'attention sur la possibilité pour les industries culturelles et médiatiques au pays, face aux difficultés financières qu'elles vivent, de délaisser les pratiques inclusives qui ont pu être mises à l'essai, afin d'améliorer leur image, pour se cantonner à des formules éprouvées¹⁷².

Enfin, tout au long de cet ouvrage, les panélistes ont souligné que l'éducation et la formation dans tous les secteurs sont essentielles pour une meilleure représentation de la diversité dans les médias. Cela peut inclure la formation initiale des journalistes, la sensibilisation au sein des entreprises de presse, l'éducation du public, ainsi que des initiatives pour soutenir spécifiquement les personnes migrantes, pour les encourager à intégrer l'industrie médiatique et à y progresser¹⁷³.

169. Il s'agit des propos de Jean-Yves Roux tenus lors de la période de discussion, qui n'a pas été retranscrite aux fins de cet ouvrage.

170. Voir les propos de Jean-Yves Roux dans le chapitre 5 du présent ouvrage.

171. Idem.

172. Voir les propos de Stéfany Boisvert dans le chapitre 3 du présent ouvrage.

173. Voir surtout les propos de Marie-Eve Carignan (chapitre 6), d'Adèle Garnier (chapitre 4) et de Lela Savic (chapitre 6). Pour Mouloud Boukala, il est d'une importance cruciale de sensibiliser l'ensemble de l'industrie médiatique aux réalités des différentes communautés, y compris des personnes de la diversité capacitaire. Voir les propos de Mouloud Boukala (chapitre 6).

RECOMMANDATIONS

Sur la base des réflexions et échanges auxquels la Quatrième journée d'étude *Accéder à soi. Accéder à l'autre.* a donné lieu et qui sont reflétés dans cet ouvrage, nous formulons les recommandations qui suivent :

Pour les institutions publiques et les décideurs politiques

- Soutenir des projets médiatiques qui reflètent les réalités des diverses communautés et s'éloignent des stéréotypes.
- Consulter les communautés concernées au moment de penser et de déployer des initiatives visant à soutenir la représentativité des personnes issues de la diversité.
- Tenir compte de la multiplicité des expériences et des expressions culturelles des personnes migrantes, en évitant en particulier de réduire leurs expressions à une catégorie (musique du monde, artistes émergents) ou à un stéréotype qui n'est pas représentatif de leur démarche ou de leur cheminement, ou qui les dénature.
- Sensibiliser les plateformes supranationales à l'importance d'accorder une place et une visibilité à des contenus culturels et médiatiques diversifiés, notamment par intégration de ces contenus dans leurs algorithmes de recommandations.
- Tenir compte des initiatives à plus petite échelle, comme les médias communautaires, et de façon plus large, s'assurer de possibilités réelles d'avancement dans un environnement donné au moment d'établir des programmes visant à assurer la représentativité des personnes migrantes dans les milieux professionnels.
- Soutenir de façon durable les médias qui servent les communautés sous-représentées et qui leur donnent une voix dans la création de leurs contenus.
- Offrir un soutien aux jeunes créateurs, y compris ceux issus de la diversité, car ils sont susceptibles de bien comprendre les réalités qui rejoignent les jeunes publics.

Pour les milieux de l'enseignement

- Participer à la création d'habitudes de consommation culturelle plus diversifiées, afin d'aider les jeunes à grandir dans un environnement riche et ouvert, loin de la simplification forcée des choix numériques.

- Offrir des programmes de formation pour sensibiliser les créateurs et les industries médiatiques aux enjeux de la diversité et de l'inclusion.

Pour les milieux culturels, les créateurs et les producteurs de contenu

- Créer des occasions de réseautage pour les personnes migrantes qui œuvrent dans ce milieu afin de favoriser les rencontres et leur permettre de se familiariser avec le fonctionnement des milieux culturels et les programmes de soutien à la création et la production auxquelles elles peuvent avoir accès.
- Établir des relations avec les communautés d'affaires et les entreprises qui ont un intérêt à rejoindre des publics ciblés, comme les jeunes et les membres des communautés culturelles, afin de ne pas strictement dépendre des programmes publics.

Pour les médias et les journalistes

- Ne pas abandonner les jeunes publics, dont ceux issus de la diversité culturelle, aux plateformes, et s'intéresser aux formes d'expressions culturelles qu'ils privilégient, afin de participer à la construction d'un sentiment d'appartenance.
- Sensibiliser l'ensemble de l'industrie médiatique aux réalités des différentes communautés culturelles et des minorités afin de promouvoir une représentation plus juste et équilibrée.
- S'assurer que les journalistes sont sensibilisés aux enjeux de la diversité et de l'inclusion, puisque leurs formations ne sont pas uniformes.
- Tisser davantage de liens, en tant que médias grand public, avec les communautés immigrantes afin, d'une part, d'établir un lien de confiance avec celles-ci et, d'autre part, d'être en mesure de mieux refléter leurs réalités et leurs accomplissements.

Pour le public et les consommateurs de médias de la société d'accueil

- S'ouvrir à l'autre et s'intéresser à la diversité des expériences vécues par les personnes migrantes.

ANNEXE

Biographies des panélistes et des organisatrices

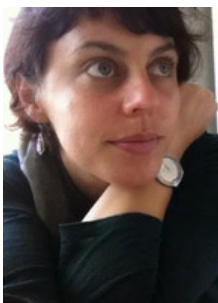


Francesca Accinelli

Vice-présidente senior, Stratégie des programmes et développement de l'industrie, Téléfilm Canada

Depuis plus de 20 ans, Francesca Accinelli défend avec ferveur le contenu et les talents canadiens. Elle est reconnue pour son style de gestion attentif et transparent et pour sa capacité à bâtir des relations et des partenariats de confiance. Elle a développé une expertise unique dans les domaines de la télévision, du cinéma, des médias numériques, de la promotion et des communications avec les marchés anglophones et francophones dans le cadre de ses nombreuses fonctions à Téléfilm.

Son arrivée à Téléfilm en 2006 à titre de directrice adjointe du marché anglophone pour les programmes du Fonds canadien de télévision (FCT) lui a permis d'acquérir rapidement une connaissance approfondie de l'organisation et de l'industrie. En 2008, elle a été promue directrice du marché anglophone de cette équipe et a contribué à établir l'administration des programmes du Fonds des médias du Canada à Téléfilm. En 2014, elle a assumé le leadership des promotions nationales et des communications et, quelques années plus tard, elle a été nommée vice-présidente de ces secteurs avec la responsabilité additionnelle de la promotion internationale. Tout au long de son parcours à Téléfilm, Francesca Accinelli a assumé d'autres rôles intérimaires dans les secteurs des relations gouvernementales, de l'équité, de la diversité et de l'inclusion, des langues officielles et, plus récemment, de la direction générale par intérim, ce qui lui a permis de renforcer son expertise au sein de l'organisation, sa vision globale ainsi que sa passion et son engagement pour l'industrie.



Greta Balliu

Professeure titulaire et spécialiste en diversité et inclusion, Haute École de Gestion de Fribourg

Greta Balliu est professeure titulaire et spécialiste en diversité et inclusion à la Haute École de Gestion de Fribourg. Elle est titulaire d'un doctorat en économie de l'Université de Bergame, en partenariat avec l'Institut interdisciplinaire d'études des droits de l'homme de l'Université de Fribourg. Forte d'une expérience professionnelle interdisciplinaire, elle a travaillé dans les domaines de l'économie durable, des droits de l'homme et plus particulièrement des droits culturels. Pendant une décennie, elle a contribué à l'Observatoire de la diversité et des droits culturels.



Stéfany Boisvert

Professeure, École des médias, Université du Québec à Montréal

Stéfany Boisvert est professeure à l'École des médias de l'UQAM. Membre du Réseau québécois en études féministes (RÉQEF) et du Centre de recherche interuniversitaire sur la littérature et la culture au Québec (CRILCQ), elle est également codirectrice du LaboPop (Laboratoire sur la culture de grande consommation et la culture médiatique au Québec). Ses recherches actuelles portent sur les services de vidéo sur demande au Canada, les nouvelles formes de création médiatique, les séries télévisées, de même que la représentation de la diversité culturelle, sexuelle et de genre dans les médias. Entre autres projets, elle réalise actuellement une recherche sur la production de contenus originaux francophones sur les services de télévision par contournement au Canada (CRSH 2020-2024).



Mouloud Boukala

Professeur, École des médias, Université du Québec à Montréal, membre du CELAT

Professeur titulaire à École des médias de l'UQAM, Mouloud Boukala est titulaire de la [Chaire de recherche du Canada sur les médias, les handicaps et les \(auto\)représentations](#) (CRCMHA) et responsable du Laboratoire Handicap Sourditude et Innovations (HSI). Il est également membre du Centre de recherches Cultures – Arts – Sociétés (CELAT). Il inscrit ses recherches au sein d'une anthropologie des médias, privilégiant l'étude des situations de handicap et d'(auto)représentation du handicap au cinéma, à la télévision et en bande dessinée. Ses recherches portent sur la question des liens entre les (auto)représentations du handicap et la participation sociale et citoyenne des personnes en situation de handicap.



Marie-Eve Carignan

Professeure, Faculté des lettres et sciences humaines, Université de Sherbrooke, co-titulaire et directrice du Pôle médias de la Chaire UNESCO en prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violents

Marie-Eve Carignan, Ph.D., est professeure agrégée au Département de communication de l'Université de Sherbrooke, et cotitulaire et directrice du Pôle médias de la Chaire UNESCO en prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violents ([Chaire UNESCO-PREV](#)). Elle est professeure chercheure au sein du Groupe de recherche en communication politique (GRCP), chercheure régulière au Centre de recherche Société, Droit et Religions de l'Université de Sherbrooke (SoDRUS) et chercheure associée au Centre de recherche sur la régulation et le Droit de la gouvernance (CrDG) ainsi qu'au Centre de recherche sur l'enseignement et l'apprentissage (CREA). Elle détient un doctorat en communication de l'Université de Montréal ainsi qu'un doctorat en information et communication de l'Institut d'Études Politiques d'Aix-en-Provence, obtenu avec les félicitations du jury à l'unanimité. Elle concentre principalement ses recherches sur l'analyse de contenus médiatiques, l'impact des médias en société, la désinformation, la communication de risques et de crise ainsi que les stratégies de communication. Elle a collaboré à plusieurs ouvrages collectifs et ses articles ont été publiés dans des revues nationales et internationales en communication, en santé, en journalisme, en politique et en histoire.



Adèle Garnier

Professeure agrégée, Département de géographie, Université Laval, membre du CELAT

Adèle Garnier est professeure agrégée au Département de géographie de l'Université Laval. Elle codirige l'Équipe de recherche sur l'immigration au Québec et ailleurs (ÉRIQA) et est membre de la Chaire de recherche du Canada sur les dynamiques migratoires mondiales ainsi que membre du Centre de recherche Cultures – Arts – Sociétés (CELAT). Elle fait partie du Comité de rédaction de la revue *Refuge: La revue canadienne sur les réfugiés*. Ses recherches portent sur la gouvernance multiniveau des politiques migratoires et de réfugiés.



Véronique Guèvremont

Professeure titulaire, titulaire de la Chaire UNESCO sur la diversité des expressions culturelles, Faculté de droit, Université Laval, membre du CELAT

Véronique Guèvremont est professeure à la Faculté de droit de l'Université Laval. Elle est titulaire de la Chaire UNESCO sur la diversité des expressions culturelles et coresponsable de l'axe Arts, Médias et Diversité culturelle de l'Observatoire international sur les impacts sociétaux de l'intelligence artificielle et du numérique (OBVIA). Elle est aussi codirectrice scientifique Innovations et Implications sociétales du Consortium de recherche en intelligence artificielle IVADO. Diplômée de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, elle enseigne depuis 2006 le droit international de la culture et le droit international économique. Ses travaux les plus récents portent notamment sur la protection de la diversité des expressions culturelles dans l'environnement numérique, la découvrabilité des contenus culturels francophones et le traitement des produits culturels dans les accords sur le commerce numérique. De 2003 à 2005, elle été experte associée à la division des politiques culturelles de l'UNESCO lors de la négociation de la *Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles*. Elle est membre de la Banque d'expertise de l'UNESCO sur la diversité des expressions culturelles depuis 2015 et fait partie du Groupe d'accompagnement sur la découvrabilité de l'Organisation internationale de la francophonie créé en 2023. Elle collabore régulièrement avec de nombreux ministères et organismes culturels québécois, canadiens et internationaux.



Patrice Meyer-Bisch

Président de l'Observatoire de la diversité et des droits culturels et coordonnateur de la Chaire UNESCO pour les droits de l'homme et la démocratie, Université de Fribourg

Patrice Meyer-Bisch est philosophe, docteur de l'Université de Fribourg (Suisse), habilité en éthique politique de l'Université de Strasbourg. Il est l'auteur de : *Le corps des droits de l'homme*; *Le sujet en ses milieux*. Jusqu'en 2016, il a été le coordinateur de l'Institut interdisciplinaire d'éthique et des droits de l'homme (IIEDH) de l'Université de Fribourg. Il est actuellement le président de l'Observatoire de la diversité et des droits culturels ainsi que le coordonnateur de la Chaire UNESCO pour les droits de l'homme et la démocratie de la même université. Il anime depuis plus de 30 ans le « Groupe de Fribourg » dont les travaux sont consacrés aux droits culturels : recherches fondamentales et recherches-actions, analyses participatives, en Europe et en Afrique principalement ; éthique économique et droits économiques, collaborations avec l'UNESCO, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, le Conseil de l'Europe et la Francophonie.



Ivana Otasevic

Directrice adjointe et coordinatrice de la Chaire UNESCO sur la diversité des expressions culturelles, Université Laval, membre associé du CELAT

Ivana Otasevic est directrice adjointe et coordinatrice de la Chaire UNESCO sur la diversité des expressions culturelles. Elle est titulaire d'un doctorat en droit international et est chargée de cours à la Faculté de droit de l'Université Laval. Depuis 2009 elle s'intéresse aux relations entre la Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles (2005) et les accords commerciaux, à la dimension culturelle du développement durable et au statut juridique du concept de diversité culturelle en droit international. Ces dernières années, ses recherches et publications portent plus spécifiquement sur les droits culturels des personnes migrantes et des groupes minoritaires ainsi que sur la protection et la promotion de leurs expressions culturelles. Elle est également membre associé du Centre de recherche Cultures – Arts – Sociétés (CELAT).



Stéphanie Paquette

Conseillère, Région du Québec, Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC)

Stéphanie Paquette est une professionnelle chevronnée qui possède plus de deux décennies d'expertise dans l'industrie des médias. Elle allie une expertise juridique à une passion pour le développement de contenu et les partenariats stratégiques. Elle a notamment occupé le poste de directrice principale du contenu et des partenariats stratégiques chez Vidéotron, où elle a dirigé des initiatives cruciales qui ont façonné l'offre télévisuelle et les applications de la plateforme. Ses talents de négociatrice, qui lui ont permis de conclure des accords de distribution et d'innover en matière de modèles commerciaux, ont laissé un impact durable sur l'offre télévisuelle disponible au Québec.

Avant de travailler pour Vidéotron, Stéphanie était directrice des affaires commerciales chez Salambo Productions, où elle a mis en valeur ses diverses compétences en droit, en négociation et en innovation numérique. À Radio-Canada, elle a dirigé des stratégies Web et élaboré des plans numériques globaux, révélant ainsi sa profonde compréhension du paysage dynamique des médias numériques.

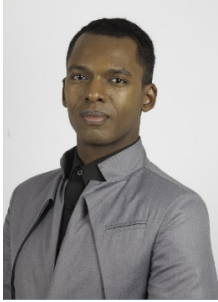
Titulaire d'un baccalauréat en droit de l'Université de Montréal et membre du Barreau du Québec depuis 1995, Stéphanie possède une connaissance approfondie du domaine de la radiodiffusion au Canada. Son dévouement s'étend à la croissance de l'industrie, comme en témoigne sa participation au conseil d'administration de CTAM Canada.



Maryse Potvin

**Professeure, Département d'éducation et formation spécialisées,
Université du Québec à Montréal, cotitulaire de la Chaire France-Québec
sur les enjeux contemporains de la liberté d'expression (COLIBEX)**

Politologue et sociologue de formation, Maryse Potvin est professeure titulaire en sociologie des rapports ethniques et de l'équité en éducation à l'UQAM. Elle est cotitulaire de la Chaire de recherche France-Québec sur les enjeux contemporains de la liberté d'expression (COLIBEX). Cofondatrice du Réseau International Éducation et Diversité et de l'Observatoire formation, diversité et équité en 2013, elle est aussi membre de la Chaire UNESCO en prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent et de l'équipe Recherche et Action sur les Polarisation Sociales (RAPS). Depuis plus de 25 ans, ses travaux abordent les rapports ethniques, le racisme, le populisme, l'équité et l'inclusion (autant dans les politiques et pratiques institutionnelles que dans les discours sociaux), les polémiques publiques dans les médias, les mutations du néonationalisme québécois, l'éducation antiraciste, inclusive et aux droits ainsi que les enjeux de liberté académique et de liberté d'expression. Elle est auteure et coauteure de nombreuses publications, dont les ouvrages *La diversité ethnoculturelle en éducation. Théorie et pratique* (2016, 2021), *Le développement d'institutions inclusives en contexte de diversité* (2013), *Crise des accommodements raisonnables. Une fiction médiatique ?* (2008), *La 2e génération issue de l'immigration. Une comparaison France-Québec* (2007), *L'individu et le citoyen dans la société moderne* (2000), *Le racisme au Québec* (1996). Elle a agi comme experte dans plusieurs affaires judiciaires et pour plusieurs organismes (Commission européenne, commission Bouchard-Taylor, Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, UNICEF, ministère de l'Immigration, ministère de l'Éducation, municipalités et milieux éducatifs).



Jean-Yves Roux

Directeur général et fondateur de Natyf TV

Jean-Yves Roux a fait ses débuts dans l'industrie musicale en tant que manager d'artistes hip-hop au milieu des années 90, alors qu'il étudiait encore la production télévisuelle à l'Université de Montréal. Puis, au début des années 2000, il a commencé à produire des vidéoclips. En 2004, il produit sa première émission de télévision, Vibepius, un programme musical consacré à la culture hip-hop pour la chaîne communautaire MATv (qui appartenait alors à Quebecor). En 2005, il lance un magazine urbain du même nom qui présente des artistes de renommée internationale (comme Oxmo Puccino, Ludacris, etc.) dont il produit également les concerts au Canada. Dans les années qui suivent, il se consacre à la production de vidéoclips, de concerts et à la distribution d'albums d'artistes locaux et internationaux. C'est en 2008 qu'il *décide finalement* d'arrêter toutes ses opérations dans l'industrie musicale pour se concentrer sur la production de vidéos et obtenir sa première licence du CRTC pour lancer une chaîne de musique urbaine nommée Clovys TV, qui ne sera malheureusement jamais mise en ondes. Dix ans plus tard, il revient enfin avec un autre projet de télévision dédié à la programmation multiculturelle : Natyf TV, qui cette fois-ci a pris l'antenne le 14 juin 2018. Aujourd'hui, Natyf compte plus de deux millions d'abonnés à la télévision et a récemment lancé sa propre plateforme de streaming dans le but d'atteindre des millions d'abonnés sur le web à l'*étranger*.



Lela Savić

Rédactrice en chef et fondatrice de *La Converse*

Lela Savić est rédactrice en chef et fondatrice de *La Converse*, un média numérique à but non lucratif axé sur le journalisme de dialogue. Elle a également été journaliste au journal *Métro*, à l'émission *Enquête*, et à *La Presse*. Titulaire d'un baccalauréat en communications et psychologie de l'Université Concordia, elle détient également un certificat en journalisme de l'Université de Montréal.



Destiny Tchéhouali

**Professeur, Département de communication sociale et publique,
Université du Québec à Montréal**

Destiny Tchéhouali est professeur agrégé en communication internationale au Département de communication sociale et publique de l'UQAM. Il est titulaire de la Chaire UNESCO en communication et technologies pour le développement et codirecteur du Groupe d'études et de recherches axées sur la communication internationale et interculturelle (GERACII). Ses recherches et publications de ces dernières années portent sur l'accès et la découvrabilité d'une diversité d'expressions culturelles dans l'environnement numérique, avec une attention particulière pour l'étude des impacts des plateformes transnationales et des algorithmes de recommandation sur la mise en valeur (visibilité/promotion) et la consommation des contenus (musicaux et audiovisuels/cinématographiques) nationaux/locaux des pays de l'espace francophone. En lien avec ces questions, Destiny Tchéhouali conseille et accompagne les gouvernements (du Québec, du Canada, et d'autres pays européens et africains) ainsi que les organisations internationales (telles que l'UNESCO et l'Organisation internationale de la francophonie [OIF]), dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre de politiques publiques, de stratégies (et mesures) et d'initiatives de coopération en matière de diplomatie culturelle et de gouvernance numérique (gouvernance d'Internet, régulation des plateformes, encadrement de l'IA, cyberdiplomatie). Il est par ailleurs membre du Comité scientifique de l'Observatoire de la langue française de l'OIF, président du Conseil scientifique de l'Agence francophone et africaine pour l'intelligence artificielle (AFRIA) et président du Conseil d'administration de la section québécoise de l'Internet Society (ISOC Québec).



Chan Tep

Conseillère EDI (Équité, Diversité et Inclusion) à Radio-Canada

Chan Tep a pour principaux mandats d'accroître l'accès des talents des groupes sous-représentés à Radio-Canada ainsi que ses fournisseurs et partenaires dans l'écosystème audiovisuel canadien. Elle veille à mener des actions communes avec le milieu de la télévision générale, la production média, les médias numériques et la radio. Elle gère également le programme des stages EDI rémunérés ainsi que les événements Synergies à Radio-Canada. Chan a travaillé par le passé à titre de journaliste, animatrice, productrice et recherchiste pendant 14 ans pour des émissions d'affaires publiques, d'actualité, des magazines culturels, des documentaires et des émissions sur divers enjeux de société à Bell Média, Noovo Info, TVA, ICI Radio-Canada Télé et ICI Première, Télé-Québec, MAtv, le 98,5FM, Moi&Cie, Canal D, RDS, Crave, le FM103,3, le Gala des Prix Gémeaux. Selon l'Encyclopédie canadienne, elle figure actuellement parmi les Cambodgiens qui se sont le plus démarqués au Canada. Elle a aussi reçu un certificat honorifique de l'Assemblée nationale du Québec concernant son implication auprès de femmes immigrantes.



Alexandra Xanthaki

Rapporteuse spéciale des Nations Unies dans le domaine des droits culturels

Alexandra Xanthaki est professeure de droit à l'Université Brunel de Londres. Experte en matière de droits culturels, Alexandra a publié plus de 50 ouvrages portant sur les droits culturels des minorités et des peuples autochtones, la diversité culturelle, le patrimoine culturel, l'équilibre entre les droits culturels et les autres droits et intérêts, et les aspects multiculturels du droit international des droits de l'homme. Alexandra est grecque. Elle a obtenu son diplôme de droit à la Faculté de droit d'Athènes et s'est qualifiée en tant qu'avocate. Elle s'est ensuite installée au Royaume-Uni et a obtenu une maîtrise (LLM) en « droits de l'homme et droit d'urgence » à l'Université Queen's de Belfast. Elle a poursuivi un doctorat à l'Université de Keele, au Royaume-Uni, sur les « droits des peuples indigènes aux Nations Unies », sous la direction de Patrick Thornberry. Son travail sur les droits culturels des acteurs non étatiques est bien connu et a été cité à plusieurs reprises dans des documents internationaux. Elle a travaillé sur des questions relatives aux droits de l'homme avec des organismes non

gouvernementaux (ONG) et la société civile. Elle a également enseigné à des fonctionnaires et à des avocats dans plusieurs régions du monde, notamment en Ukraine, au Vietnam, en Afrique du Sud et en Malaisie.

Alexandra est Senior Fellow à l'Institute of Advanced Legal Studies (Londres) et membre de la Summer Human Rights Faculty à Oxford. À l'Université Brunel de Londres, elle dirige la partie Brunel d'un projet financé par l'Union européenne regroupant 13 partenaires, qui vise à utiliser la technologie pour favoriser l'intégration des migrants. Elle a également travaillé avec des collègues et des ONG pour développer le prototype d'un jeu en ligne destiné à faire progresser les droits des enfants et leur intégration. Elle est bien connue en tant que fondatrice du projet d'Athènes pour les réfugiés, où des étudiants travaillent bénévolement depuis le début de 2016 avec des organisations de la société civile pour les réfugiés.

